

Coup de force !

Comment
le coronavirus
a servi
la centralisation
européenne

France

Une puissance maritime
qui s'ignore...

États-Unis

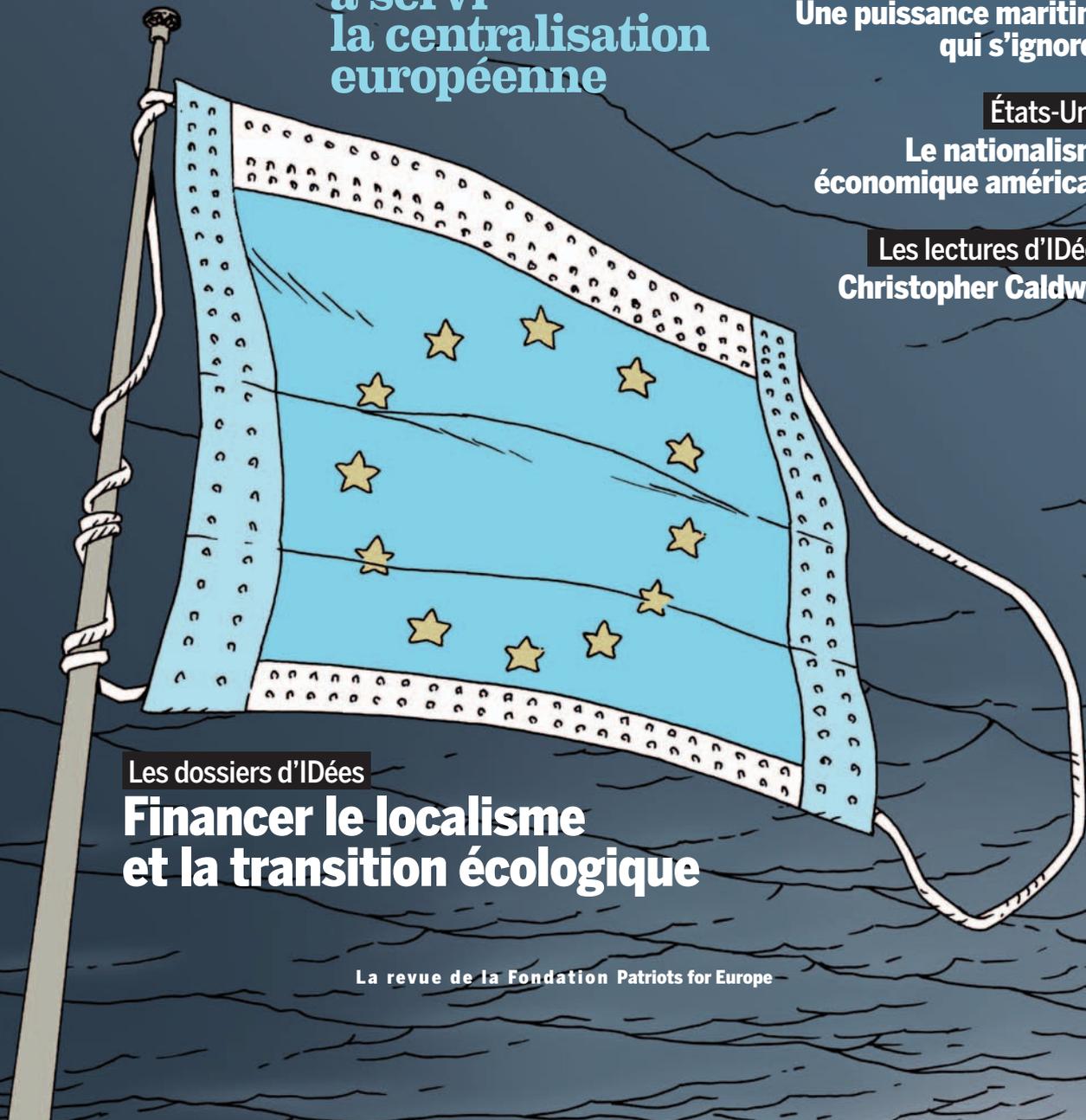
Le nationalisme
économique américain

Les lectures d'IDées

Christopher Caldwell

Les dossiers d'IDées

**Financer le localisme
et la transition écologique**





POURQUOI LA REVUE IDées ?

« Travailler à une parole juste. Rien n'est plus utile ; rien n'est plus nécessaire, et même, plus urgent. »

Par Hervé Juvin,

Les idées mènent le monde. Autour de la Fondation Patriots for Europe, se réunissent des citoyens qui veulent sortir de l'hiver qui gèle la pensée politique et qui entendent se réchauffer au feu du réel. Car la réalité est devenue insupportable à ce qui publie, se répand et s'affiche. IDées s'attachera à rouvrir les pistes oubliées du réel. Car elles ouvrent la voie du renouveau. Sans prétention, mais sans concession. Sans provocation, mais sans alignement. Clarté des analyses, pluralité des approches, puissance des idées. Rien n'est plus urgent. Pas de libérer la parole ; de travailler à une parole juste. Pas de permettre de tout dire, ce qui se résume le plus souvent à dire n'importe quoi ; de permettre à ceux qui essaient de dire ce qu'ils voient, qui essaient de bien le dire, et qui essaient d'en tirer des idées justes, de s'exprimer, d'entrer en relations d'idées, en fraternité de vision. En finir avec les éléments de langage, avec les artifices du « en même temps », et avec ce conformisme libertaire qui est le degré zéro de la pensée. Rien n'est plus utile ; rien n'est plus nécessaire, et même plus urgent. Voilà pourquoi nous publions une réflexion issue d'échanges avec les professeurs Philippe Poirier et Marcus Kerber sur ce que beaucoup considèrent comme le coup de force de la gouvernance économique européenne survenu au cours de l'été 2020. Voilà pourquoi des banquiers et financiers réunis dans le groupe des Financiers Éveillés nous interrogent sur le sens de l'argent et le financement de la transition écologique. Voilà pourquoi Xavier Raufer revient sur l'attaque de la ville de Marseille par les cyber pirates et les risques du « tout numérique ». Leslie Varesne sur le Sahel, un article adapté de la revue *American Affairs* sur les familles politiques américaines, Richard Labévière sur la mer, Victoria de Vigneral sur l'Europe à Bruxelles, autant d'éclairages sur le pouvoir, le monde et la vie qui nous appellent à apprendre, à découvrir, et à débattre.

La rédaction d'IDées souhaite que vous ayez autant de plaisir à découvrir cette revue, que nous en avons eu à la concevoir pour vous.

Sommaire

8

LE POUVOIR

COUP DE FORCE À BRUXELLES !

- 10** Comment le coronavirus a servi la centralisation européenne

LES PIÈGES DU NET

- 26** Big Data
a-t-il pu anticiper le COVID-19 ?
Les GAFAM en flagrant délit d'aveuglement
- 30** Cyberattaques
La grande menace
- 34** Entretien avec Xavier Raufer
« Les vraies attaques sont à venir. Et elles devraient être terribles. »
- 36** Cybersanté
Zoom sur le désordre numérique

POLITIQUE BELGE

- 40** Entretien
avec Gerolf Annemans

42

LE MONDE

ÉTATS-UNIS

- 44** Le nationalisme économique ;
d'une tradition oubliée
au nouveau consensus

EUROPE

- 58** La France, une puissance
maritime qui s'ignore...

AFRIQUE

- 70** L'Afrique de l'Ouest
se dirige vers l'abîme

DONNER DU SENS À L'ARGENT

- 74** Financer le localisme

96

LA VIE

LOISIRS

- 98** Bruxelles la belle
Les adresses incontournables

LECTURE

- 110** *The age of entitlement*
de Christopher Caldwell

PARIS-STRASBOURG

- 112** Les expositions de l'automne

IDées
LE POUVOIR LE MONDE LA VIE

LE
POUVOIR

EN COUVERTURE

- 10 Coup de force à Bruxelles !
Comment le coronavirus a servi
la centralisation européenne**

CYBERDOSSIER

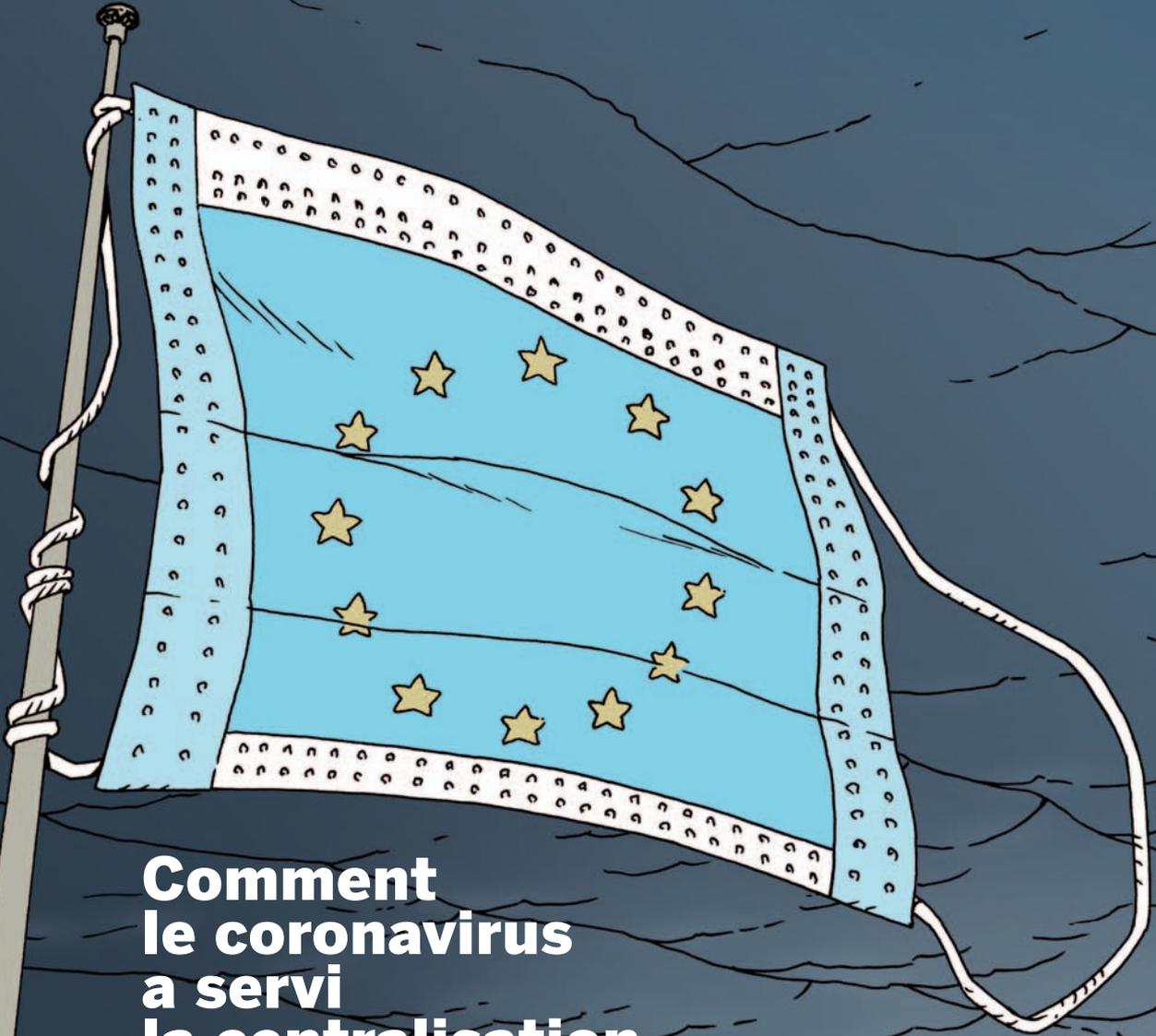
- 26 Big Data a-t-il pu anticiper le COVID-19 ?
Les GAFAM en flagrant délit
d'aveuglement**
- 30 Après Marseille...
Cyberattaques, la grande menace**
- 34 Entretien avec Xavier Raufer
« Les vraies attaques sont à venir.
Et elles devraient être terribles. »**
- 36 Zoom sur le désordre numérique
Votre santé vaut cher!**

POLITIQUE BELGE

- 40 Entretien avec Gerolf Annemans**

EN COUVERTURE

Coup de force à Bruxelles !



**Comment
le coronavirus
a servi
la centralisation
européenne**

Par Hervé Juvin

À la faveur du COVID-19 et de l'anesthésie de la vie démocratique et parlementaire qui en résulte, l'Union européenne a vécu au cours de l'été 2020 un coup de force qui modifie profondément sa gouvernance économique. La philosophie qui préside à ce changement est contenue dans la déclaration de l'ancien Président de la Commission, le Luxembourgeois Jean-Claude Juncker : « Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens déjà ratifiés ». Il devait un peu plus tard affirmer que « La Grèce doit respecter l'Europe », sans trop s'interroger sur le respect que l'Europe doit à la Grèce. Ajoutons cette libre interprétation : aucune Nation européenne ne peut s'opposer à la marche en avant de l'Union telle que les fonctionnaires de Bruxelles en décident !

Au sujet des décisions du Conseil européen de l'été 2020 et du « plan de relance européen », comme du plan Next generation de la Commission, ou du *Green Deal*, les commentaires n'ont pas manqué, mais peu ont atteint leur objet ; interroger la nature politique de l'Union en observant sa pratique démocratique, en analysant l'évolution symétrique de la désaffection croissante des électeurs et de la liberté également croissante des dirigeants de l'Union à l'égard des formes démocratiques et des traités. Le point central est que deux conceptions de la démocratie s'opposent, et que les institutions européennes outrepassent de plus en plus fréquemment les formes démocratiques au nom de principes supérieurs dont elles seraient les garants. Tout aussi essentiel est le débat sur la forme politique vers laquelle se dirige l'Union européenne – vers laquelle elle est dirigée. Car la liste est courte ; fédération, confédération d'États-Nations, organisation internationale, empire. Encore plus courte pour qui considère que l'Union européenne est dès l'origine plus qu'une simple organisation internationale, et que la fédération est hors de propos. De sorte que l'alternative est simple ; si l'Union européenne entend dépasser les États-Nations, c'est pour se faire Empire – et certains croient distinguer les preuves du vertige impérial dans les décisions de l'été 2020.

Dix mois après le premier cas de COVID-19 en Europe...

Pour son premier numéro, la revue IDées a souhaité consacrer une analyse à cet important sujet. Elle nous conduit au cœur du pouvoir européen. Au moment où se tient la Conférence sur l'avenir de l'Europe, la question de la forme politique de l'Union ne pourra pas être éludée. Nous entendons contribuer au débat à son sujet. Pour cela, nous avons été aidés par l'analyse et la réflexion de deux juristes européens. Le premier, Philippe Poirier, est professeur à l'Université de Luxembourg, titulaire de la chaire d'Études parlementaires. Nous l'avons rencontré à Bruxelles en juillet dernier. Le second, Markus Kerber, avec lequel nous avons débattu de l'ordre constitutionnel européen en juillet dernier, est professeur de droit à l'Université de Berlin, Enarque, avocat, il a contribué à la saisine de la cour de Karlsruhe et donc au jugement de mai 2020, sommant le gouvernement de soumettre au Parlement une réponse à ses questions précises sur les atteintes à la Constitution et aux traités européens portées par la Banque centrale européenne (BCE). Nous avons débattu avec Charles Gave et lui en juin dernier, à Paris (à retrouver, sur IDL TV). Bonne lecture !

1

Une dérive permanente, une étape décisive



« **L**es institutions européennes outrepassent manifestement les compétences qui leur sont dévolues par les traités. La tentative de subvertir l'ordre constitutionnel des Nations est manifeste. La nouvelle gouvernance économique de l'Union européenne, telle qu'elle tend à se mettre en place à la faveur du plan de relance et avec la décision de doter l'Union de ressources propres, dilue la source du pouvoir légitime des États et des Nations vers des acteurs économiques privés et crée une asymétrie de fait entre des États contraints et des entreprises libres. » (Philippe Poirier)

L'évolution est claire. Y voit une avancée démocratique qui veut. En fait, la mise sous tutelle des Nations européennes par les institutions européennes, au nom d'une introuvable convergence, sous la forme de réformes structurelles inspirées par une idéologie néolibérale abandonnée à peu près partout ailleurs, aura progressé au cours de cet été 2020 comme personne ne pouvait s'y attendre. La question n'est pas dans la capacité d'émettre un emprunt européen mutualisé, une capacité déjà prévue dans le Mécanisme européen de Stabilité (MES). Elle n'est pas davantage dans l'attribution à l'Union de ressources propres : depuis l'origine, l'Union a perçu le produit de certaines taxes aux frontières, notamment pour financer la Politique agricole commune (PAC). La question réside dans une prise de pouvoir inédite du Conseil et de la Commission, ainsi que de l'Eurogroupe, dispensés d'un contrôle effectif par le Parlement, une prise de pouvoir dirigée contre les régimes parlementaires nationaux dans leur fonction éminente de voter le budget, de décider des politiques fiscales et sociales, et de débattre des lois (il est intéressant d'observer que le Parlement français est l'un de ceux dont les capacités sont les plus limitées à cet égard, contrairement par exemple au Parlement allemand ou encore au Parlement britannique : le degré de soumission de la République française à une Union qui est loin de satisfaire à ses principes fondateurs a peu d'équivalent, et contribue à la dérive présidentialisée du régime). En un mot, l'Union tente un coup de force qui crée un gouvernement économique imposé aux Nations, sans vote et sans débat. Mme Merkel et M. Macron en rêvaient, la pandémie l'a rendu possible, l'Europe y survivra-t-elle ?

Les circonstances méritent d'être rappelées.

Au moment où MM. Helmut Kohl et François Mitterrand négocient la mise en place de l'euro et les principes de la gouvernance économique européenne qui ne peut manquer d'en être la condition de viabilité, tout se joue. Pour obtenir l'accord de l'Allemagne, le Président français va accepter le principe d'une gouvernance

L'Union tente un coup de force qui crée un gouvernement économique imposé aux Nations, sans vote et sans débat. Mme Merkel et M. Macron en rêvaient, la pandémie l'a rendu possible.

économique décalquée de celle qui préside à la stabilité du deutschemark et à la puissance commerciale de l'Allemagne. Les principes de la nouvelle gouvernance, imposée à tous les candidats à l'euro, sont résumés dans les critères de Maastricht: maîtrise du budget, des déficits publics, de la dette publique. La dévaluation est exclue. Les sorties de route, pénalisées. Et la Banque centrale européenne (BCE), indépendante de tout gouvernement, comme de tout objectif politique, se voit confié un mandat sans équivalent dans le monde, qui la voue uniquement à la stabilité de la monnaie et à la lutte contre l'inflation (contrairement à la Federal reserve américaine, à la Bank of England, ou encore à la Bank of Japan). Il faut cependant noter qu'à l'époque, chaque Nation demeure très largement maîtresse de la manière dont elle va satisfaire aux critères de convergence: les politiques économiques demeurent nationales, les exigences d'information et de consultation des institutions européennes respectent leur souveraineté. La prise de pouvoir par les institutions européennes sur les politiques économiques nationales était loin d'être acquise; le consensus général visait plutôt un aménagement et une coordination des souverainetés nationales, dont chacune sortirait renforcée de l'existence de la monnaie unique. En fait, des principes comme celui de subsidiarité, des procédures comme celle des votes à l'unanimité ou à la majorité qualifiée, protégeaient les démocraties nationales, préservaient au moins l'apparence de la souveraineté et l'ordre constitutionnel. **Chacun peut regretter que les partis dits «souverainistes» se soient perdus dans une opposition de principe à la monnaie unique comme à l'Union européenne, plutôt que d'avoir travaillé à préserver ou à construire les institutions et les formes de l'Union d'États Nations qu'était l'Europe, au moins jusqu'aux années 1990, et qu'elle devrait et surtout, pourrait redevenir.**

La naissance de l'euro a marqué bien plus que la création d'une monnaie unique. L'objectif de stabilité monétaire est peu à peu devenu le cheval de Troie des institutions et la quête de la convergence, le rouleau compresseur de l'uniformisation. Stabilité et convergence, que de choses sont commises en votre nom! La BCE s'est imposée comme la seule institution dotée d'un pouvoir exécutif direct. Au terme d'une dérive contenue

dans les traités à l'origine de l'Union, mais auxquels la dérégulation des années 1980 a donné une exceptionnelle portée, le pouvoir sur la monnaie, donc sur le commerce et les marchés, est devenu le pouvoir autour duquel tout en Europe s'organise. Aux États-Unis, la puissance militaire demeure au centre de la conscience nationale. En Chine, la conduite de la société est aussi importante que la croissance économique. Seule au monde, l'Union européenne confie son avenir à sa monnaie et met en place une gouvernance économique et sociale fondée sur la banque centrale indépendante. L'euro, une *fiat currency* adossée certes au premier marché intérieur mondial de l'époque, mais ni à une unité politique souveraine, ni à une puissance militaire, a pour mission de lier tous les États et de les conduire vers l'union.

La politique monétaire est compétence exclusive de l'Union, dévolue à la Banque centrale européenne, indépendante par statut, alors que les politiques économiques sont du ressort des États membres. La contradiction entre l'ambition et les moyens institutionnels est évidente, elle aurait dû rendre lisible dès le départ l'aventure d'un gouvernement économique européen. Mais les économistes, comme Paul Krugman, qui ont souligné dès l'origine le caractère bancal d'une union monétaire qui laissait aux Nations leur autonomie budgétaire et fiscale pour en conclure à la faillite rapide de la monnaie unique, ont manqué le point décisif: l'euro est une monnaie politique, au service d'un projet politique, porté par une volonté politique. Les accidents qui la mettent en péril ne feront que renforcer cette dimension politique. L'euro est une monnaie sous-optimale pour les économies européennes, elle est parfaitement optimale pour l'institution d'une union européenne dont elle semble rendre nécessaire la prise de pouvoir.

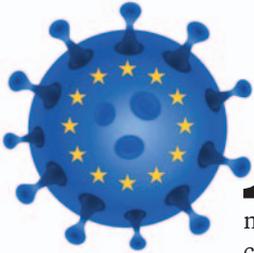
La suite de l'histoire de l'Union allait le révéler. Après le traité de Lisbonne, maintes questions restaient ouvertes: contrôle, conception des traités, gouvernance économique, autant de questions qui ne pouvaient rester sans réponse. La crise bancaire de 2011 qui a failli emporter l'euro sera l'occasion d'y répondre dans l'urgence, sans ouvrir le débat: nécessité fait loi, et en l'occurrence l'urgence de sauver l'euro et le système bancaire permettra de décider sans délai superflu! Le sens des décisions prises alors est clair: moyens de contrôle renforcés sur les budgets des

États membres et marges de manœuvres réduites, sous contrainte de sanctions automatiques; conformité exigée et uniformité souhaitée, la diversité des pratiques budgétaires et des politiques économiques est incompatible avec la monnaie unique et l'héritage d'histoires monétaires extrêmement contrastées est ignoré. Le fameux « semestre européen », ces périodes de six mois au cours de laquelle les budgets nationaux sont soumis à la commission, débattus et amendés en conformité avec les objectifs assignés par le Conseil, est le symbole du pouvoir économique qui se met en place.

Depuis le *whatever it takes* de Mario Draghi (2012), l'Union européenne s'est avancée sur une voie encore inexplorée, celle de la dispense du politique, celle du pilotage automatique des politiques européennes par voie monétaire et budgétaire interposée. En clair, le marché, la monnaie et le commerce décident pour tout et pour tous. Des glissements successifs, jamais annoncés pour ce qu'ils sont, vont préparer la voie à un gouvernement économique de l'Union, auquel la pandémie va ouvrir les portes.

2

Une dérive très dirigée



Après Maastricht, de 1993 à 2010, le principe de la gouvernance économique européenne voulait que des décisions décentralisées, sous le contrôle des Parlements nationaux, soient prises dans le cadre de règles communes. Si la politique monétaire relève de la compétence exclusive de l'Union, la politique économique demeure de la compétence des États membres, ces derniers devant se coordonner au sein du Conseil et étant tenus par des règles de discipline budgétaire.

À partir de la Grande dépression (2008) et de 2011 à 2016, tout change. Au nom de la nécessaire coordination des politiques nationales et de la prévention des déséquilibres, la gouvernance économique européenne est le fait de décisions centralisées prises par le Conseil européen, conçues et développées par des acteurs gouvernementaux asymétriques dans leurs pouvoirs, et déliés partiellement du contrôle des Parlements nationaux comme de celui du Parlement européen. Il est significatif que le mot de « subsidiarité », central dans les textes des années 1990, ait à peu près entièrement disparu du vocabulaire de l'Union (malgré l'attachement de l'Allemagne à son principe). Comme sont significatives les remises en question de plus en plus pressantes du principe de l'unanimité requise pour les votes au Conseil, un principe dénoncé parce qu'il permettrait à des « petits pays » de « prendre en otage » les décisions majoritaires – en fait, parce qu'il ne permet pas l'établissement d'un pouvoir total des institutions européennes sur les Nations d'Europe. L'unanimité requise au Conseil pour certains votes est le dernier vestige qui subsiste du principe de souveraineté des États membres; pour combien de temps? Qu'il puisse donner lieu à des marchandages peu glorieux est probable, qu'il soit abandonné marquerait la fin des États Nations européens.

L'adoption du Mécanisme européen de stabilité (MES) en mars 2011 puis du paquet législatif sur la gouvernance économique, dit six pack en décembre 2011, a marqué une étape décisive sur la voie d'une marginalisation des Parlements natio-

Chaque nouveau traité a pour effet un abaissement du niveau de la délibération et du contrôle parlementaire sur les grandes orientations budgétaires et économiques. Les États signent des chèques en blanc à l'Union sans discussion.

naux et aussi du Parlement européen. La surveillance budgétaire des États-membres est rendue beaucoup plus stricte, au nom de la prévention des déséquilibres macro-économiques. Les sanctions deviennent quasi-automatiques (elles ne peuvent être levées que si une majorité qualifiée des États membre se prononce contre elles, selon le vote dit « de majorité inversée »). Le constat s'impose : depuis 2008, la démocratie représentative a été abaissée par tous les traités européens de gouvernance économique. La conduite de la politique d'intérêt économique commun est placée au sein du Conseil européen. Chaque nouveau traité a pour effet un abaissement du niveau de la délibération et du contrôle parlementaire sur les grandes orientations budgétaires et économiques. Les États signent des chèques en blanc à l'Union sans discussion. Le pacte pour l'euro-plus 2011 est explicite : la politique est définie au sein du Conseil dans un dialogue fermé avec la Commission. Le Parlement n'a qu'un droit d'information. Dans le même temps, le nombre d'acteurs politiques européens, responsables devant leurs électeurs et capables de décider sur les sujets généraux, se réduit de plus en plus : l'Union déplace la décision des instances démocratiques vers de multiples organes non élus (notamment des « autorités administratives indépendantes » qui prolifèrent) et tend à réduire toute question politique à des sujets techniques et juridiques (par exemple, les règles de concurrence appliquées aux systèmes sociaux).

En découle à la fois la marginalisation des Parlements et la monopolisation de l'expertise par des comités variés et des organisations privées (sociétés de conseil, auditeurs, Fondations et ONG) : l'Union Européenne confie sa propre réforme à des groupes externes, hors de tout contrôle démocratique. Un maquis de conseillers, d'experts, d'ONG et de Fondations, largement financés par les fonds européens, sature le débat public et produit un bruit européen qui étouffe la question politique : les peuples sont-ils

d'accord ? Le tout justifié inlassablement par la production de l'adhésion, le renforcement des institutions et la quête de la bonne gouvernance ! La gouvernance contre les gouvernements ; nous retrouverons maintes fois cette figure obligée de la mise en conformité aux dogmes du libéralisme formulés par la City et Wall Street à la fin des années 1980 (sous l'égide de la commission Cadbury).

L'évolution en ce sens sera confirmée par l'adoption du two pack de mai 2013, qui exige des États membres qu'ils adoptent leur projet de budget avant le 15 octobre pour le soumettre à la Commission, les oblige à se fonder sur des prévisions de croissance indépendantes et à recourir à un organisme indépendant de contrôle budgétaire (en France, le Haut Conseil des Finances publiques). Ni le Parlement européen, ni les Parlements nationaux, faute d'instruments adéquats, ne jouent plus aucun rôle effectif, sinon de validation, dans ce qui est présenté comme un « renforcement de la gouvernance économique ». Il faut noter qu'au titre de l'article 13 – titre II du protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union, il est prévu que le Parlement européen et les Parlements nationaux définissent ensemble l'organisation d'une conférence réunissant les représentants européens et nationaux des commissions concernées par les questions budgétaires... conférence qui ne s'est jamais réunie à ce jour ! Plus de deux ans se sont passés à traiter des questions de procédure, sans jamais aborder les questions économiques et budgétaires, laissées de fait à la Commission sans contrepartie ni contrôle des Parlements.

Dès son arrivée, la présidente de la Commission, Mme Van der Leyen, a confirmé et accentué une évolution de moyen terme. Les bonnes intentions affichées derrière le green Deal et le plan *next generation* sont incontestables, elles servent à déguiser une prise de pouvoir économique sans contrôle. Bien au contraire : l'ingérence de la Commission dans les affaires budgétaires,

sociales et fiscales des États s'accroît considérablement, au nom de « réformes structurelles » qui dissimulent mal la volonté de détruire les systèmes sociaux issus des histoires nationales du XX^e siècle, qu'il s'agisse de l'assurance chômage, des systèmes de retraite ou de l'assurance maladie (lire à ce sujet sur le blog « Les Crises » l'article : « L'accord européen 2021-2027 : moins de budget, plus d'impôts et toujours plus de Commission »). Le gouvernement français va pouvoir utiliser la contrainte européenne pour resserrer un plan de réforme des retraites que l'opinion refuse ! Du point de vue du débat démocratique et du contrôle parlementaire, le grand flou qui accompagne le plan de relance européen vaut refus du débat et du contrôle. L'opacité qui entoure un plan de 750 milliards validé par le Conseil européen du 21 juillet, sans détail sur les contributions, sur les modalités de répartition, est tout aussi remarquable que l'absence de réflexion sur la possibilité d'aides directes d'États à États, plus rapide et sans doute plus efficace, une possibilité prévue par le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE, article 122) précisément pour des situations d'urgence comme celle résultant de la pandémie – mais une possibilité qui aurait tenu la Commission et le Conseil à l'écart... La complexité de l'opération n'est-elle pas le prétexte rêvé pour se dispenser de toute explication et de tout débat ? Et le choix d'un endettement européen massif, le moyen de lier les Nations ?

C'est dans ce contexte que l'arrêt du 5 mai 2020 de la Cour de Karlsruhe, cour constitutionnelle allemande, a jeté un froid. Son arrêt, dit *ultra vires*, affirme sans ambages que si les institutions européennes outrepassent les compétences dévolues par le traité, leur acte remet en cause le consentement donné par le Parlement allemand au moment de la ratification du traité de Maastricht. Et pour préciser les choses, la Cour garante de la nature du régime politique allemand, c'est à dire la démocratie parlementaire, considère aussi que ce type d'acte de la part des institutions européennes est « une violation du droit de vote » des citoyens, consacré par la loi fondamentale allemande.

La décision de la Cour de Karlsruhe illustre la tension croissante au sein de l'Union entre des modèles politiques divergents, celui de la démocratie formelle fondé sur le suffrage et les Parle-

Le gouvernement français va pouvoir utiliser la contrainte européenne pour resserrer un plan de réforme des retraites que l'opinion refuse ! Du point de vue du débat démocratique et du contrôle parlementaire, le grand flou qui accompagne le plan de relance européen vaut refus du débat et du contrôle.

ments et celui de la démocratie substantielle fondé sur les valeurs et le droit, et des systèmes de validation démocratiques contradictoires, celui qui juge des politiques sur leurs intentions et celui qui les juge sur leurs résultats.

En juin 2020, cinq hypothèses de travail convergent pour rendre crédible un coup de force européen, en faveur de la démocratie substantielle et du jugement sur les intentions, et pour reléguer le jugement de la Cour de Karlsruhe au rang des bégalements de l'histoire ;

1. le bloc fédéraliste européen est disposé à surinvestir dans un État keynésien européen en profitant de la crise économique provoquée par le Covid 19 ;

2. l'Union se doit de réagir aux superspéculation des marchés internationaux sur les dettes de l'Union ;

3. les difficultés croissantes de la Commission à faire passer ses textes devant le Parlement donne naissance à la tentation d'une plus grande centralisation de la gouvernance hors traité de l'Union auprès d'autorités de type MES par l'Eurogroupe : tout pour échapper au vote !

4. Les spéculations sur la sortie possible de grand États de la zone euro sert à discipliner les États qui renâclent à suivre l'Union, comme la Finlande et les Pays-Bas ou l'Autriche ;

5. l'Union européenne va être modifiée non dans ses objectifs explicites, mais dans certaines de ses politiques, dans ses relations interinstitutionnelles, et surtout dans le poids relatif des pouvoirs qui la constituent et qui s'y affrontent.

3

Union européenne = Démocratie représentative ?



Article 10 du Traité de Lisbonne - Traité de l'Union européenne

1. Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.
2. Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.
3. Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.
3. Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens.

Le Traité de Lisbonne, en mentionnant le rôle des parlements nationaux dans le corps même des traités, apporte une innovation importante qui s'ajoute à celle qui résulte de l'initiative du président Barroso d'ouvrir un dialogue direct avec les parlements nationaux centré sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité (cf. rapport d'information n° 88 du 21 novembre 2007 sur le « dialogue avec la Commission européenne sur la subsidiarité ». Parlementarisme à multiple niveaux.

Mais la crise économique et les différents pactes et traités adoptés depuis 2009 ont bouleversé en réalité le rôle des Parlement européen et nationaux, dans un sens qui diverge des intentions des traités et accords fondateurs.

Comment joue le coronavirus ?

Selon une méthode en son temps formulée par Jean Monnet, l'Union Européenne ne laissera jamais perdre une bonne crise. La crise provoquée par le coronavirus est utilisée pour avancer sur la voie d'un super État keynésien en Europe. Elle agit comme un catalyseur : tous n'en meurent pas, mais tous sont frappés. Quelle occasion de leur administrer le même remède : plus d'Europe !

La méthode est simple, elle a fait ses preuves, et l'occasion est trop belle. Puisque toutes les économies des pays de l'Union sont touchées par la crise, que l'activité baisse, tandis que les déficits publics s'accroissent et que les besoins de financement augmentent, l'Union européenne se pose en recours et la Commission en intermédiaire obligé. Là où des politiques nationales, voire régionales et locales, auraient pu fournir des réponses pertinentes à des situations très différentes d'une région à une autre, d'un secteur à un autre, d'un pays à un autre, l'Union pratique un surinvestissement institutionnel et financier pour ne pas laisser aux États le monopole de l'action sanitaire et paraître agir face à la crise (même si l'action sanitaire demeure du domaine de compétence des Nations). Ce surinvestissement va très vite se concentrer sur deux points :

1. la Commission s'arrogue le monopole de la recherche d'un vaccin contre le COVID-19, dans des conditions pour le moins acrobatiques : opacité des négociations avec les laboratoires, documents non traduits de l'anglais et non publics, garantie des laboratoires contre toute mise en cause de leur responsabilité en cas d'effets secondaires indésirables, etc. (pour les détails, voir mon Blog 38, juillet 2020 – hervejuvin.com).

Le prétexte de la pandémie est évident pour qui considère que seul, le tiers du plan de relance est directement consacré à réparer ses conséquences, et donc conforme à l'article 122 du TFUE.

2. La gestion de la crise économique et le pilotage du plan de relance supposé aider à la sortie de crise sont préemptés par la Commission européenne, qui engage une course aux volumes et aux effets d'annonce par rapport aux dispositions arrêtées par les États membres. L'inflation des nombres avait déjà commencé avec le Green Deal, l'ampleur du sujet justifiant que Mme Van der Leyen inaugure sa présidence en portant la dimension des actions européennes de la centaine de milliards d'euros au millier de milliards d'euros! Comme l'a écrit Karl Marx, nous en sommes au point où un changement quantitatif révèle un changement qualitatif: là où l'Union faisait avec ce que les États membres lui attribuaient, l'Union entend impressionner et contraindre par l'énormité de ses engagements – des engagements *in fine* portés par les États, les contribuables, les citoyens européens. Elle va surtout pouvoir renforcer considérablement son contrôle sur les politiques économiques et sociales des États membres, ce qui répond au souhait de la chancelière Mme Merkel, ainsi qu'à la volonté du Président français Emmanuel Macron. L'exemple en est donné par les 260 milliards prévus dans le budget multiannuel pour l'agriculture, qui invoquent «le changement structurel des zones rurales», pour justifier un nouveau désaménagement des territoires français: regroupement forcé de communes, suppression de services publics, installation de migrants, etc. La «solidarité européenne» sera invoquée et mise en scène pour mettre en pratique une politique exactement inverse, de destruction des solidarités nationales, considérées comme autant d'obstacles à l'uniformisation marchande de l'Union (au passage, notons que *Next Generation* prévoit déjà des pressions financières sur les campagnes électorales à venir, en contraignant les engagements des partis et des candidats). Cette politique pourra s'appliquer quand les États viendront présenter à la Commission leurs plans de relance nationaux pour béné-

ficier des subventions ou des crédits européens, et elle sera durable, puisqu'inscrite dans le «semestre européens»; la tutelle allemande sur l'Union européenne s'en trouve singulièrement renforcée.

Le prétexte de la pandémie est évident pour qui considère (comme Jean Michel Naulot, dans sa remarquable analyse publiée par le site «Les Crises») que seul, le tiers du plan de relance est directement consacré à réparer ses conséquences, et donc conforme à l'article 122 du TFUE; en revanche, les fonds consacrés au numérique, aux migrations, à des pays de l'Est relativement peu touchés, à la restructuration rurale, voire à l'Allemagne elle-même, semblent manifestement sortir du cadre du traité. Par ailleurs, l'imprécision de l'accord est telle que les estimations des sommes à disposition des États varient significativement, tandis que la clé de répartition est suffisamment complexe pour interdire les comparaisons directes, mais semble bien éloignée de prendre en compte le seul critère des pertes du PIB rapportées à la population, le plus légitime. Tout indique qu'en réalité, le «plan de relance» est l'occasion de faire avancer le projet de rééquilibrage macroéconomique de l'Union, d'y consacrer des sommes importantes détournées de la relance, de mettre en place les politiques de rigueur exigées par l'Allemagne et les pays du Nord, et de renforcer la tutelle sur les pays du «Club med». Est significative la monopolisation de l'expertise par les administrations européennes et les comités d'experts, comme la généralisation des évaluations externes des politiques publiques. Son objet est une prise de pouvoir, pas une relance qui relève de ces bonnes intentions sur lesquelles l'Union veut être jugée pour se dispenser de toute mesure de ses résultats; le recul du pouvoir des Parlements en résulte. Notons enfin que toutes les mesures d'ajustement, de convergence, etc., n'ont réussi qu'à aggraver les divergences entre pays du Sud et du nord, ce dont les balances Target qui font état d'excédents

cumulés de plus de 1000 milliards d'euros pour l'Allemagne témoignent cruellement !

Le coup de force s'habille d'une tromperie. En l'absence de toute ressource propre crédible de nature à rembourser la dette qu'elle veut émettre (qui croit que les GAFAM vont s'acquitter de la taxe numérique, ou que la taxe carbone va dégager les milliards annoncés dans les prochaines années ?), l'Union européenne ne fait que redistribuer entre les États membres l'argent qu'ils lui versent, ou lui verseront ; le tour de force est qu'ils doivent se soumettre à son contrôle pour récupérer l'argent qu'ils lui donnent ! La nécessité, voire l'urgence, du soutien à l'activité, aux entreprises et aux marchés fait peu de doutes. En revanche, l'initiative des actions, les modalités de ce soutien et le choix des acteurs les mieux à même d'en décider et de le gérer font pour le moins débat. Face à une crise qui frappe surtout les TPE et PME, victimes d'effets d'éviction face aux Amazon, chaînes de restauration rapide et autres multinationales, face à une crise aux effets asymé-

triques selon les territoires, leur ouverture internationale et leur dépendance extérieure, est-il certain que l'Union européenne et la Commission soient les interlocuteurs les mieux placés ? Les annonces de la Commission, notamment pour ce qui concerne les ressources propres, supposées aider au remboursement des 390 milliards de crédits empruntés par l'Union sur les marchés – une première ! – et consentis aux États membres, font également débat. Quel qu'en soit par ailleurs le bien fondé, les recettes de la « taxe carbone », celles de la taxe sur les géants du numérique, etc., sont pour le moins aléatoires, dans leur existence même, dans leur assiette et dans leur perception – autant dire que la Commission nous vend des engagements certains pour des recettes incertaines !

Et qui ne remarque le tour de passe passe qui consiste à reporter le remboursement de la dette après... 2027, quand ni Mme Merkel ni M. Macron, ne seront au pouvoir ?

4



Politique économique d'intérêt commun ; le Conseil européen acteur décisionnel de la Gouvernance économique

Article 121 (ex-article 99 TCE)

1. Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil, conformément à l'article 120.

2. Le Conseil, sur recommandation de la Commission, élabore un projet pour les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union et en fait rapport au Conseil européen. Le Conseil européen, sur la base du rapport du Conseil, débat d'une conclusion sur les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union. Sur la base de cette conclusion, le Conseil adopte une recommandation fixant ces grandes orientations. Le Conseil informe le Parlement européen de sa recommandation.

3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans l'Union, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations visées au paragraphe 2, et procède régulièrement à une évaluation d'ensemble. Pour les besoins de cette surveillance multilatérale, les États membres transmettent à la Commission des informations sur les mesures importantes qu'ils ont prises dans le domaine de leur politique économique et toute autre information qu'ils jugent nécessaire.

4. Lorsqu'il est constaté, dans le cadre de la procédure visée au paragraphe 3, que les politiques économiques d'un État membre ne sont pas conformes aux grandes orientations visées au paragraphe 2 ou qu'elles risquent de compromettre le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire, la Commission peut adresser un avertissement à l'État membre concerné. Le Conseil, sur recommandation de la Commission,

peut adresser les recommandations nécessaires à l'État membre concerné. Le Conseil, sur proposition de la Commission, peut décider de rendre publiques ses recommandations. Dans le cadre du présent paragraphe, le Conseil statue sans tenir compte du vote du membre du Conseil représentant l'État membre concerné. La majorité qualifiée des autres membres du Conseil se définit conformément à l'article 238, paragraphe 3, point a).

5. Le président du Conseil et la Commission font rapport au Parlement européen sur les résultats de la surveillance multilatérale. Le président du Conseil peut être invité à se présenter devant la commission compétente du Parlement européen si le Conseil a rendu publiques ses recommandations.

6. Le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, peuvent arrêter les modalités de la procédure de surveillance multilatérale visée aux paragraphes 3 et 4.

Ce que certains nomment « parlementarisme rationalisé » équivaut en fait à la marginalisation des Parlements nationaux.

5

Un coup de force politique

Insincère, aléatoire, manipulateur, le programme de relance proposé par la Commission, adopté par le Conseil en juillet 2020 sans consultation excessive est l'inverse d'un plan de solidarité: l'Allemagne, comme les pays du Nord en bénéficient financièrement quand les pays du Sud bénéficient surtout... de nouvelles contraintes structurelles! De son côté, la France paie pour être contrainte! C'est surtout l'occasion d'un coup de force qui marque l'aboutissement d'un long processus dont la démocratie ne sort pas intacte, ni l'idée européenne. Les plans de relance nationaux soumis à la Commission dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 seront validés par le Conseil à la majorité qualifiée, ce qui signifie que les États peuvent voir leur souveraineté économique et leur modèle de protection sociale presque entièrement soumis à une majorité d'États étrangers.

Le point déterminant qui se joue derrière la crise tient à la détermination des objectifs que se fixe l'Union. L'objectif, la relance économique, est assez général et suffisamment indéterminé pour justifier l'attribution de compétences quasi-illimitées à l'Union. L'ampleur de l'objet permet tout. La Commission et le Conseil s'autosaisissent d'un plan de relance ambitieux et excèdent les compétences qui leur sont attribuées par les traités.



Ceci vaut explication. En droit, la compétence constitue un titre juridique qui habilite à exercer un pouvoir. Selon l'article 5 par. 2 du traité de l'Union européenne, l'Union n'agit que dans les limites des compétences que les États membres lui ont attribuées dans les traités pour atteindre les objectifs que ces traités établissent. Conformément à l'article 5, par. 4, et en vertu du principe de proportionnalité, le contenu et la forme des compétences de l'Union n'excèdent pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs des traités.

Que se passe-t-il quand l'Union se réclame d'un objectif aussi vaste que celui de la relance de l'activité, suite à une pandémie d'ampleur mondiale? Difficile de limiter, de borner et de déterminer. Dans les faits, au cours de l'été 2020, l'Union saisit l'occasion de la pandémie pour s'attribuer des compétences exorbitantes, hors traités, hors limites, et plus encore, hors contrôle.

C'est le second point qui marque une inflexion notable dans la gouvernance économique de l'Union. Jusqu'alors, les politiques budgétaires étaient tenues par les critères de Maastricht, adoptés en vue d'assurer la stabilité de la monnaie unique. Ils ont de fait disparu. De sorte que

les contraintes et les limites qui s'imposaient à l'Union comme aux États membres sont tombées. Une étrange liberté est donnée à la gouvernance économique de l'Union pour procéder à des opérations auparavant inconcevables. La gouvernance de l'Union est en apesanteur, à la faveur de taux d'intérêt négatifs pour à peu près tous les États membres (ce qui limite considérablement l'intérêt des 360 milliards de capacité d'emprunt donnée à la Commission). Cette liberté autorise une prise de pouvoir sans précédent. Qui peut croire que l'autosaisine de la relance économique des pays de l'Union à laquelle a procédé la nouvelle Commission est autre chose que le prétexte à un coup de force institutionnel, en d'autres termes qu'il ne s'agit ni de pandémie, ni d'économie, ni d'aide aux États, mais bien de politique et de pouvoir?

La Gouvernance européenne en l'état déplace la source du pouvoir de la puissance publique vers de multiples acteurs et crée une nouvelle asymétrie entre parlements nationaux dans ce domaine sans donner de réels pouvoirs au Parlement européen

6

Quel modèle démocratique pour l'Europe ?



Démocratie formelle ou démocratie substantielle? Démocratie des principes ou démocratie du suffrage? Procédurale ou principielle? Et, pour finir, démocratie représentative ou démocratie élitaire? La tension entre les différents modèles politiques, qui vont de l'ultralibéralisme au socialisme, s'exerce entre deux principes démocratiques. L'un repose sur le respect de formes et de procédures, comme le sont les élections au suffrage universel, le principe majoritaire, le vote des assemblées représentatives, etc. C'est lui qui a présidé, depuis les années 1970, à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, lui aussi qui a conduit à affirmer le principe de subsidiarité. C'est le principe de la démocratie formelle, attachée au principe majoritaire. L'autre principe fait appel à des valeurs, des normes, affirmées comme universelles, liées à la nature humaine, et comme telles soustraites au suffrage universel comme au vote des assemblées. C'est le principe de la démocratie substantielle, selon lequel des principes sont au dessus du vote et du suffrage. Il s'exprime constamment sous la forme de l'appel aux

L'Union européenne semble préserver une diversité folklorique entre les régions de l'empire pour mieux imposer une direction unique sur tous les sujets d'importance, économie, diplomatie, défense, frontières, sécurité.

20 • IDées

«valeurs» supposées constituer le fond de l'Union européenne. Et c'est ainsi que l'Union européenne entend sanctionner des Nations au sujet de leurs lois sur les mœurs ou le traitement des migrants, même si ces lois recueillent une large majorité des citoyens. Les valeurs de l'Europe sont au dessus des votes, des parlements, et des majorités. Qui oserait encore soumettre un quelconque projet européen au suffrage universel? Chacun peut deviner les limites de l'exercice.

Le débat entre ces deux conceptions est actuel. Démocratie formelle et démocratie procédurale d'un côté. Démocratie substantielle de l'autre. D'un côté, la souveraineté du peuple, et le respect de la culture de référence; de l'autre, le culte de la gouvernance soustraite au vote, et du multiculturalisme comme à la fois effet et condition de la globalisation. D'un côté, le respect des traités, et notamment de l'article 10 du traité de Lisbonne qui établit que le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative et que les citoyens sont directement représentés au niveau de l'union par le Parlement européen. De l'autre, la volonté élitaire de gouvernements et de milieux dirigeants d'approfondir l'Union sans les peuples, ou contre eux, en déportant les centres de décision et d'action. La volonté de se dispenser du suffrage en définissant la démocratie par des valeurs, des principes venus d'en haut, créant ainsi une forme inédite d'hétéronomie qui permet de déclarer illégitime des lois et des gouvernements pourtant régulièrement élus et votées; le peuple hongrois, le peuple polonais après le peuple grec, en savent quelque chose!

Ce débat se double d'une seconde et tout aussi décisive interrogation sur la forme politique de l'Union. Elle était réunion d'États Nation, elle est déjà plus, ou moins, que cela. Mais qu'est-elle donc? Le bloc européiste depuis quatre ans a mobilisé pour encombrer le débat, noyer la question du fédéralisme et faire un effet de diversion pour cacher la réalité d'un mouvement massivement impopulaire. De son côté, le bloc souverainiste a peu travaillé pour imposer ses thèmes,

s'enlisant dans des débats stériles sur la sortie de l'euro plutôt que travaillant à élaborer une vision propre de l'avenir de l'Europe, avec ou sans l'Union. Il s'est fait en particulier très discret sur la question de la puissance, une question que la montée en puissance de la Chine, la conversion stratégique des États-Unis vers le Pacifique et leur désinvestissement en Europe, comme la réalité d'un rapprochement eurasiatique, rend cruciale. Pour sa part, l'Union européenne peut sembler répondre en progressant sur la voie d'une forme politique qui ressemble de plus en plus à celle de l'Empire austro-hongrois, et d'autres Empires déchus; préserver une diversité folklorique entre les régions de l'empire pour mieux imposer une direction unique sur tous les sujets d'importance, économie, diplomatie, défense, frontières, sécurité. Dans la réalité, l'Union s'avance bien plus profondément sur la voie inexplorée de la société des individus, une société dans laquelle tous ne sont définis que par leurs droits, dans laquelle les droits de l'individu le séparent radicalement de ses concitoyens d'abord, de la nature et de l'histoire ensuite. Le Pacte de Marrakech et la réforme du traitement des migrants sont significatifs à cet égard. Ce n'est pas par hasard que la Commission réveille sujet du traitement des migrants dans la foulée de la nouvelle gouvernance économique, pas un hasard non plus si les politiques d'ajustement structurel imposées aux États s'accompagnent de l'ambition de leur imposer d'admettre des quotas de migrants décidés par l'Union européenne; tout se tient, la gouvernance politique doit se soumettre à la gouvernance économique, l'une décider de l'autre, l'une assurer que rien ne demeure de la prétention à tenir ses frontières, à définir une identité nationale et à laisser les peuples décider des conditions d'accès à leur territoire et à la citoyenneté.

L'Union européenne parachève son ambition nouvelle, inconcevable pour MM. Adenauer, Gasperi et de Gaulle, comme pour MM. Helmut Kohl et François Mitterrand: mettre en place la société des individus, et faire de tous les Européens des

nomades comme les autres. À travers ses programmes de réforme structurelle, elle est sur le point d'abolir les histoires sociales et politiques des Nations, et leurs résultats concrets : le progrès social, obtenu à travers les institutions sociales. À travers ses plans de relance et son Green deal, elle entend poursuivre l'artificialisation des conditions de vie et en finir avec les déterminations de la géographie, du climat et des terroirs ; en traduisant en *hard law* la *soft law* sur les migrations, elle poursuit l'objectif de changer la nature des populations européennes, d'en finir avec ce qui peut rester d'unité nationale pour effacer toute résistance à l'ordre global du marché et du droit. Comment ne pas interroger la légitimité de l'Union européenne à progresser sans l'adhésion des Nations, signifiées soit par le vote majoritaire des électeurs, soit par l'accord des assemblées représentatives ?

Pour les partis attachés à la souveraineté des Nations, comme premier cadre légitime de l'expression démocratique, mais également conscients que le droit n'est rien sans la force, une opposition de principe à l'Union européenne et une dénonciation systématique de l'euro sont les moyens efficaces d'échapper à toute responsabilité politique – de ne jamais arriver au pouvoir. Le travail le plus urgent, et le plus difficile, consisterait à évaluer, dans la balance coûts-avantages de l'euro pour les pays du sud et pour la France, la part intrinsèquement liée à la monnaie unique et la part dûe aux contraintes voulues par les institutions européennes pour imposer leur agenda ultralibéral, utilisant la monnaie unique comme prétexte. Un travail complémentaire consisterait à comparer les pertes de souveraineté exigées par l'euro, et les gains obtenus par les Nations membres de l'Union du fait des effets de puissance apportés par l'euro.

Ce travail permettrait sans doute d'établir qu'une surimposition de contraintes et une surévaluation de la conformité budgétaire, fiscale et sociale, nécessaire, de la part de la Commission,

est de nature politique et non monétaire, qu'elle n'est pas directement liée à la stabilité de la monnaie. Voilà qui permettrait ensuite une réflexion ouverte avec l'Union européenne sur la manière dont l'exercice par les États membres d'une souveraineté recouvrée dans le cadre d'une coopération renouvelée, pourrait en réalité conforter le marché intérieur, la dynamique européenne globale et in fine, renforcer l'euro en lui associant le respect des formes démocratiques et l'adhésion des peuples. Car le bilan ne pourra être indéfiniment repoussé : si l'Allemagne et les pays de la zone mark ont beaucoup gagné à l'euro, les pays du Sud, Italie, France, Espagne, Grèce, ont vu la divergence s'accroître avec le nord de l'Europe, à mesure que leurs libertés se réduisaient. La solution n'est pas que les Italiens deviennent des Allemands comme les autres. Elle est que la politique monétaire européenne serve aussi les intérêts de l'Italie. Sinon, l'irréductible diversité des Nations européennes en finira avec l'uniformisation exigée par la monnaie unique.

Loin d'être négative, une telle démarche constituerait la meilleure, sinon la seule chance qu'à l'Union de perdurer ; elle affirmerait la forme politique de l'Union des Nations. Le thème rebattu de « l'avancée de l'Union européenne » est un terme vide de sens, tant qu'il ne dit pas vers quoi avance l'Europe : quelle forme politique, quel modèle de société, quelle ambition dans le monde ? Comme est vide de sens le terme de « souveraineté européenne » : seul un peuple est souverain, et il n'y a pas à ce jour de peuple européen, les marchandages qui ont accompagné les débats du Conseil de juillet 2020 le disent suffisamment. Comme l'a écrit Marcel Gauchet, les Européens ne savent pas ce qu'ils ont créé. Ils le savent de moins en moins à mesure que leur créature leur échappe, à mesure qu'elle se dispense de tout contrôle et devient littéralement hors sol. Que la gouvernance remplace le gouvernement et substitue le pouvoir des intérêts privés à celui des élus du suffrage universel, que des conseils,

Un travail complémentaire consisterait à comparer les pertes de souveraineté exigées par l'euro, et les gains obtenus par les Nations membres de l'Union du fait des effets de puissance apportés par l'euro.

des comités et des commissions sans légitimité décident au nom d'un bien supérieur, tombé d'en haut, révélé aux seuls élus de Bruxelles ou de Luxembourg; que la crise récente donne l'occasion à la Commission d'outrepasser ses compétences et au Conseil d'oublier les traités, passe encore. Le point décisif, celui qui sera décisif, est qu'il était récemment encore acceptable de considérer l'Union européenne comme l'avant garde d'un mouvement mondial, la pointe avancée d'une évolution qui tôt ou tard, par des voies imprévues et des chemins aventureux, rallierait le monde. Bref, l'Union européenne éclairait l'histoire. Elle était l'avant garde sur laquelle le monde avait les yeux fixés.

Qui peut encore le croire? Partout dans le monde, l'État Nation est la forme politique de la modernité. Partout dans le monde, les Nations réaffirment leur singularité culturelle, civilisationnelle ici, ethnique ou religieuse là-bas. Et partout dans le monde, la misère identitaire fait place à une demande identitaire qui bouscule la demande politique. De sorte qu'une Union européenne qui a cru se poser en modèle découvre qu'elle a abandonné ce qui la faisait elle, l'Europe et pas une autre, pour rien. De sorte qu'une Union qui se voulait modèle du progrès se découvre en voie de sous-développement, égarée loin d'une histoire qui se fait sans elle, et qui se fera bientôt contre elle, sur son propre territoire, dans ses écoles, ses mairies, ses assemblées – la France semble être précurseur en ce domaine. De sorte qu'une Union européenne qui a cru se construire en défaisant les Nations n'aura été que la collaboratrice d'une occupation qui ne dit pas son nom, celle qui livre l'Europe à des intérêts qui ne sont pas les siens et à des puissances qui entendent la soumettre à un nouveau partage du monde, un monde d'où elle a choisi elle-même de disparaître comme puissance et comme civilisation.



Une Union européenne qui a cru se construire en défaisant les Nations n'aura été que la collaboratrice d'une occupation qui ne dit pas son nom, celle qui livre l'Europe à des intérêts qui ne sont pas les siens et à des puissances qui entendent la soumettre un nouveau partage du monde.





BIG DATA A-T-IL PU ANTICIPER LE COVID-19 ?

Les GAFAM en flagrant délit d'aveuglement⁽¹⁾

Par Xavier Raufer



Certes, le monde présent doit tout à son architecture informatique. Hormis de rares Amish ou Salafistes (et encore...) nul ne songe à revenir au bon vieux temps du parchemin - plume d'oie. Totalement autre, le problème ici abordé n'est pas celui de la haute technologie par elle-même, mais des pratiques de ceux qui tiennent pour l'essentiel cette cyber-architecture entre leurs mains et sont ensemble baptisés GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft). Le lieu où ils apparurent et grandirent étant, lui, métaphoriquement désigné comme «Silicon Valley» (incluse dans le comté de Santa Clara, chef-lieu, San José).

Car non-contents d'entasser les dollars par centaines de milliards – que faire sinon dans une société américaine qui ne songe à rien d'autre, ne vit que pour ça; obsession du toujours plus de fric, hantise du moindre manque – les titans-possesseurs des GAFAM diffusent depuis vingt ans certains bobards - d'ailleurs classiques depuis les début de l'aventure humaine: celui de «l'homme nouveau» et de la «prédiction du futur»; chatoyants et sempiternels bobards



qui «marchent» toujours car à chaque fois présentés sous un éclairage et dans un contexte nouveaux.

Une incise sur «l'homme nouveau», hors de notre sujet. Ce coup-ci, Silicon Valley nous le vendait comme «trans-humanisme; l'homme serait «augmenté», genre cyborg-à-neurones-en-silicone. Le lieu (californien bien sûr) où s'élaborait le néo-Frankenstein (en plus gracieux) était, voici peu encore, la Singularity University. Or récemment, ce vite démodé «vatican» du trans-humanisme est en piteux état, secoué de fort peu «futuristes» procès pour discrimination, agression sexuelle et arnaque⁽²⁾. Dans les États-Unis de 2020, cela s'appelle agoniser.

Venons-en au principal: la capacité du Big Data, correctement «mouliné» à pré-dire les périls et dangers du néo-monde. Dans le domaine des épidémies par exemple, voir (entre vingt autres études analogues) «Disease Prediction by Machine Learning Over Big Data...»⁽³⁾

Dans ce registre, quel meilleur sujet d'étude prédictif pour les GAFAM que le COVID-19, pandémie ayant débuté sur la côte ouest des États-Unis, où tous ces

Quand les villes et comtés de la Baie de San Francisco ordonnent le confinement, les titans du net généralisent le télétravail et préparent à tout hasard des plans de licenciements... Nulle des mesures qu'ils prennent alors ne les distinguant des autres entreprises de la région, bien moins glamour cependant.

GAFAM ont leurs sièges sociaux et états-majors, entre Californie et État de Washington; aussi, la plupart de leurs centres de recherches et de production non-externalisés.

Précisons la question: savamment passé au crible d'algorithmes et logiciels experts, le Big Data a-t-il permis aux GAFAM – au-delà, à Silicon Valley, d'alerter à temps l'Amérique de la terrible épidémie qu'elle subirait bientôt?⁽⁴⁾ Pas du tout – et même, bien au contraire. Voici les faits.

L'arrivée (la vraie) du COVID-19 en Californie

Le premier Californien meurt du COVID-19 le 4 mars 2020; premier décès avéré bien sûr; sans doute y en a-t-il eu d'autres auparavant: on le verra plus bas. Mais auparavant en février, la Californie ne s'est pas trop inquiétée car sa densité urbaine est faible (comparée à New-York par exemple) ce qui facilite les attitudes-barrière. De plus, sa population (privée d'infrastructures sérieuses en la matière) n'y emprunte qu'à 3% les transports en commun.⁽⁵⁾

S'ajoute à cela un coup du sort: dès décembre 2019, l'épidémie saisonnière de grippe est forte dans la région (Comtés d'Orange et de Los Angeles plus au sud, baie de San Francisco aussi); maladie dont les premiers symptômes sont les mêmes que ceux du COVID-19 – ce qui empêche tout diagnostic et alerte précoce par le corps médical. On estime fin avril que le virus était sans doute présent dans l'État dès décembre 2019.

La réaction des élus du terrain

Dès le 4 mars (après le premier mort avéré COVID-19) le gouverneur de l'État décrète l'état d'urgence; puis le confinement général, le 19 mars (3 jours avant New York). Dès le 16 mars, la Bay Area de San Francisco est confinée. Cette prompt réaction sauvera sans doute des milliers de vies: à la mi-mars, un institut spécialisé prévoit 6 000 décès en Californie, du fait de COVID-19; mais à la mi-avril (821 morts décomptés le 15 avril), cet institut rabaisse son pronostic à plus ou moins 1 800 morts, du fait de la rapide réaction politique, d'abord des maires et élus de terrain. Notons que ce

réflexe à l'ancienne tient à l'instinct d'édiles habitant la côte Pacifique de l'Amérique du nord, déjà alertés par d'antérieures épidémies virales en Asie, face à eux, sur l'autre rive du même océan. Rien de High-Tech là dedans.

Réaction des GAFAM

Longtemps, les médias numériques progressistes pour jeunes américains aisés, *Vox*, *Slate*, *Quartz*, etc. ont moqué la « petite tribu excentrique » des « survivalistes » qui, notamment en Californie, se préparaient à diverses sortes d'apocalypse – dont une pandémie hors-contrôle⁽⁶⁾. Or médusés, les grands médias d'information et l'opinion publique constatent à la mi-avril – deux mois après l'éruption de la pandémie – que (pour l'une de leurs hantises du moins) ceux qu'on tenait naguère pour de doux ahuris avaient parfaitement raison!

Et comme aux États-Unis, les retournements d'opinion sont sauvages (demandez à M. Weinstein & co...), ces ahuris d'hier deviennent aujourd'hui des extra-lucides: « Le moment où vous commencez à vous préparer à COVID-19 devient une garantie majeure de sérieux dans la Silicon Valley. Qui a compris tôt, démontre qu'il avait la Chine à l'œil, se méfiait de des grands médias, méprisait les sarcasmes et puisait aux bonnes sources d'information⁽⁷⁾. »

De rares individus ont ainsi (comme toujours) été plus lucides que d'autres, quoique infiniment minoritaires dans Silicon Valley. Les géants de la Tech', eux, n'ont rien vu venir, ni prévenu quiconque de quoi que ce soit. Quand les villes et comtés de la Baie de San Francisco⁽⁸⁾ ordonnent le confinement (le 16 mars), ces titans du net généralisent le télétravail, préparent à tout hasard des plans de licenciements, etc.; nulle des mesures qu'ils prennent alors ne les distinguant des autres entreprises de la région, bien moins glamour cependant.

Anticipation? Prescience? Le High-Tech est aux abonnés absents. Ce quand (bien après) on découvre que les deux premiers malades du COVID-19 sont arrivés dans la Silicon Valley fin janvier, en provenance de... Wuhan (Chine). Et que dès le début février le virus se répandait dans toute la Californie.

Il faut attendre le 10 avril pour que – aussi lentement et pesamment que les bonnes vieilles bureaucraties étatique du vieux monde pré-Big Data – Apple et Google entrent dans la danse. Rappel: à eux deux, ces géants du Tech' contrôlent plus de 90% de tous les systèmes d'exploitations mobiles du globe (Android et IOS)⁽⁹⁾. Apple et Google devraient, disent-ils, préparer ensemble une application visant à prévenir les contagions virales foudroyantes; en tout cas, à en ralentir les progressions; ce, plutôt pour la pandémie d'après que



Il a fallu attendre le 10 avril pour que, aussi lentement et pesamment que les bonnes vieilles bureaucraties étatique du vieux monde pré-Big Data, Apple et Google entrent dans la danse...

pour celle-ci. En toute fluidité entre ces deux systèmes d'exploitation, ce dispositif volontaire et anonyme alerterait le possesseur du Smartphone de la proximité, à moins de 2 m, (plus ou moins 6 pieds), d'un contaminé. Bien entendu, une telle application devra d'abord être validée par une foule d'agences de santé publique dans le monde; ce, dans une forte et globale méfiance du pompage des données médicales ainsi récoltées (qu'ils l'avouent ou non) par ces géants du net, constamment coupables d'aspiration frauduleuse d'informations stratégiques.

Nulle anticipation... Tardive réaction professionnelle... Une initiative forcément accréditée par des instances normatives de ces États-nations que ces géants du Net nous présentaient hier encore – avec quel mépris – comme de pathétiques dinosaures devant disparaître au premier choc un peu violent...

Pour cent motifs, certes contradictoires, de possibles prédateurs scrutent déjà froidement ces Titans du net, dont la toute-puissance leur paraît passagère. Ils n'en sont bien sûr pas à lancer la curée, mais : inégalités, instabilité, crise sociale là-dessus... le premier craquement de la banquise ouvrant une voie... Et là, ce monumental loupé du COVID-19? Ces rapaces déjà embusqués ont sans doute, un peu plus encore, flairé l'enivrante odeur du sang.

NOTES

1. *New York Times International*, 29 avril 2020, « Tech industry credential: gearing up for apocalypse »
La Croix, 13 avril 2020, « États-Unis : dans la Silicon Valley, la crise du coronavirus creuse les inégalités »
Daily Mail, 12 avril 2020, « Coronavirus has been in California a lot longer than we believed, with cases as early as december »
2. *Bloomberg*, 12 novembre 2019, « Silicon Valley's Singularity University Is Cutting Staff, CEO Exits »
Singularity University, a Silicon Valley institute offering education on futurism, is reckoning with its own uncertain future. The chief executive officer is stepping down, and the organization plans to eliminate staff, etc.
3. www.researchgate.net/publication/316496634_Disease_Prediction_by_Machine_Learning_Over_Big_Data_From_Healthcare_Communities
4. Au jour où s'écrit cette étude, on est à 62 000 morts ; ce, dans un pays où les statistiques du terrain, des comtés et États, arrivent lentement au niveau fédéral.
5. On les comprend : encore aujourd'hui par exemple, aller par transports en commun de l'Université Stanford (où l'auteur enseigne dans des Summer Sessions de la fondation Hoover) au centre de San Francisco (distance, 45 km.), est un cauchemar de presque 2 h : trois longs trajets à pied, plus l'usage du train d'abord du RER local (BART) ensuite, deux réseaux sans nulle connexion. En prime bien sûr le bus interne sur l'immense campus de Stanford, qui s'étend sur 32 km². Et c'est pire encore en Californie du sud.
6. *Vox*, 13 février 2020, « No handshakes, please : The tech industry is terrified of the coronavirus ».
Ceux qui se préparent à l'apocalypse se nomment outre-Atlantique The Prepared et sont connus des médias comme « The Preppers ».
7. « Tech industry credential: gearing up for apocalypse », cf. note 1.
8. En gros, de San Rafael au nord à San José au sud.
9. Dans les pays développés, plus ou moins 75 % des gens ont un Smartphone ; et environ 45 % dans les pays « émergents ».



Depuis la nuit des temps, les catastrophes, désastres et calamités frappant l'humanité, naturels (séismes, tsunamis), humains (guerres), affectaient forcément le monde physique, pour la parfaite raison que c'était le seul fréquenté par l'espèce humaine. Or depuis 20 ans – les criminologues, concernés désormais par les deux univers, le savent trop bien – les pannes géantes, l'espionnage, le sabotage, etc., touchent toujours plus le cybermonde. Point commun entre ces deux univers : tous deux éprouvent, et toujours plus, les ravages de terribles virus : COVID-19 (registre biologique) et virus-pirates (numérique). Exemple : la grave mais méconnue cyberattaque ayant dévasté, la nuit du vendredi 13 (!) mars, le système informatique de Marseille (ville, communauté urbaine et alentours). Attaque dont les effets locaux sont toujours sévères, quarante jours plus tard.¹

Cyberattaques, la grande menace

Par Xavier Rauffer

O n comprend que la ravageuse attaque de Marseille soit restée inaperçue : assommés, les Français et leurs dirigeants, à la veille d'être confinés, voient alors leur monde ambiant – le philosophe Martin Heidegger dit « ce qui va de soi pour les masses » ; et, des centres dirigeants du néo-monde, « le cercle bien arrêté des dispositifs qui organisent la situation de puissance de l'homme »² – s'évanouir sous leurs yeux, sans savoir du tout quand la « normale » reviendra, si même elle reviendra de sitôt. Mais la gravité de ce cyber-piratage vaut qu'on s'arrête à Marseille, pour y réaliser l'ampleur du désastre.

Une attaque « massive et minutieusement préparée »

La ville d'abord : deuxième métropole de France, l'une des 20 premières de l'Union européenne, 12 000 fonctionnaires ; 200 pour son seul et énorme service informatique ; 1 300 serveurs, 6 000 ordinateurs, 450 applications-métiers, etc. Frappée tout autant, la métropole Aix-Marseille, 8 000 agents ; elle, en charge des cruciales directions de la voirie, des tunnels, des ordures ménagères, de l'eau, etc.

Or dans la nuit du 13 mars, une attaque « massive et minutieusement préparée » de pirates encrypte 90 % du dispositif, dès lors perdu pour ses utilisateurs. Seul, un ingénieur arrachant – au réflexe – une prise de courant du mur, empêche l'écran noir total et définitif. L'essentiel des serveurs de cette métropole de 1,8 million d'habitants étant paralysés : la vie sociale, telle que désormais médiatisée par voie informatique, y est soudain bloquée.

Quand débute une crise sanitaire inouïe, 48 heures avant le confinement pour cause de COVID-19, deviennent ainsi inaccessibles : - l'état-civil, pas d'enregistrement des naissances et les décès (la crise du COVID-19 débute !)

L'essentiel des serveurs de cette métropole de 1,8 million d'habitants étant paralysés : la vie sociale, telle que désormais médiatisée par voie informatique, y est soudain bloquée.



Pysa-Ransomware crypte précisément les fichiers les plus importants pour l'utilisateur : photos, audio, archives et documents de bureau, etc. ».

**Conclusion claire :
« Détruisez immédiatement Pysa-Ransomware ».**

- les services d'appel du public,
- le planning et service des salariés de tous les fonctionnaires,
- les listes électorales (la nuit du vote du 1^{er} tour des municipales),
- la liste des enfants inscrits en crèche ou à l'école primaire à la prochaine rentrée,
- les factures à payer par la mairie à ses prestataires,
- les fichiers des permis de construire en cours et des immeubles en péril (à Marseille!),
- les concessions disponibles dans les cimetières
- la police municipale n'enregistre plus les mains-courantes ou procès-verbaux (confinement!).

Une mission de sauvetage titanesque

Le 18 avril, la mairie avoue « on est loin d'en être sortis » : il faut « purger » et relancer à la main, un par un, les 1300 serveurs. Un mois pour rétablir l'application du seul état-civil; deux mois minimum pour reconstruire un système opérationnel. Sans aller trop loin dans la technique, voici en quoi consiste la titanesque mission de sauvetage de ce système :

- Les « sauveteurs » de l'informatique municipale seront contraints de tenter une complexe manœuvre de cyber-rétro-ingénierie: partant de fichiers cryptés, ils devront « remonter » le cryptage à l'envers, essayer de le comprendre après l'avoir « détricoté », puis, si ces « sauveteurs » y arrivent, concevoir un logiciel-décrypteur, par lequel devront passer, un par un, tous les fichiers cryptés. Tâche immense, fastidieuse, mais indispensable pour récupérer tout ou partie des dossiers et fichiers encrytés.

- Autre voie (à suivre en parallèle de la précédente); elle aussi, de type aiguille-dans-une-botte-de-foin : retrouver et vérifier un par un tous les RDP (« Remote Desktop Protocols » des 6 000 terminaux connectés aux 1300 serveurs du système informatique de la municipalité marseillaise, pour y trouver la porte d'entrée du logiciel pirate, car forcément, il s'est infiltré par là. Puis, là aussi, rien n'est gagné d'avance, tenter d'identifier le pirate, par cyber-filature, partant de son infiltration. Imaginons qu'on y arrive : négocier alors avec le pirate,

en direct, l'achat de sa clé de cryptage, carotte ou bâton. Certains dans ce cas essaient aussi la menace...

Mais au bout du compte, pour Marseille, l'attaque est un désastre d'autant plus total que, erreur confondante, les sauvegardes des fichiers cryptés, elles aussi largement perdues, étaient conservées... sur le même réseau que les serveurs eux-mêmes.

Que s'est-il passé? « Mespinoza-Pysa », nom du virus-pirate servant à rançonner des villes et entreprises, est repéré depuis octobre 2018: les pirates connus de l'auteur lui ont de fait assuré s'en méfier depuis le second semestre de 2018. Et depuis lors, les méfaits de « Mespinoza-Pysa » sont sévères :

- dès juillet 2019, l'entreprise de transferts de fonds Moneygram reste longtemps paralysée, suite à une sauvage attaque de Mespinoza-Pysa.

- Le 16 décembre 2019, le site spécialisé Malware-Warrior avertit ainsi : « Pysa-Ransomware (logiciel-rançonneur) pénètre dans le PC, inaperçu de l'utilisateur, puis encrypte ses fichiers avec un algorithme complexe qui les rend totalement inutilisables. Pysa-Ransomware crypte précisément les fichiers les plus importants pour l'utilisateur : photos, audio, archives et documents de bureau, etc. ». Conclusion claire : « Détruisez immédiatement Pysa-Ransomware ».

En dépit de cela, avant l'attaque sur Marseille et malgré ses efforts, l'auteur n'a pas trouvé trace d'une alerte officielle française à de possibles victimes, dont nos grandes villes. Rappelons à ce propos que si les citoyens d'un État-nation paient des impôts et taxes et ont jadis, en un pacte fondateur, dévolu audit État le « monopole de la violence légitime », c'est pour être protégés et avertis, en des circonstances graves. Or le fait est, une fois encore, que pour la cyber-attaque marseillaise, ce ne fut pas le cas.

Des génies du numérique qui entrent partout

Pourtant, depuis plusieurs mois déjà, un bruit courait dans le petit monde du Darkweb et des hackers : une nouvelle génération (« pirates 2.0 ») émerge; la première, entièrement « native » du cybermonde. Les pirates ancienne mode sont fatigués, enrichis, ils ne veulent plus risquer, comme jadis, toute leur vie sur un coup de dés.

Or tel n'est pas le cas, bien au contraire, pour les toutes jeunes « stars » du piratage 2.0. Ces incroyables génies du numérique entrent partout, se jouent de toutes les sécurités, « parois coupe-feu » codes et mots de passe. Pour l'instant, murmurent encore certains de leurs proches, début 2020, ils sont dans le jeu, dans le défi, mais un jour, la première vraie attaque de l'un d'entre eux assommera le monde par son côté massif et ravageur.



Face à cette nouvelle et grave menace, face à l'attaque de Marseille, qui pourrait bien être la première tentative en vrai grandeur d'un « pirate 2.0 », les réponses de l'appareil d'État français sont-elles à la hauteur ?

Face à cette nouvelle et grave menace, face à l'attaque de Marseille, qui pourrait bien être la première tentative en vrai grandeur d'un « pirate 2.0 », les réponses de l'appareil d'État français sont-elles à la hauteur ? Voyons cela de près.

Le 18 mars, cinq jours après le piratage, l'Agence nationale en charge, l'ANSSI, réagit (CERT FR-2020-CTI 002) ; elle dit avoir « récemment été informée d'attaques informatiques visant notamment des collectivités territoriales françaises... Des analyses sont en cours ». Pour l'ANSSI toujours, qui « se veut rassurante », « ce phénomène n'est pas nouveau ». Suit un simple rappel des mesures de sécurité, sans nulle précision sur d'analogues attaques perpétrées en 2020.

Qui, comment... et pourquoi ?

Côté officiel, 40 jours après le ciblage de Marseille, rien de pertinent n'est paru, ni même, n'a été indiqué à la communauté des experts, sur qui fut le pirate, ni comment – et surtout, pourquoi, cette attaque est survenue. Même flou languissant du côté des sites français³, experts en cyber-malveillance : tous ont paisiblement attendu le 19 mars pour publier le communiqué de l'ANSSI, sans autres précisions.

Sans manifester une cruauté exagérée, rappelons pour conclure que depuis toujours, l'avertissement rétrospectif est un ressort majeur du cinéma comique : « Attention cher ami, le plafond est bas »... Pour le « cher ami » déjà au sol, à demi-assommé et sanglant, l'annonce est-elle bien utile ?

NOTES

1. Alors que s'écrit ce texte, sources de l'analyse :
 - CSIRT-Gouv BJ, 19 juillet 2019 «Moneygram, nouvelle forme d'attaque»
 - *Malware News*, décembre 2019 «Another one for the collection : Mespinoza-Pysa Ransomware»
 - Site Malware Warrior, 16 déc. 2019 «Comment supprimer Pysa ransomware et décrypter les fichiers .pysa»
 - *La Provence*, 18 avril 2020 «Comment des hackers ont failli mettre Marseille à genoux»
 - *20 Minutes*, 16 avril 2020 «Marseille : un mois après une cyberattaque, l'état-civil informatique rétabli»
 - *L'Express+Afp*, 10 avril 2020 «Marseille et sa métropole affectées par une cyberattaque inédite depuis un mois»
 - *Sky News*, 4 avril 2020 «Coronavirus: cybercriminels threaten to hold hospitals to ransom - Interpol»
 - *La Provence*, 31 mars 2020 «La cyberattaque subie par la ville bloque les statistiques»
 - *Le Point*, 27 mars 2020 «Le télétravail est une aubaine pour les pirates informatiques»
 - Rapport menaces et incidents du CERT-FR, 18 mars 2020 «Objet : attaques par le rançongiciel Mespinoza-Pysa».

2. Martin Heidegger, *Méditations* Bibliothèque de Philosophie, éd. NRF-Gallimard, 2019.

3. Sous des conditions strictes, les criminologues de terrain peuvent approcher des malfaiteurs ; ici des pirates informatiques. Cette étude doit beaucoup à certains d'entre eux qui m'ont éclairé sur cette attaque et sur de possibles parades.



3 QUESTIONS À XAVIER RAUFFER

« Les vraies attaques sont à venir. Et elles devraient être terribles. »

Pour IDées, Xavier Rauffer a accepté de répondre à nos interrogations sur les cyberattaques qui menacent chaque jour davantage nos nations et nos entreprises.

Propos recueillis par IDées

Pourquoi une telle cyber attaque ? Racket, terrorisme, menace, jeu ?

La cyberattaque sur Marseille n'est pas la première. En France, on en connaît déjà plusieurs récentes. (de même ailleurs au monde, mais c'est moins directement notre affaire). Significativement, les premières attaques sérieuses en France visaient des communes, ou communautés urbaines, aux noms évocateurs pour qui connaît la France de loin : Cognac, Nuit Saint-Georges, etc.

Mes contacts chez les hackers me disent que ces attaques émanent de jeunes gens possédant une énorme cyber-force de frappe mais ne sachant trop qui cibler. Ces fameux « pirates 2.0 » (quelques groupes issus de divers pays à fort potentiel mathématique) sont ceux qui, à présent, impressionnent tant le milieu des hackers. Pour l'instant, ils se bornent à s'entraîner, à tester les défenses de leurs cibles. D'ampleur stratégique, leurs vraies attaques sont à venir. Là encore, m'avertit-on, elles devraient être terribles.

Quels sont les moyens nécessaires ?

Supercalculateurs, services d'un Etat, mafia ?

Rien de ça. Là aussi – j'allais dire, comme toujours – l'élément humain prédomine. Les « Pirates 2.0 » sont la première génération native du cybermonde : des codeurs virtuoses, avec toute l'imagination et l'impétuosité de la jeunesse. Des « Généraux de l'an 2 » si vous voulez. Leur matériel est plutôt basique il y en a pour 2 / 3000 € guère plus.

Autre virtuosité de ces « pirates 2.0 », celle de la clandestinité : contacts par messages et appels chiffrés de bout en bout, disparaissant en 5 minutes, usage systématique du Darkweb et des cybermonnaies ; contacts physiques minimes, brefs et jamais deux fois au même endroit, etc. Croyez-moi, les rencontrer en face à face n'est pas une partie de plaisir !

Les services de l'Etat et les entreprises stratégiques sont ils mieux protégés ?

En théorie, oui bien sûr. L'État dispose d'un service dédié, de normes, règles, protocoles et routines, mais deux éléments nourrissent quand même l'inquiétude :

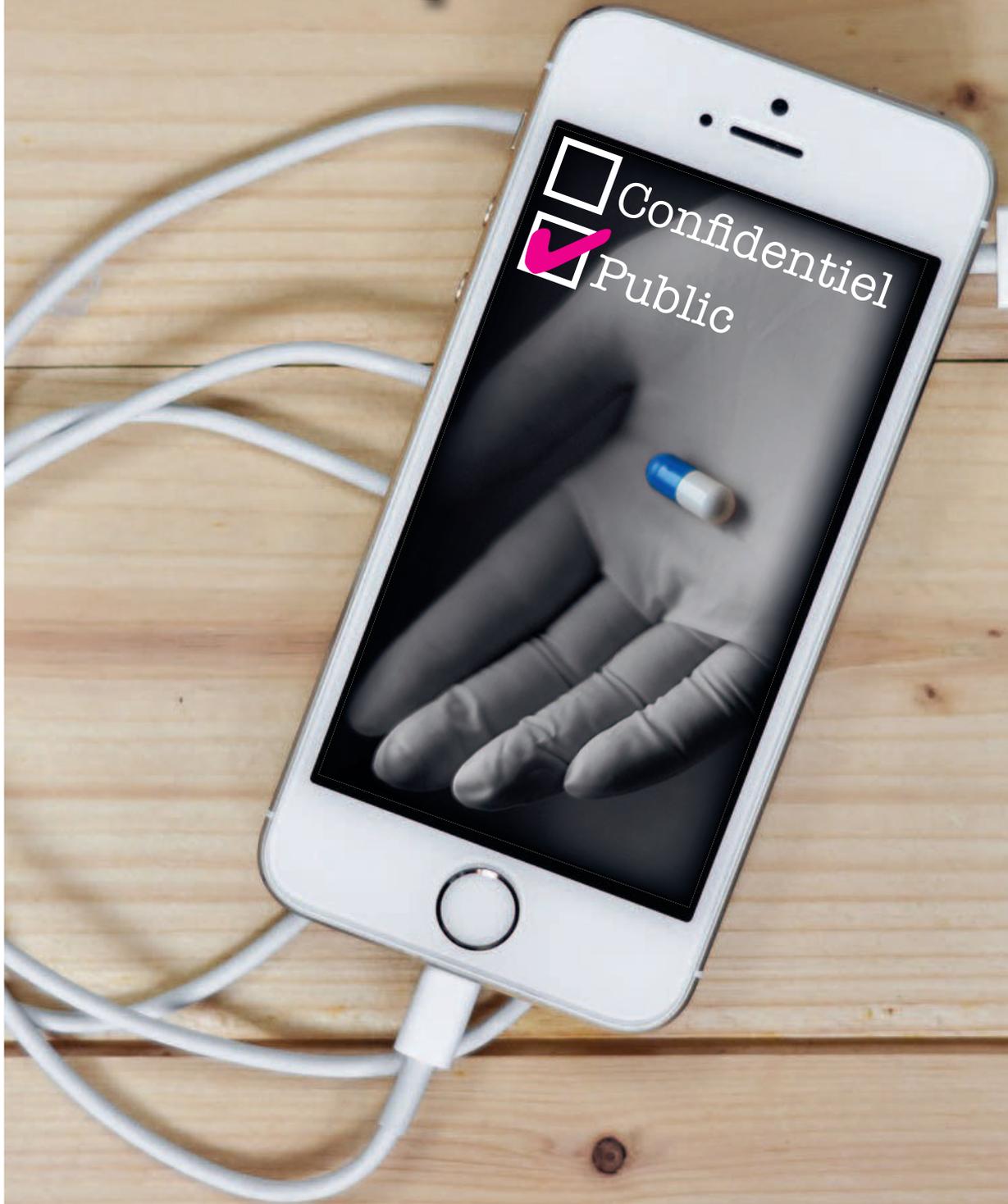
- Depuis toujours la plutôt solide administration française fonctionne sur la base de faits précédents ; elle n'aborde l'« inconnu-inconnu » qu'avec timidité. Or dans le cybermonde, tout s'opère à l'instant ; l'an passé, c'est déjà l'ère glaciaire. Songez que la norme temporelle du piratage est le ZERO DAY EXPLOIT, le fait de signaler (pour jouer) ou vendre (piratage de prédation) une faille dans la sécurité d'un système informatique, pour qu'on puisse l'exploiter (EXPLOIT) le jour même (ZERO DAY). Ça donne une idée du rythme effréné auquel évoluent les menaces.



« Dans le cybermonde, tout s'opère à l'instant ; l'an passé, c'est déjà l'ère glaciaire. »

L'informatique telle qu'elle soutient (au sens du géant Atlas) et permet notre néo-monde est d'abord une invention des États-Unis. Dans le domaine défense/attaque, Washington fut le premier à concevoir une stratégie mondiale d'abord, et à l'appliquer ensuite. Or malgré cela, des experts majeurs – issus du sérail même de Washington – doutent de la sécurité de leur cyber-arsenal. Parmi cent autres, voici la dernière de ces alarmes. On la doit à M. John Ramey, naguère fondateur au Pentagone (ministère de la défense des États-Unis) d'une direction nouvelle « Defense Innovation Unit Experimental », vouée à rapprocher la défense américaine du High-Tech national. Ramey parle de son passage du monde des startups au Pentagone et du choc qu'alors, il reçut Cyberattaques, la grande menace Cyberattaques, la grande menace : « Je me faisais une idée grandiose de la Défense... Pour moi, c'étaient des bâtiments remplis de gens brillants travaillant sur des sujets critiques ; or, quand je me suis trouvé dans ce bâtiment, j'ai réalisé combien j'avais tort. Stricto Sensu, ces gens manipulent encore nos codes du nucléaire sur des disquettes... » En va-t-il autrement en France ? Souhaitons-le.

Zoom sur le désordre numérique





Au moment où le gouvernement français paraît prêt à confier au cloud de Microsoft les données de santé des Français, où l'Allemagne a accepté de tracer l'exposition au COVID-19 de ses citoyens avec des applications venues des GAFAM, au moment aussi où enfle la polémique sur l'utilisation par les applis de santé Google Fit d'informations ^{privées}, IDées a jugé utile de faire le point sur un marché en explosion ; celui des données de santé personnelles. La pandémie de COVID-19 est-elle l'occasion d'un coup de force des géants numériques pour faire main basse sur notre santé?

Votre santé vaut cher!

Par Hervé Juvin

Répondre à un questionnaire en ligne sur ses habitudes alimentaires, télécharger une application pour améliorer ses performances sportives, autant de gestes qui nous paraissent sans conséquence. Si aujourd'hui ces données se monnaient illégalement, demain elles pourraient bien aller jusqu'à déterminer l'obtention d'un crédit.

Dans le monde, le secteur de la santé connaît une croissance impressionnante, notamment parce qu'il annexe peu à peu une grande part de l'alimentation (bio, compléments alimentaires, etc.), des loisirs et de la beauté (médecine esthétique et soins visant à rajeunir ou à amincir le corps), jusqu'à devenir le premier secteur économique mondial. Et la pandémie de COVID-19 ne fait que confirmer la préférence pour la santé de populations qui refusent l'idée de la mort.

Le marché très convoité des données de santé

Sur le dark web, les données personnelles sur votre santé se vendent plusieurs fois le prix de données bancaires. Et le marché de la « data » de santé est l'un de ceux qui progressent le plus vite. Des hôpitaux britanniques ont payé pour récupérer les données piratées de leurs patients, y compris dans des cas d'urgence; la rumeur, invérifiable, fait état de quelques millions de livres (le piratage d'un cabinet d'avocat new-yorkais prestigieux, gérant les contrats de stars comme Madonna voire d'un certain Donald Trump aurait donné lieu à une transaction autour de 40 millions de dollars, de quoi suggérer des idées à certains...). Un miracle, ou plutôt les services efficaces d'une société spécialisée, a permis à l'APHP (l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) de résister à une tentative analogue. L'hôpital de Rouen a-t-il aussi bien tenu? D'autres institutions s'en tirent moins bien – voir p. 30 le cas de la Mairie de Marseille... Et, ce mois de septembre, le piratage d'un hôpital britannique aurait causé au moins un décès, celui d'un patient en soins intensifs mort pendant son transfert vers un autre hôpital, transfert provoqué par le piratage.

Plus que le *ransomware* auprès des établissements de soins, le vol des données de santé devient une industrie, avec ses équipes professionnelles, ses budgets, et ses clients. Son chiffre d'affaire dépasserait déjà le milliard de dollars. Les acheteurs? Pas seulement des

Sur le dark web, les données personnelles sur votre santé se vendent plusieurs fois le prix de données bancaires.

racketteurs criminels. Des sociétés d'assurance, des entreprises, mais aussi des agences de publicité payées par les « big pharma » ou les prestataires de santé privés qui pourront pousser leurs offres auprès de clients potentiels de manière personnalisée; pour dix jours de soins ayurvédiques en Inde, un séjour de chirurgie esthétique... ou une boîte de Viagra!

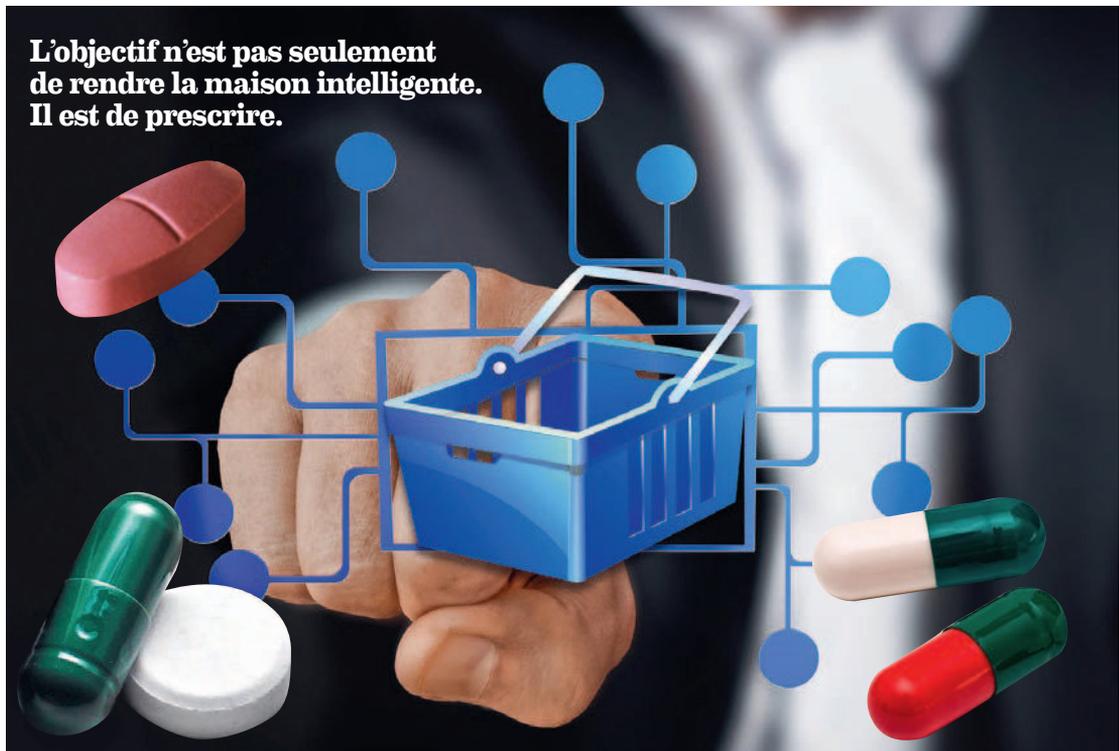
Les outils qui permettent de collecter vos données se multiplient

Les sources? Elles vont exploser avec les objets connectés et la venue de la 5G. L'affichage rassurant, confortable, est celui d'un univers domestique qui, de la cuisine à la salle de bains, obéit au doigt et à l'œil et devient une plate-forme de services à la disposition de son utilisateur. La réalité est que cet univers communiquera en permanence des informations de toute sorte à l'extérieur. À ceux qui sauront capter d'abord, se servir ensuite, des données que cet utilisateur accumule inconsciemment et de son propre fait. Pour de multiples raisons, les unes indiscutables, comme l'appel au secours en cas d'accident domestique ou d'accident de santé; les autres sujettes à caution, comme la prescription d'un régime alimentaire adapté, de complé-

ments utiles, ou de soins urgents. Le consentement à une assistance sanitaire numérique, présente en permanence et partout, se répand.

L'objectif n'est pas seulement de rendre la maison intelligente. Il est de prescrire. Ce que la mode ne fait pas, ou plus, la santé le fera! L'obligation de se soigner, ou de faire évoluer ses habitudes de consommation, n'est pas loin; en témoignent déjà les injonctions de votre smartphone « Bougez! Faites du sport! Ne restez pas assis si longtemps! ». Elles ne resteront pas innocentes. Bientôt, le montant de l'assurance santé dépendra de votre docilité à suivre ces conseils. Bientôt, la prime d'assurance complémentaire sera calculée en fonction de ce que vos esclaves domestiques connectés auront dit de vous – puisqu'ils comptent le nombre de bières dans le réfrigérateur, de bouteilles de vin dans la cave, et de morceaux de sucre dans le sucrier... et dans le café.

De nos jours, quelques exemples concrets suffisent à démontrer que nous n'en sommes pas si loin, et qu'il est même entré dans nos mœurs de favoriser cette intrusion dans nos vies privées. L'*Apple Watch* (31 millions de ventes en 2019), outre ses fonctions d'annexe au smartphone, suit scrupuleusement tous vos paramètres de





L'Apple Watch (31 millions de ventes en 2019), outre ses fonctions d'annexe au smartphone, suit scrupuleusement tous vos paramètres de santé.

santé: « Cet outil peut compléter notre arsenal thérapeutique croissant afin de mieux identifier la fibrillation auriculaire, qui peut être intermittente et asymptomatique. », clame un certain Dr Richard Milani sur le site d'Apple. Le bracelet *Whoop*, d'abord réservé aux sportifs de haut niveau, est en passe de devenir un des leaders en matière de bracelets connectés, il a intégré, dès le mois de mars, une programmation permettant de détecter une potentielle infection au COVID-19. Un nombre exponentiel d'applications permettant de suivre un régime ou un programme sportif comme Samsung Health ou Sweat et qui vous demandent d'encoder, dans le détail, ce que vous avez mangé, bu, et fait de votre journée assorti de votre niveau de stress, sont téléchargées jour après jour.

Un avant-goût du gouvernement sanitaire ?

Les protections? Tout ce qui est sur un réseau numérique est accessible aux tiers. Et l'injonction de promouvoir la santé comme bien public est assez forte pour faire plier tout ce qui reste d'une notion de « vie privée » dont Marc Zuckerberg a bien dit qu'elle ne devrait plus exister au temps de Facebook!

Et voilà comment se prépare la démutualisation de l'assurance santé; chacun paiera selon les prescriptions de l'industrie, sous le contrôle de ses esclaves numériques, pour un bonheur physique programmé, une vie longue et une santé assistée. Et voilà comment le traitement public de la pandémie donne un avant-goût du gouvernement sanitaire qui se dessine, et d'une société dans laquelle l'industrie du corps et de la santé menace de prendre le pouvoir sur la vie, et d'ôter avec le risque et la folie ce qui reste du goût de vivre. Et voilà surtout comment le numérique installe une forme inconnue de pouvoir, au cœur même du foyer qui en protégeait.



GEROLF ANNEMANS, MEMBRE DU BUREAU DE LA FONDATION ID

Le député européen Vlaams Belang a répondu aux questions d'IDées sur la crise politico-institutionnelle actuelle et sur l'action du groupe ID au Parlement européen.

« La colère chez les Flamands est énorme, du fait de la non-prise en compte des résultats des élections de mai 2019. »

Propos recueillis par IDées

Après 647 jours sans gouvernement, la coalition Vivaldi a vu le jour. Mais l'exclusion des deux premiers partis de Flandre de la coalition laisse à penser que ses jours sont comptés. Quelle est votre analyse ?

La colère chez les Flamands est effectivement énorme, du fait de la non-prise en compte des résultats des élections de mai 2019, lors desquelles la N-VA et le Vlaams Belang sont devenus les deux plus grands partis en Flandre et en Belgique. De récents sondages, de même que le gros succès de plusieurs manifestations du Vlaams Belang contre ce gouvernement Vivaldi, anti-Flamands de gauche (avec 7 partis!), ne laissent aucun doute sur le fait que le parti nationaliste flamand par excellence a de beaux jours devant lui. Les autres partis, libéraux, chrétiens-démocrates, socialistes et verts, sont tournés en ridicule. Cette coalition Vivaldi est bâtie sur des sables mouvants. Notre objectif est désormais 2024, à savoir l'année des élections à la fois européennes, fédérales, régionales et même provinciales!

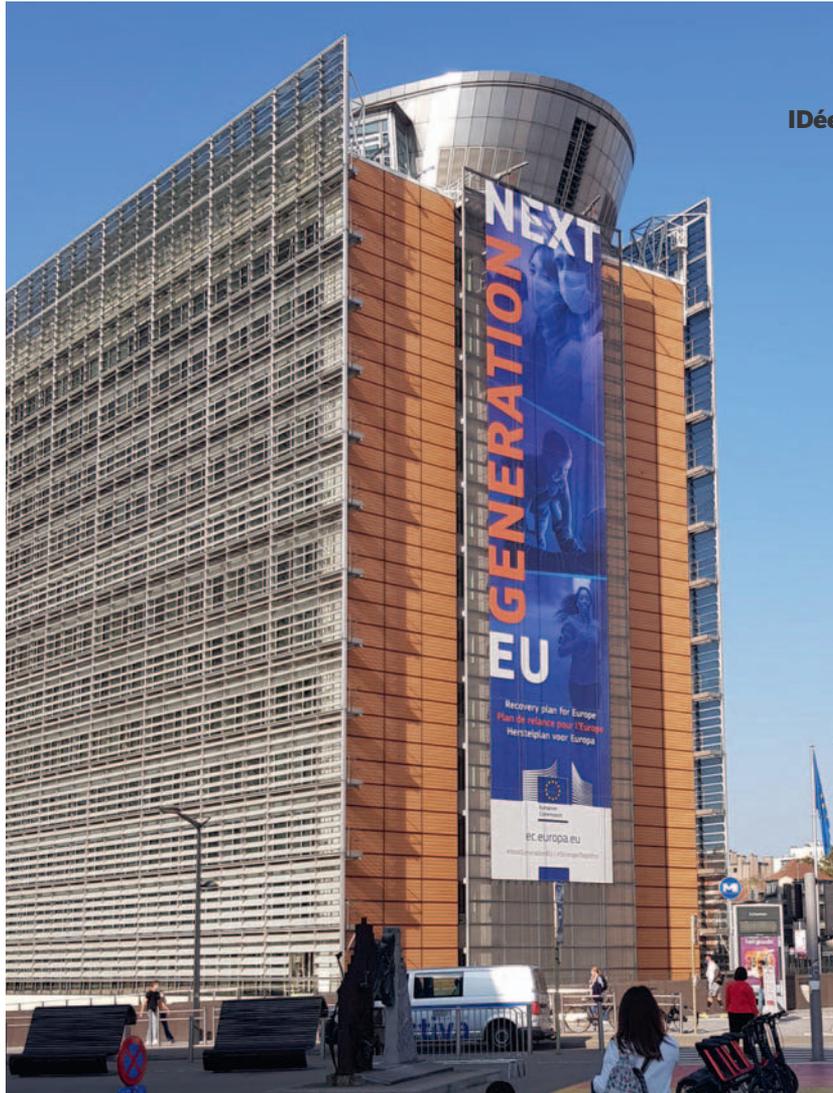
La complexité de la structure institutionnelle belge a-t-elle influencé négativement la gestion du COVID-19 par la Belgique ?

La crise du COVID-19 a été mal gérée à tous les niveaux. Le gouvernement belge a échoué, mais le gouvernement flamand également, concernant les soins dus aux seniors. Le fait qu'il y ait 9 ministres ayant la santé publique dans leurs compétences n'a franchement pas aidé. Le gouvernement représentait 38 des 150 sièges au Parlement. En outre c'était un gouvernement de pouvoirs spéciaux, totalement non-démocratique et qui maintenait des tabous politiquement corrects : il était notamment question de « certains groupes dans la population », sans discipline, qui ne comprenaient pas le néerlandais ni le français, et au sein desquels les taux de contamination au COVID-19 étaient plus élevés.

Comment pensez-vous briser le « cordon sanitaire » qui écarte votre parti de l'accès aux media et de la formation du gouvernement ?

Dans son discours de réélection en novembre 2019, le président de notre parti, Tom Van Grieken, a déjà fait savoir très clairement qu'il voulait faire du Vlaams Belang un parti de gouvernement. Il est fermement convaincu qu'il doit travailler à la dé-diabolisation et au renforcement du contenu du parti, tant sur le plan programmatique que sur celui du personnel politique. Surtout, Tom Van Grieken est un excellent homme de réseaux, ce qui sera également utile dans notre élan vers 2024. Plus le Vlaams Belang s'agrandit, plus les autres partis se rendent compte qu'il est difficile de maintenir le cordon sanitaire.

«Le groupe ID base son fondement politique sur la préservation de l'identité des peuples et des nations d'Europe, conformément aux caractéristiques spécifiques de chaque peuple.»



IDées • 39

La Flandre voit monter des désirs d'indépendance, comme dans d'autres régions européennes. Voyez-vous une Europe des Régions se profiler ?

Naturellement, et cela se fera dans le cadre d'une séparation ordonnée, négociée, structurée. J'ai moi-même écrit quelques livres à ce sujet, qui sont considérés comme des ouvrages de référence, tant par mes amis que mes ennemis. Le scénario est donc déjà prêt pour le jour où le système belge sera définitivement bloqué.

Comment votre action au sein du groupe ID peut-elle contribuer au respect de la souveraineté et de l'indépendance des Nations ?

ID est le seul groupe qui lutte pour une Europe des États souverains au niveau européen. Une Europe de la liberté, de la singularité et de l'identité nationales. ID est convaincu que la souveraineté des nations et des peuples, basée sur la coopération volontaire, est la solution. Le groupe ID base son fondement politique sur la préservation de l'identité des peuples et des nations d'Europe, conformément aux caractéristiques spécifiques de chaque peuple. C'est la seule voie et le seul avenir pour tous ceux qui souhaitent le meilleur pour notre Europe.

IDées
LE POUVOIR LE MONDE LA VIE

LE
MONDE

États-Unis

- 44** Le nationalisme économique;
d'une tradition oubliée
au nouveau consensus

Europe

- 58** La France, une puissance
maritime qui s'ignore...

Afrique

- 70** L'Afrique de l'Ouest se dirige
vers l'abîme

DOSSIER

- 74** Donner du sens à l'argent
Financer le localisme

Quoi de neuf en Amérique ?

La proximité des élections présidentielles américaines suscite toujours un regain d'attention en Europe. Elle donne aussi l'occasion de mesurer l'abîme d'incompréhension et d'ignorance qui caractérise la vision prédominante des États-Unis, l'indécent affichage de la préférence d'un ambassadeur français pour Hillary Clinton en 2016 en donnant un exemple parmi tant d'autres. L'élection de 2020 ne devrait rien y changer. Les incidents qui ont fait suite à la mort du criminel George Floyd lors de son immobilisation par un policier, ont donné l'occasion à diverses organisations qui, sous couvert de la défense des droits des Afro-Américains et de la lutte contre le racisme, entendent paralyser la Présidence de Donald Trump et lui contester le droit même d'être élu, d'enclencher des mécanismes de guerre civile.



Nous reviendrons sur les enseignements que révèle la décomposition accélérée de la société américaine; si seulement la France et les Nations européennes en tiraient les leçons! Dans cette première livraison d'IDées, nous nous attacherons d'abord à un intéressant panorama des courants politiques américains, qui illustre la fluidité d'une situation qui a bénéficié à Donald Trump en 2016 et pourrait bien lui être de nouveau favorable. C'est pour nous l'occasion de remercier Julius Krein et Gladden Pappin, fondateurs de la revue *American Affairs*, qui nous autorisent à publier cet article, que nous avons adapté pour le rendre plus accessible à nos lecteurs européens.

IDées • 41

Le nationalisme économique; d'une tradition oubliée au nouveau consensus

Par Robert Atkinson & Michael Lind

Traduction de « Rediscovering National developmentalism », un article publié par la revue *American Affairs*, été 2019

(Les auteurs nous pardonneront plusieurs interventions : nous avons choisi de couper des développements très spécifiques à l'histoire américaine et qui auraient mérité d'amples commentaires, et ajouté quelques éléments de contexte qui rendront l'article plus clair pour des lecteurs peu familiers de la matrice fondatrice de la politique américaine Jefferson - Madison - Hamilton - Jackson).

En réponse à la montée du populisme, les membres de l'establishment de Washington, ceux que l'on désigne le plus souvent du nom de « Big State », ont adopté une façon rassurante de considérer la question politique à partir de la relation de l'Amérique envers le monde. Tels qu'ils les voient, les Américains sont divisés en deux camps, ouvert ou fermé, mondialiste ou nationaliste, interventionniste ou protectionniste. Tout découle de cette division binaire et simple (rappelons que moins d'un Américain sur trois a un passeport, a voyagé à l'étranger, et que cette division recouvre largement une division riches-pauvres). Dans ce cadre, le camp du repli, nationaliste et protectionniste, a voté pour Trump, et le groupe de l'ouverture, mondialiste et interventionniste, pour Clinton. Les « déplorables » d'un côté (Hillary Clinton qualifiant les électeurs de Trump), les « remarquables » de l'autre, sans doute. Ceux qui sont de quelque part, d'un côté; ceux qui sont partout chez eux, de l'autre.

À partir de cette dichotomie basique fondée sur la vision du rôle de l'Amérique dans le monde, les membres de l'élite, très majoritairement sympathisants démocrates et libéraux, prétendent déduire les points de vue politiques et sociaux des électeurs et résumer l'ensemble du débat politique américain.

Si seulement c'était si simple! En réalité, cinq écoles distinctes affirment des points de vue différents sur la manière dont le développement industriel et économique et la politique économique internationale, qui inclut la politique de l'immigration, devraient être pilotées de manière à maximiser la compétitivité économique américaine. L'Amérique peut s'insérer dans l'économie mon-

Le rôle clé de l'État est d'encourager le développement industriel et économique et la politique économique internationale, qui inclut la politique de l'immigration, devrait être pilotée de manière à maximiser la compétitivité économique américaine.

diale et diriger sa propre économie. Leurs différences dépassent de très loin la question de la globalisation, du libre échange, puisqu'elles désignent des modèles de société et des aspirations nationales différentes. Peuvent être ainsi identifiés : le libertarisme global, le localisme progressiste, le protectionnisme, le néo-libéralisme national et le nationalisme économique. Chacune de ces écoles contemporaines a sa propre vision de la bonne société, qui s'exprime dans la combinaison qu'elle propose de politiques envers les entreprises, le commerce et l'immigration. Leur ensemble couvre l'éventail politique américain.

Des cinq écoles de la politique économique américaine, celle du nationalisme économique devrait guider la politique économique américaine à l'intérieur comme à l'extérieur.

En ces temps d'élection présidentielle, la question est immédiate ; qui peut l'emporter ? Des cinq écoles de la politique économique américaine, le libertarisme mondialiste, le localisme progressiste et le protectionnisme sont tellement extrêmes dans leur rejet du système en place et des combinaisons politiques existantes qu'il est peu probable qu'elles puissent atteindre le niveau de domination que le modèle néo-libéral mondialiste connaît depuis la fin de la guerre froide. Chacune de ces écoles a cependant influencé la politique américaine. Ainsi, le libertarisme a commencé à la fin des années 70 et le localisme national influence la course à la présidentielle des Démocrates aujourd'hui.

Disons le clairement, des cinq écoles de la politique économique américaine, celle du nationalisme économique devrait guider la politique économique américaine à l'intérieur comme à l'extérieur. Comme nous le décrirons plus bas, elle assure que le rôle clé de l'État est d'encourager le développement industriel et économique et que la politique économique internationale, qui inclut la politique de l'immigration, devrait être pilotée de manière à maximiser la compétitivité économique américaine. Bref, elle affirme que leur intérêt national devrait guider les choix économiques et politiques des États-Unis. Certains pourraient douter qu'il en ait jamais été autrement.

La vision morale et sociale qui sous-tend le libertarisme est une doctrine de l'individualisme cosmopolite radical. Les individus devraient être libres de s'engager dans des relations contractuelles avec les autres sans être empêchés par des frontières politiques ou par des lois. Les « libertariens » ont longtemps été divisés entre

les « anarchistes » qui ne veulent aucun État, et les « minarchistes » qui croient en un minimum d'État « observateur nocturne » limité pour maintenir la paix et pour défendre la propriété privée et les contrats commerciaux.

Quand il s'agit de la taille de l'entreprise et du débat sur les multinationales, les libertariens ont naturellement une attitude de laissez-faire. Ils tendent à s'opposer aux lois anti-trust qu'ils qualifient d'interférence dans les transactions entre adultes consentants. En même temps ils s'opposent aux aides gouvernementales envers les entreprises, grandes ou petites, en les dénonçant comme étant du « capitalisme de copinage ».

Pour tous ces libertaires, les frontières nationales sont un frein à la liberté, comme le sont les droits de douane, les « fiat currency » (monnaies légales, au contraire par exemple du bitcoin), et bien sûr tout ce qui ressemble à une politique industrielle. Ils sont en faveur d'une immigration illimitée et du libre-échange, incluant le libre-échange unilatéral avec des pays dont les gouvernements protègent et subventionnent leurs propres industries nationales. Les libertariens répondent au danger représenté par la combinaison d'une politique migratoire d'ouverture des frontières avec un état de protection sociale qui peut transformer un pays en un aimant social (comme le connaît la France, et bien peu les États-Unis!) de façon simple : il faut abolir le système de protection sociale pour tous, qu'ils soient immigrés ou natifs !

Le trafic des migrants comme ressource sans limite

Au début du XX^e siècle les pères fondateurs du libertarisme, comme Friedrich von Hayek, Ludwig von Mises et Lionel Robbins, ont volontiers accueilli la tendance à l'égalisation des salaires à travers le monde, que ce soit par la délocalisation du travail ou l'immigration de masse, la concurrence libre et non faussée incluant d'accepter un mouvement à la baisse des salaires dans les nations développées. Comme l'écrivait l'économiste anglais Lionel Robbins en 1934, dans le marché mondial post-national un capitaliste aurait la possibilité de fermer son entreprise dans le Lancashire pour commencer des affaires au Japon, où le travail est meilleur marché. Ludwig von Mises prédisait que les travailleurs anglais et allemands pourraient voir leur niveau de vie descendre et atteindre celui des Hindous et des coolies chinois pour rester compétitifs – et n'y voyait aucune objection, au contraire. Plus récemment, les libertariens voient toute immigration, diplômée ou non, et tout commerce et emploi à l'extérieur, comme des biens illimités, à mobiliser pour permettre la meilleure et la plus grande liberté individuelle.



Quelque chose qui ressemblait à la vision de von Mises et de ses disciples s'est réalisé brièvement dans les années qui ont suivi la chute du Mur de Berlin. Avec la mise en place de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) en 1995 et l'accession de la Chine à cet organisme en 2001, le commerce mondial s'est étendu de façon dramatique. Les administrations américaines des deux partis se sont alliées à fond pour le promouvoir. Au début des années 2000, le département du Commerce de l'administration Bush est allé jusqu'à tenir des ateliers pour assister les entreprises américaines à déporter leur travail en Chine, suivant l'opinion erronée que cela les aiderait à devenir plus compétitives. Les politiques d'immigration libéralisées ont signifié que le nombre d'immigrants aux États-Unis s'est accru de façon considérable, d'environ 14 millions en 1980 pour atteindre à peu près 45 millions aujourd'hui, un taux de croissance jamais vu dans l'histoire américaine.

Les libertariens face au confinement

Pour les libertariens, le libéralisme sans frontières devait être combiné avec un État limité dont la plupart des responsabilités gouvernementales devaient être dévolues aux États fédérés, Texas, Alabama, Floride, etc., qui, en raison de la compétitivité pour l'emploi entre eux, ont besoin d'offrir le meilleur climat pour le business, et devaient limiter les fonctions gouvernementales fédérales. Le résultat politique des politiques commerciales et migratoires favorisées par les libertariens et aussi les néolibéraux a été le violent retour en arrière qui a bénéficié à Trump, comme il peut bénéficier aux autres nationalistes et populistes en Europe.

Un élément nouveau et important vient des pratiques de confinement qui ont généralement été imposées par des gouverneurs et/ou des maires démocrates.

Les crises économiques inspirent les localistes avec l'espoir – inévitablement contrarié jusqu'ici – que les Américains verront finalement la lumière et abandonneraient les grosses firmes et la vie sans âme de la banlieue pour retourner vivre soit dans de petites villes authentiques, soit dans les centres villes, les *down towns* désertés.

Les libertariens y voient une atteinte grave aux libertés individuelles, et soutiennent donc sur ce point les républicains alliés de Trump. La montée des tensions liées au port du masque, aux distances sociales obligatoires, etc., pourrait conduire nombre de libertariens à réviser leur vote traditionnel en faveur des démocrates.

L'attrait durable du localisme

Les racines philosophiques de l'école rivale du localisme se plongent très profondément dans la tradition que l'agranianisme de Jefferson a laissé dans la politique américaine. (Rappelons que, pour Jefferson, la démocratie n'était possible que dans une société de petits propriétaires, décidant eux-mêmes de ce qui les concerne au niveau local et de manière décentralisée). Cette tradition du républicanisme du petit paysan propriétaire remonte aux Pères fondateurs de l'Amérique. Elle affirme que seule une économie dans laquelle la plupart des citoyens sont des petits producteurs auto-suffisants, comme des entreprises agricoles familiales ou des artisans, peut respecter la liberté et l'égalité entre les citoyens, prévenir l'accaparement du pouvoir par la bureaucratie et préserver une république vraiment démocratique. L'évolution vers une production industrielle de masse et la conversion de la plupart des Américains en salariés urbains ou banlieusards (suburbains) a rendu cette tradition anachronique il y a un siècle. Néanmoins, lors du siècle précédent, les localistes ont constitué une minorité ayant son mot à dire, dénonçant les chaînes de magasins comme A&P, dans les années 20 et 30, Walmart et les supermarchés à la fin du XX^e siècle et Amazon aujourd'hui. D'ailleurs, le débat sur le pouvoir exorbitant des «GAFAM» ne fait que commencer, et remet à l'ordre du jour la vision de Jefferson...

le localisme prône une vie de voisinage, de quartier, de proximité, et de petits producteurs, comme la littérature populaire ou la musique country en livrent une vision idéalisée, mais appréciée. Le fait que la crise la plus récente ait été causée par Wall Street, encouragée par une classe élitiste d'économistes et de régulateurs qui vivaient dans le déni de la réalité et refusaient de

voir les abus de la finance (qu'on aurait pu éminemment empêcher) a rendu la réaction localiste beaucoup plus forte, tant elle semblait pertinente. Il n'est pas indifférent que quelques-uns des plus gros scandales boursiers des dernières décennies aient été provoqués par des sociétés déterritorialisées, d'Enron à AIG. Il l'est encore moins que la crise du COVID-19, aux États-Unis comme ailleurs, ait encouragé un développement inédit du travail à domicile, renouvelant à terme le débat de «la ville à la campagne».

Pour les localistes, «small is beautiful»,

Sur la question de la dimension de la firme, l'école du localisme progressiste est claire : il faut lutter contre les grosses compagnies aériennes, les grosses compagnies pharmaceutiques, maintenant les grosses entreprises technologiques, et bien sûr les grosses compagnies pétrolières. La grande entreprise, la multinationale, est dangereuse parce qu'elle échappe au territoire et en fait, au contrôle démocratique. Les localistes cherchent à créer une économie alternative, faite surtout de petites entreprises. Là où des économies d'échelle rendent les grosses entreprises nécessaires et profitables, les localistes préféreraient qu'elles soient des *utilities* (services publics) lourdement soumises à réglementation publique ou bien nationalisées. Et quant aux industries innovatrices comme les biotechs, les localistes aimeraient que le gouvernement assume un rôle de leader dans le développement des produits pharmaceutiques. En accord avec l'économiste et écologiste E.F. Schumacher pour qui «small is beautiful», beaucoup de localistes, y compris Robert Reich et la sénatrice Elisabeth Warren (candidate à la primaire démocrate), ont appelé de leurs vœux la séparation en plusieurs entités concurrentes des grandes banques, des grandes compagnies technologiques et des grandes firmes en général, à l'instar de ce qui s'est passé dans les années 1910 avec les trusts et les compagnies pétrolières, ou 1970, avec l'éclatement d'ATT. Les mêmes appellent à une réduction drastique de la proximité de ces entreprises avec l'administration fédérale. Non seulement leurs profits devraient diminuer, avec une partie nouvelle des profits allant aux travailleurs, mais ces entreprises devraient n'avoir qu'un petit rôle, voire aucun, dans la politique et les affaires publiques. En résumé, l'inverse de la situation actuelle avec la Gates Foundation, Elon Musk célébré comme un «génie américain» par Donald Trump, etc.

Comme les libertariens, les localistes rejettent l'idée que les États-Nations sont des unités économiques en compétition les unes avec les autres. Pour les localistes comme pour les *libertarians*, le rôle économique du gouvernement est principalement de faire respecter les



lois. Mais tandis que les libertariens n'ont aucun problème à voir de grosses firmes vaincre des petites entreprises rivales dans une juste compétition sur la place du marché, les localistes, pour préserver la république idéale du petit propriétaire exploitant, veulent truquer les marchés en faveur des petites firmes et contre les grandes, par des moyens variés, incluant des exemptions de normes et de lois, des franchises d'impôt et de taxe, et des subventions pour les petites sociétés et bien sûr une mise en application agressive des lois anti-trust.

Le retour du protectionnisme

La troisième école de la politique économique américaine est protectionniste. Les membres de cette école étaient largement ignorés par l'élite américaine jusqu'à ce que Donald Trump donne ses mots et son énergie à leur colère. Un large consensus est désormais de leur côté, notamment contre la Chine, et reçoit un début de légitimité de la part d'institutions comme le FMI (par ses études) ou d'économistes très en vue comme Dani Rodrick.

Le protectionnisme existe dans une version conservatrice et dans une version de gauche. Le protectionnisme conservateur (modéré) dont Trump est le leader est un composé de deux écoles de pensée, protectionnisme et libéralisme. Le premier pour la politique économique internationale, le second pour la politique intérieure.

Les membres de l'école politique protectionniste étaient largement ignorés par l'élite américaine jusqu'à ce que Donald Trump donne ses mots et son énergie à leur colère.

Pour les protectionnistes de la Droite, conservateurs et souvent nostalgiques, l'Amérique peut redevenir grande en ressuscitant les années 1920 : restrictions de l'immigration, droits de douane élevés, et un très petit gouvernement fédéral – avec des impôts limités et une administration évidée, à l'exception de la défense nationale.

Le protectionnisme de gauche dans l'intervalle est associé avec les syndicats de l'industrie (l'AFL-CIO) et leurs alliés. Ils sont proches du point de vue sur le monde de Trump quand il s'agit de la mondialisation, mais ils soutiennent un gouvernement plus interventionniste, en particulier pour ce qui touche l'in-

Tandis que le soutien politique de McKinley pour les droits de douane et le nationalisme venait de l'entreprise, celui de Trump vient des travailleurs et des firmes de taille petite ou moyenne qui cherchent un répit dans la concurrence étrangère, mais les deux ont le même objectif.

vestissement dans le domaine des technologies (*skills*) et des infrastructures.

Contrairement aux libertariens et aux localistes (et aux néolibéraux), les défenseurs du protectionnisme croient que les nations comme les entreprises et les individus sont en concurrence dans l'économie mondiale. Et contrairement aux localistes qui dénoncent les très grandes entreprises comme des exemples de ce que Brandeis a appelé la « malédiction du grand », les protectionnistes conservateurs comme ceux de gauche n'ont aucune objection à ce qu'il y ait de grandes entreprises qui réussissent. Au contraire ils appellent de leurs vœux des champions mondiaux qui portent les couleurs nationales ! Les protectionnistes de gauche en particulier tendent à voir les grosses entreprises comme une grande force de progrès, – bien qu'elle doive être maîtrisée par des réglementations, – en partie parce que ces firmes vraisemblablement réaliseront des économies d'échelle, des gains de productivité, donc verseront des salaires plus élevés et disposeront de syndicats.

Les entreprises ont un pays

Les protectionnistes sont moins soucieux de la dimension des entreprises que de leur loyauté. Les protectionnistes soutiennent les firmes de toutes tailles du moment qu'elles sont fortement identifiées avec les États Unis (le CEO de Palantir, société de sécurité numérique notoirement lié à la CIA, s'est exprimé de manière très claire à ce sujet en août 2020, rappelant les sociétés de la Silicon Valley à leur devoir national, avec cette expression que ne renieraient pas des socialistes français ; « le privilège de créer et de développer une entreprise privée est un produit de l'État et n'existerait pas sans lui » (Alex Karp, CEO de Palantir, in *Letter from Palantir*, Août 2020). Mais ils sont méfiants devant des multinationales qui se pensent au-dessus de la Nation et, en retour, ils ne voient pas pourquoi la politique américaine défendrait sur le plan international les intérêts de ces sociétés.

Contrairement aux libertariens et aux néolibéraux, les protectionnistes rejettent l'ouverture des frontières à la fois sur le plan de l'immigration et sur celui de la politique commerciale. Leur principale préoccupation est la protection des travailleurs américains de la concurrence salariale étrangère, à la fois en termes d'immigration et de délocalisation.

Les rébellions populistes-nationalistes à droite, incluant l'élection de Trump et le Brexit, sont largement motivées par la colère du peuple contre les politiques encourageant la course à la taille des groupes multinationaux, l'immigration de personnes non qualifiées, et la délocalisation permise par les régimes de libre échange qui font peu ou rien pour contraindre à l'ouverture des économies nationalistes et considérées systématiquement mercantiles comme la Chine.

En fait, Trump a beaucoup plus en commun avec les Républicains d'avant-guerre comme McKinley, Taft et Coolidge qu'il n'en a avec les républicains reaganiens car tandis que ces deux camps applaudissent un gouvernement modeste, du moins sur le plan théorique, Trump et les Républicains de l'avant-guerre voient les droits de douane comme l'outil clé de la grandeur nationale.

Tous les deux, McKinley et Trump se sont fièrement décrits eux-mêmes comme étant des hommes des droits de douane (*tariff men*). Tandis que le soutien politique de McKinley pour les droits de douane et le nationalisme venait de l'entreprise, celui de Trump vient des travailleurs et des firmes de taille petite ou moyenne qui cherchent un répit dans la concurrence étrangère, mais les deux ont le même objectif. Et comme McKinley et ses homologues républicains de l'époque, Trump rejette un rôle fort pour le gouvernement national qui supporterait une économie compétitive avancée.

Montée et la chute du néolibéralisme mondial

Le néolibéralisme résume le consensus partagé par Reagan, les Bush, Clinton et Obama, avant que Trump et Sanders ne le démontent en 2016 ; l'ouverture des frontières est le Bien, le marché se régule de lui-même, la réglementation est le Mal, la fermeture est le Mal absolu. Parmi les experts de la politique étrangère et les économistes dominants, le néolibéralisme global est le point de rencontre du centre droit et du centre gauche qui unit les Démocrates de Clinton et les Républicains de Reagan.

Comme les libertariens, les néolibéraux mondialistes chantent les louanges du libre échange et d'une forte immigration, considérant la mondialisation comme une force presque totalement dévolue au bien. Reconnaissant que les flux trans-frontières sans entraves des biens, du capital et du travail peuvent déplacer des tra-

vailleurs et nuire à certaines régions, les néolibéraux encouragent les politiques d'aide à la formation ou à la relocalisation pour aider les « perdants » de l'intégration mondiale avec un minimum d'interférences dans la mondialisation elle-même. La vue néolibérale tend à être une version aseptisée de la concurrence mondiale ; commerce et concurrence se jouent entre les individus et les entreprises, mais pas entre les Nations elles-mêmes ; la concurrence basée sur le libre échange est la norme ; et toutes les parties profitent du libre échange. Elle tend à reporter la responsabilité finale des problèmes politiques, économiques et commerciaux, sur les individus eux-mêmes ; s'ils se formaient ! S'ils travaillaient plus ! S'ils coûtaient moins cher !

Néolibéraux : le libre échange comme article de foi

Les néolibéraux tendent à minimiser le problème posé par les États comme la Chine qui ne jouent pas les règles du libre échange. Cela en partie parce qu'ils croient que le mercantilisme des pays étrangers peut être bon pour l'économie américaine. Après tout, si ces Nations sont assez égarées pour subventionner leurs exportations, provoquant ainsi la faiblesse de leur monnaie, les consommateurs américains en profitent ! De plus ils craignent que reconnaître le problème du mercantilisme étranger réveillera la bête endormie du protectionnisme, populaire en Amérique. En fait ce fut ce déni rigide, couplé avec un manque d'action efficace, qui a réveillé la bête en 2016.

En outre, ils croient qu'aucun problème dans l'économie américaine ne peut résulter du commerce, qui, par définition maximise le bien-être (dans une adaptation libre des théories de

Ricardo). Le libre échange est pour eux un article de foi ; rien de mal ne peut en venir ! S'il subsiste quelque problème, il doit résulter d'erreurs intérieures, en particulier d'un capital humain insuffisant. Si seulement les travailleurs américains travail-

Comme les libertariens, les néolibéraux mondialistes chantent les louanges du libre échange et d'une forte immigration, considérant la mondialisation comme une force presque totalement dévolue au bien.

laient mieux, tous les problèmes seraient résolus. Le résultat est que la solution est presque toujours dans plus d'éducation et de formation pour les perdants pour qu'ils puissent rejoindre la classe « connaissante » mondialisée dans la société du futur – un programme qui est moins une proposition politique réaliste qu'un phantasme dans lequel chacun est au-dessus de la moyenne.

L'idéal néolibéral partagé par les Républicains de Reagan et Bush et les Démocrates de Clinton et d'Obama, est mieux décrit comme celui de l'hégémonie libérale sous les auspices des États-Unis, tel qu'il a semblé se réaliser après la chute du Mur de Berlin, au lieu du monde vraiment post-national de l'imagination libertarienne. D'une certaine manière, son globalisme est un nationalisme globalisé – la destinée manifeste des États-Unis leur assurant l'hégémonie mondiale. La théorie de l'hégémonie libérale, développée par les analystes politiques dits « neo-cons » et partagée par une grande partie de l'establishment de la politique étrangère américaine, établit qu'une profonde intégration économique parmi les États souverains est l'idéal, mais n'est vraisemblablement possible que s'il existe une paix internationale. La paix internationale, en retour, est la mieux garantie par une puissance hégémonique, une grande puissance dont la force militaire est telle qu'aucune autre puissance ou alliance dans le système mondial puisse oser la défier. Durant la guerre froide, l'alliance menée par les Américains était une alliance hégémonique, non une alliance traditionnelle d'alliés égaux. Les pays de l'alliance occidentale qu'étaient les deux plus grandes économies mondiales après les US, le Japon et l'Allemagne

Les néolibéraux déniaient avec force qu'une partie significative des pertes d'emplois manufacturiers dans les années 2000 et au début des années 2010 soit due à la concurrence mondiale et au commerce, et non à la croissance de la productivité comme ils le prétendent.

de l'Ouest avaient accepté d'être des protectorats américains démilitarisés.

Après la guerre froide, les États-Unis ont cherché à étendre ce système à travers le monde pour créer la Pax Americana et l'enfermer dans un système de règles mises en application par l'organisation Mondiale du Commerce. Dans la Pax Americana, les États-Unis seraient la seule super puissance militaire. En tant que puissance dominatrice mondiale, les États-Unis fourniraient des « biens publics mondiaux » comme l'ordre, la sécurité des contrats, une monnaie mondiale, en addition à une protection militaire sans réciprocité. L'Amérique profiterait des avantages de détenir la monnaie de réserve mondiale, le dollar, aux dépens des exportateurs américains, y compris les industriels, qui étaient frappés par un dollar fort. Le gouvernement américain consacrerait une partie significative de son budget de Recherche et Développement (R&D) à la technologie militaire permettant aux autres nations de dédier leur politique de recherche développement aux technologies civiles avancées. Plus important, les USA s'engageraient à garder leurs marchés ouverts aux exportations des autres pays, même s'ils utilisaient des barrières non tarifaires, la manipulation de leur monnaie, et d'autres moyens pour protéger leurs marchés intérieurs des exportations américaines. Selon l'idéologie néolibérale, les États-Unis étaient la plus grande bénéficiaire de la Pax Americana, et il était donc raisonnable pour cela de payer une partie disproportionnée des coûts, pas seulement en termes de marchés exportateurs perdus ou d'une production intérieure diminuée.

C'est pourquoi les néolibéraux déniaient avec force qu'une partie significative des pertes d'emplois manufacturiers dans les années 2000 et au début des années 2010 soit due à la concurrence mondiale et au commerce, et non à la croissance de la productivité comme ils le prétendent. Si les Américains ont compris cette vérité, comme beaucoup des électeurs de Trump, les néolibéraux ont peur que l'entière Pax Americana et le projet de libre échange global soient mis en doute. Mais Trump a donné voix à tout ce mécontentement. Et pour avancer le programme national protectionniste, il travaille à réduire l'implication étrangère de l'Amérique

dans la Défense, incluant des pressions aux alliés pour payer plus, met en question l'engagement de l'Amérique envers l'OMC et le système mondial de commerce, et se bagarre contre un dollar fort. En effet, Trump reprend constamment le refrain que les autres nations ont joué à l'Amérique pour la pigeonner, et dont elles ont été les grandes bénéficiaires avec la Pax Americana. Et l'évolution du rapport de forces actuel ne lui donne pas tort...

L'évolution de la Chine a plongé l'establishment néolibéral atlantique dans la confusion tant sur le plan intérieur que sur celui de la politique étrangère. La prémisse de la politique intérieure néolibérale, après tout, a été l'idée que les US pouvaient se défaire de la plupart des entreprises industrielles (*manufacturing*) envers d'autres pays, principalement en Asie du Sud-est, et se spécialiser dans les services haut de gamme et dans quelques secteurs high-tech comme l'aviation, la biotech, les semi conducteurs et le software. Beaucoup, si ce n'est la plupart des Américains travailleraient dans l'économie de la connaissance avancée (*advanced knowledge economy*), partageraient les rentes lucratives de propriété intellectuelle qui afflueraient, en même temps que des importations de biens bon marché depuis l'étranger et de services domestiques à bas coût fournis par des migrants à bas salaires. Mais c'est une chose de perdre une production industrielle significative pour des satellites militaires comme l'Allemagne et le Japon et c'en est tout à fait une autre de faire de même pour un adversaire potentiel et un concurrent pour la suprématie géopolitique. Et bien sûr la Chine représente un défi aux États-Unis pour la suprématie dans l'aviation, la biotech, les semi-conducteurs et autres industries de pointe.

Coordination des politiques

Comme nous l'avons vu, la théorie de l'hégémonie libérale elle-même pense qu'une seule puissance hégémonique est nécessaire pour avoir un marché transnational pleinement intégré et réglementé. Les rivalités militaires et commerciales ne peuvent être ignorées que dans un système dans lequel une seule puissance fait la police dans le monde, tandis que les entreprises des autres pays du monde sont en concurrence dans un marché mondial unique, et acceptent d'y jouer avec des règles communes. Inutile de dire que ce schéma en finit avec toute notion de souveraineté nationale, d'indépendance nationale, et *in fine*, de démocratie.

Si l'unipolarité, celle de « l'hyperpuissance » désignée par Hubert Védrine, le cède à un monde bipolaire ou multipolaire, alors la politique militaire nationale et la politique économique nationale ne peuvent plus être séparées. Est-ce le moment que nous vivons ? Dans un



monde où les grandes puissances sont en rivalité, la politique militaire, la politique commerciale et la politique industrielle doivent être coordonnées en tant que faisant partie d'une stratégie nationale unique, quelque chose que les libertariens

voient comme une planification de style soviétique, que les néolibéraux voient comme une politique industrielle inappropriée et quelque chose que les localistes voient comme un capitalisme de copains. Quelque chose que les « néo-cons » ne peuvent voir que comme une défaite.

Redécouverte du nationalisme économique

Le nationalisme économique rejette la vision morale des libertariens – un marché mondial d'individus sans aucune attache locale ou nationale –, comme étrangère à la nature humaine. Il rejette aussi la vision morale du localisme, avec son petit propriétaire exploitant auto-suffisant, ses fermiers, ses artisans, et petits commerçants, comme un anachronisme à l'ère industrielle. Les communautés locales sont importantes mais dans le monde moderne la sécurité militaire et l'efficacité économique sont liées et ne peuvent être obtenues que par des économies nationales servies par de grosses entreprises.

Contrairement aux néolibéraux, aux libertariens et aux localistes, mais comme les protectionnistes, les partisans du nationalisme économique voient les économies nationales en concurrence directe les unes envers les autres pour une production à haute valeur ajoutée et des emplois bien payés. Ceci est d'une importance centrale car la plupart des citoyens dans les États-nations développés sont et resteront des salariés.

À l'opposé de la théorie marxiste dans la pensée du nationalisme économique un État-nation fort peut modérer les conflits entre les travailleurs et les capitalistes dans l'intérêt d'une stratégie d'économie nationale avec une sécurité militaire et une prospérité largement répandue quant à ses objectifs.

L'école du nationalisme économique voit favorablement les grandes firmes qui peuvent avoir assez d'envergure pour réaliser des économies d'échelle et bénéficier d'effets de masse nécessaire pour aider la Nation dans la compétition mondiale. Les « champions mondiaux » sont des ressources nationales.

La Chine représente un défi aux États-Unis pour la suprématie dans l'aviation, la biotech, les semi-conducteurs et autres industries de pointe qui les conduisent à renier la concurrence et le marché.

Mais elle n'accueille qu'avec prudence les oligopoles mondiaux, américains et étrangers, tant qu'ils ont la forme d'entreprises purement privées et peuvent se dégager, voire contredire, les objectifs nationaux. Le conflit du nationalisme économique avec le libéralisme affiché des entreprises de la Silicon Valley qui entendent s'affranchir de toutes règles, est acquis.

À la différence des localistes et des protectionnistes, les disciples du nationalisme économique voient une plus profonde économie mondiale comme étant bénéfique de nombreuses façons – mais seulement si le gouvernement fédéral américain travaille pour en obtenir le maximum d'avantages pour les salariés et les régions. Pour maximiser les exportations américaines à haute valeur ajoutée, il doit exister un état actif en Amérique, partenaire avec les entreprises grandes et petites, pour les aider à innover, à booster leur productivité, et être en concurrence mondiale. Les propositions d'un Ministère des Stratégies américaines, des politiques commerciales, etc., ne laissent aucun doute à cet égard. Pour les adeptes du développement économique national, le gouvernement devrait être un coach qui aide les entreprises américaines à être dans la concurrence mondiale, à innover et à booster la productivité, en même temps qu'il attire une production étrangère à haute valeur ajoutée. Ceci inclut de protéger les firmes aux États-Unis d'une concurrence étrangère injuste et de promouvoir de façon active la recherche, l'innovation et l'investissement dans les secteurs stratégiques. Pour les partisans du nationalisme économique avec leurs yeux fixés sur la part du marché mondial de leur pays dans un monde où les nations

Pour les adeptes du développement économique national, le gouvernement devrait être un coach qui aide les entreprises américaines à être dans la concurrence mondiale, à innover et à booster la productivité, en même temps qu'il attire une production étrangère à haute valeur ajoutée.

comme les firmes sont en concurrence, le gouvernement idéal est l'État voué au développement qui promeut le nationalisme économique à travers des relations proches, complices, intimes avec les entreprises dites « nationales » – qui ont leur siège et paient leurs impôts dans le pays.

The *development state* est le nom donné à l'État animé par le nationalisme économique par les experts, comme Chalmers Johnson, Alice Amsden, et Robert Wade. Bien que le terme ait été utilisé pour la première fois dans une étude de la fin du XX^e siècle, des pays asiatiques comme le Japon, la Corée du Sud et Taiwan sont des « development states » aussi vieux que la civilisation européenne. Comme Paul Bairoch, Erik Reinert et d'autres historiens l'ont montré, une version du nationalisme économique (*developmentalism*) a été mise en pratique dans les cités-États de la renaissance et les premiers empires européens mercantilistes comme la Grande-Bretagne et la France.

Les grandes nations capitalistes de notre époque – les USA, l'Allemagne et le Japon – étaient aussi des « developmental states » durant la période de leur industrialisation, et l'Allemagne et le Japon n'ont jamais abandonné de telles politiques (bien que tous les deux l'aient modifié avec l'évolution de leurs économies). Inspiré par le rapport sur l'industrie (*Report on Manufactures*) du secrétaire au Trésor, Alexander Hamilton, en 1791, l'école américaine du nationalisme économique fut plus tard incarnée dans le système américain de Henry Clay, qui organisait la protection tarifaire globale des industries américaines naissantes avec une assurance de soutien fédéral pour les projets d'infrastructure nationale, comme les canaux ou les voies ferrées, justement considérés comme les moyens de l'unité nationale et de l'intégration de l'Amérique à elle-même. L'approche d'Hamilton incluait aussi un système bancaire natio-

nal cohérent, sous la forme de la First et Second Banks des États-Unis et du système bancaire national créé pendant la guerre de Sécession, couplé avec l'établissement d'universités créées par donation foncière et financière privée. Tout en haut de cela, le financement de la recherche militaire était chargé d'inonder les entreprises industrielles innovantes pour développer pas seulement les armes, mais les nouvelles technologies et des systèmes de production à juste titre considérés comme le moyen, de la puissance américaine (comme l'a été le développement de pièces interchangeables à Springfield Armory, dans les années 1820). La tradition intellectuelle du nationalisme économique est profonde et de grande portée. Le penseur économique germano-américain Friedrich List a diffusé les idées de nationalisme économique issues du système américain de développement protégé en Allemagne et dans le reste de l'Europe, influençant la science économique de l'école historique allemande de la fin du XIX^e siècle, qui en retour a nourri la science économique institutionnelle américaine au début du XX^e siècle (par exemple Thorstein Veblen et John Commons). Le travail de l'économiste austro-américain Joseph Schumpeter sur l'innovation s'aligne aussi avec cette tradition qui à la fin du XX^e siècle a connu une renaissance sous les noms de *evolutionary economics* (Richard Nelson) et de science économique de l'innovation (Robert D. Atkinson).

L'école du nationalisme économique rejette une approche à taille unique de la politique économique. Fondée sur l'observation des disparités entre Nations, et sur le respect de leur diversité légitime, elle considère que les politiques peuvent être différentes selon les niveaux technologiques et autres conditions géographiques, démographiques, culturelles, géopolitiques ou sociales. Cette conviction s'oppose à la vision néo-libérale de lois économiques indifférentes aux réalités concrètes, la vision de l'économie comme science exacte telle qu'elle fut exprimée par Larry Summers, selon laquelle : « les lois de l'économie sont comme celles de l'engineering. Un ensemble de lois marche partout » et probablement à toutes les époques. Il faut juste être sûr que le marché puisse laisser les courbes de l'offre et la demande se rencontrer dans un équilibre bienheureux et tout ira bien partout et toujours.

Inutile de préciser que rien ne saurait être plus opposé au réalisme dont se réclame le nationalisme économique. Dans la perspective du nationalisme économique, la déclaration largement répétée « que presque tous les économistes s'accordent sur le fait que le libre-échange bénéficie toujours aux deux parties », n'a aucun sens. En plus d'être fautive, elle ignore le fait que beaucoup de partenaires commerciaux de l'Amérique

De même que le renouveau du protectionnisme représente un désir légitime de trouver une alternative au néolibéralisme discrédité qui a été identifié avec les deux partis pour la dernière génération, de même s'explique le renouveau du localisme.

pratiquent tout sauf le libre-échange, la réalité historique sans exception est que le même pays (comme l'ont fait les États-Unis) peut profiter du protectionnisme pour ses jeunes industries quand il essaie de rattraper des économies plus avancées et ensuite, à une étape plus tardive, bénéficier d'un commerce libéralisé quand ses industries sont assez compétitives pour obtenir une part de marché étranger. Être indifférent à ce mixte national et sectoriel – croire qu'il n'y ait aucune différence entre des puces informatiques et des chips, (*computer chips and potato chips*), selon la phrase attribuée Michael Boskin, membre du Conseil économique de George H. W. Bush, est à l'inverse de la pensée de l'école du nationalisme économique. Et même Adam Smith a reconnu que « la défense est plus importante que l'opulence », que la liberté du commerce, l'investissement et le mouvement des personnes doivent être sacrifiés, quand cela est nécessaire, à la sécurité nationale.

Vers un nouveau consensus

Cinq écoles principales de politique économique s'affrontent aux USA. Cependant, le système électoral les oblige à se répartir entre deux partis, Démocrates et Républicains. À présent les Démocrates sont divisés entre les néolibéraux mondialistes de l'aile Clinton-Obama et les localistes.

Jusqu'à récemment les néo-libéraux du centre droit dominaient l'aile Bush du parti républicain, partageant un consensus sur le libre échange et une forte immigration avec les libertariens de droite. Avec l'élection de Donald Trump, les protectionnistes qui avaient trouvé des leaders en Ross Perot et Patrick J. Buchanan, lors des décennies précédentes, ont un président à eux et représentent une aile substantielle, même si encore faible, nationaliste et populiste, du grand parti républicain, à laquelle s'ajoute le soutien des protectionnistes de l'aile gauche désorientée par les effets manifestement destructeurs de la globalisation et des délocalisations massives.

L'école du nationalisme économique que nous préférons, distincte quant à elle du protectionnisme de Trump, n'est pas même une aile d'un parti. Néanmoins nous croyons que dans le temps elle peut servir à la base

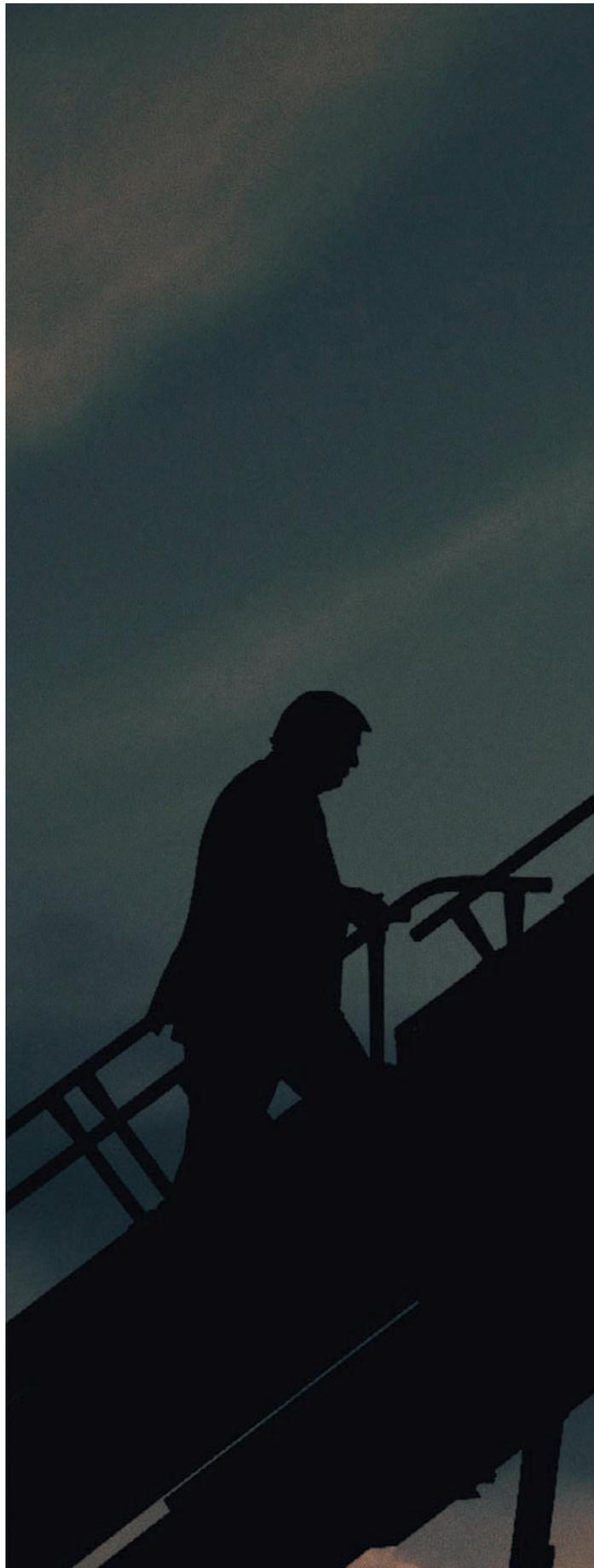
d'un nouveau consensus. Le localisme et le protectionnisme ne sont pas irréalistes, ils sont les recettes contre le déclin national. Le néolibéralisme supposait un monde dans lequel les États-Unis étaient la seule super puissance, permettant de séparer les préoccupations concernant la sécurité nationale de la politique économique – un monde déjà secoué par la montée en puissance de la Chine. Comme en réponse à la croissance d'une Chine prédatrice et à la venue d'un ordre mondial multipolaire, le protectionnisme a un sens seulement en termes étroitement défensifs. Il est inférieur à une stratégie plus sophistiquée de nationalisme économique qui utiliserait beaucoup d'instruments économiques et d'influence, autres que de vulgaires droits de douane et qui chercherait à sécuriser la part des marchés de l'Amérique du futur hors des frontières des États-Unis.

L'alternative plausible au courant dominant du néolibéralisme est le nationalisme économique, ce n'est ni le protectionnisme ni le localisme.

De même que le renouveau du protectionnisme représente un désir légitime de trouver une alternative au néolibéralisme discrédité qui a été identifié avec les deux partis pour la dernière génération, de même s'explique le renouveau du localisme. Nous partageons ce désir mais l'alternative plausible au courant dominant du néolibéralisme est le nationalisme économique, ce n'est ni le protectionnisme ni le localisme.

La tradition du nationalisme économique a heureusement des racines profondes dans le sol américain. Depuis les jours du *Report on Manufactures* d'Alexandre Hamilton en passant par les investissements de l'administration Lincoln dans les voies ferrées transcontinentales et les universités A&M, jusqu'au rôle du département de la Défense à encourager la révolution informatique, les hommes politiques américains ont travaillé avec succès avec des inventeurs, des entrepreneurs, des sociétés, des investisseurs et des travailleurs pour promouvoir l'innovation technologique et créer une économie américaine plus compétitive et plus prospère. Pour réussir dans un monde multipolaire dans lequel les nations aussi bien que les sociétés sont en concurrence pour obtenir des parts du marché mondial, nous n'avons pas besoin de choisir entre liberté, prospérité et puissance.

Le nationalisme économique, s'il est bien mis en pratique, peut nous donner les trois. Il n'est pas étranger à la tradition américaine. Il a toujours été une tradition américaine – et mérite d'être une fois encore la référence dominante de la prochaine présidence.





France, terre de mers



La France et la mer ! Vieille histoire toujours recommencée ! Vieille histoire qui requiert toute notre attention aujourd'hui. Pas seulement parce que la France est menacée de perdre le contrôle de quelques unes de ses zones maritimes, aux îles Tromelin, sans doute, bien plus en Nouvelle Calédonie, avec dans les deux cas une pression chinoise considérable. Mais aussi et surtout parce que les Français sont généralement inconscients du formidable atout que représente pour eux et pour l'Union européenne, l'empire maritime français.



Si la France prenait conscience de la valeur de son territoire maritime, elle engagerait un dialogue urgent avec les autres pays de l'Union européenne à tradition maritime, pour travailler ensemble à une coopération de défense, de contrôle et de mise en valeur. Elle pourrait alors renouer avec l'ambition d'une présence mondiale et le rééquilibrage stratégique que dicte l'évolution considérable, violente et inaperçue des routes maritimes, du contrôle des ressources maritimes, des forces en présence sur les mers et dans les détroits. C'est tout l'esprit de cet article; favoriser une prise de conscience et des initiatives pour qu'enfin, la France ait la politique de la mer qui correspondre à ses capacités, à son ambition et aussi à son devoir.

IDées • 55

La France, une puissance maritime qui s'ignore...

Par Richard Labévière

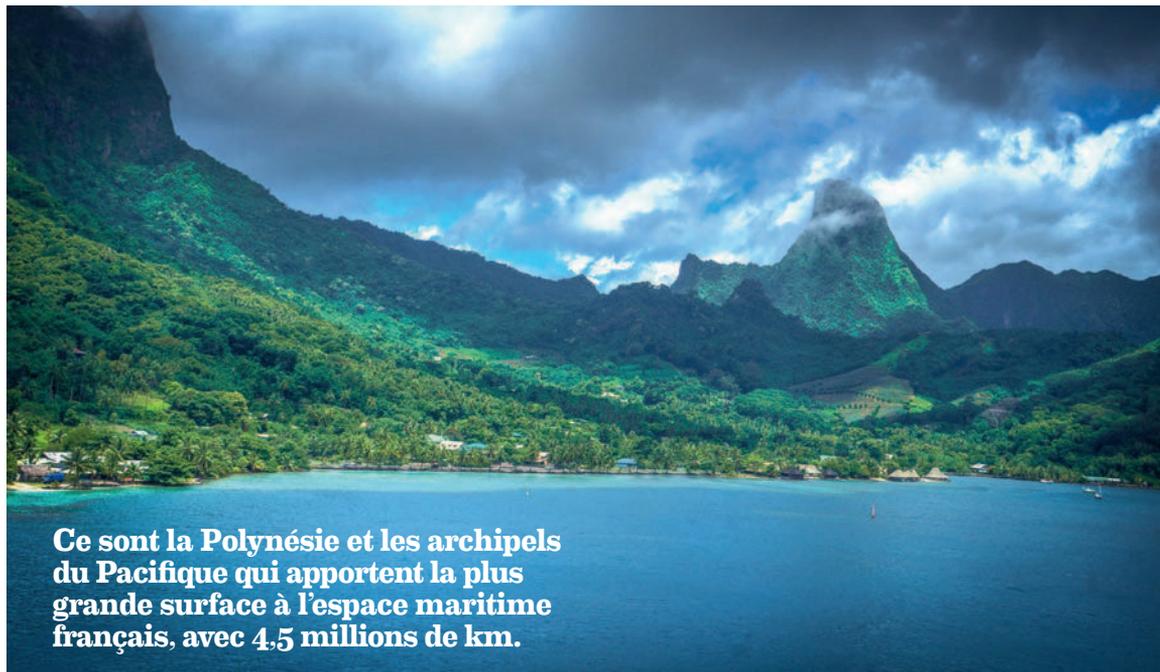
L'une des évolutions géostratégiques les plus spectaculaires de l'après-Guerre-froide place la mer et les océans au cœur même de la mondialisation. Trois raisons principales : la mer constitue le vecteur structurant de l'économie globalisée ; aujourd'hui plus de 65 % de la population mondiale vit dans les zones portuaires et côtières ; enfin, la plupart des crises internationales se déversent dans l'eau : détroits, canaux et nombres d'îles sont devenus des enjeux stratégiques de premier plan.

Depuis la chute du Mur de Berlin, la mondialisation se caractérise par une guerre économique tous azimuts, une dérégulation généralisée et une dé-territorialisation des centres de décision, conséquence d'une « disruption numérique » optimale. Léviathan moderne, la guerre économique de tous contre tous n'a pas fait disparaître la dimension militaire. Tout au contraire, celle-ci demeure le vecteur essentiel de la puissance.

Une zone de non-droit

Malgré d'indéniables progrès du droit de la mer, notamment l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay en 1994, nombre d'États – dont la Chine – cherchent à s'appropriier de nouveaux espaces maritimes et à restreindre la liberté de navigation. Avec l'augmentation du transit maritime des personnes, des marchandises et de l'information (câbles sous-marins à fibres optiques), la haute-mer tend à devenir une zone de non-droit qui voit proliférer crimes, vols et détournements d'embarcations, trafics (drogues, armes, êtres humains), pêches illégales, piraterie, terrorisme, dégâts environnementaux et résurgence de l'esclavage.

Ces différents flux d'intérêts, de menaces criminelles et de communication imposent une géographie qui délimite les lignes de fracture d'une géopolitique inédite des stratégies maritimes. Au cœur de l'affirmation de ces nouveaux territoires de la mondialisation, la France possède le deuxième domaine mari-



Ce sont la Polynésie et les archipels du Pacifique qui apportent la plus grande surface à l'espace maritime français, avec 4,5 millions de km.

time et le premier espace sous-marin du monde. Sa Marine nationale est opérationnelle partout. Ses savoir-faires techniques couvrent tous les enjeux de défense et de sécurité, comme ceux de l'économie bleue, de la recherche et de la protection environnementale. Pourtant, notre pays peine à exploiter ces atouts. Même si l'Action de l'État en mer du pays reste un modèle, même si sa gouvernance maritime est efficace, ses forces, ses potentialités et ses ambitions se perdent dans le court-termisme d'un pouvoir exécutif hypercentralisé. Exemple emblématique : l'absence d'un deuxième porte-avions affaiblit la crédibilité stratégique du *Charles-de-Gaulle* et de son ou ses éventuel(s) remplaçant(s) : force est de constater qu'il est des économies qui coûtent cher !

Après l'effondrement de mai 1940, c'est pourtant par la mer qu'ont commencé la France Libre et la reconquête. Certes, la France d'aujourd'hui n'est pas occupée militairement. Mais, face aux abandons successifs de souveraineté induits par la mondialisation, contraints par l'Union européenne et l'OTAN, la mer représente une fantastique opportunité de croissance économique, de reconquête d'indépendance nationale et de liberté.

La France, deuxième domaine maritime

La simple évocation des 11,4 millions de Km² du domaine maritime français – le deuxième du monde, juste derrière celui des États-Unis pour une différence de quelques 300 000 km² – est une réalité mieux connue

du grand public. Celui-ci éprouve à la fois un sentiment de fierté nationale et la satisfaction du propriétaire, malgré sa méconnaissance et son incapacité à percevoir et visualiser la cartographie de cette immensité. Car de quoi parle-t-on et surtout, quel rapport les décideurs entretiennent-ils avec cet objet mal identifié ?

Dans le domaine maritime, la souveraineté des États est régie par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), adoptée le 10 décembre 1982, et entrée en vigueur 12 ans plus tard, le 16 novembre 1994, après la ratification du 60^e État – la France l'ayant ratifiée en 1996. Quinze pays l'ont signée mais pas encore ratifiée, dont les États-Unis, tandis que dix-sept ne l'ont pas même encore signée, dont Israël, la Turquie, le Venezuela et l'Erythrée.

Cette Convention de Montego Bay modifie, clarifie et développe différentes clauses du droit coutumier et du droit conventionnel (traités existants) sur les frontières maritimes, notamment de la « mer territoriale » et du « plateau continental », tandis qu'elle crée une nouvelle zone maritime, la « zone économique exclusive » (ZEE) : selon l'article 55, elle est « située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci ». Concrètement, le régime de ZEE instaure un espace maritime sur lequel un État côtier peut exercer ses droits souverains – et non une entière souveraineté – en matière d'exploration et d'usage des ressources naturelles.

Chaque État côtier peut décider de créer ou non une ZEE. Elle s'étend à partir des « lignes de base » de la mer

territoriale : au-delà des 12 milles (22 km) au large des côtes nationales (eaux territoriales) et jusqu'à un maximum de 200 milles (370 km). Une confusion est souvent faite entre la ZEE et les extensions possibles du plateau continental au-delà des 200 milles marins alors qu'il s'agit de deux zones bien distinctes. Quand il y a extension du plateau continental, après avis favorable de la Com-

mission des Limites du Plateau Continental (CLPC/ONU), les limites de la ZEE – elles – ne changent pas et restent adossées au butoir des 200 milles.

Quelque 97% des 11 millions de km² de la ZEE française se localisent en Outre-mer. Ce sont la Polynésie et les archipels du Pacifique qui apportent la plus grande surface à l'espace maritime français, avec 4,5 millions de km². Avec les Terres Australes et Antarctiques formées par les îles Saint-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, celui des Kerguelen et la Terre Adélie, l'apport atteint presque 2 millions de km². Dans le Pacifique Nord à 10 677 km de Paris et à 5 400 de Papeete, l'atoll inhabité de Clipperton, d'une surface de seulement 2 km², apporte près de 440 000 km² de ZEE, tandis que celle de la France métropolitaine plafonne à 350 000 km². S'y ajoutent les possessions françaises en Atlantique (Saint-Pierre-et-Miquelon, Antilles et Guyane) et dans l'océan Indien (Mayotte, îles Eparses, Tromelin et la Réunion).

« Saint-Pierre-et-Miquelon souffre tout comme la métropole du fait que la France ne semble pas toujours se donner les moyens d'assumer son rôle de première puissance maritime européenne qu'elle doit à l'étendue de ses côtes »⁽⁷⁾.

Annick Girardin, député de Saint-Pierre et Miquelon

Des territoires d'outre-mer très disputés

Objet de multiples convoitises et d'après confrontations politiques, cet immense patrimoine maritime pose une première équation à plusieurs inconnues : celle du rapport de la métropole avec ses outre-mer.

Une deuxième équation concerne le continuum à établir entre le domaine régalién de la défense et de la sécurité avec ceux de la recherche scientifique, de l'industrie, du commerce et de la finance, équation précisément posée en juillet 2012 par le rapport des sénateurs Jeanny Lorgeoux et André Trillard.

Un troisième défi, juridique et diplomatique, se joue sur la « bataille du plateau continental ». Il s'agit pour les États côtiers d'augmenter l'espace des fonds marins et de leur sous-sol, dans les conditions prévues par la convention de Montego Bay, afin d'en exploiter éventuellement, dans le futur, les ressources naturelles. Toute la difficulté est alors d'apporter des preuves géologiques permettant la délimitation de cet espace, le plateau continental devant être « le prolongement naturel du territoire terrestre de l'État » (Article 76 de la Convention). Si la plupart des ZEE nationales sont désormais stabilisées, les demandes d'extension du plateau continental, adressées à la CLPC, restent encore très disputées.

C'est notamment le cas avec le Canada au sujet de notre demande d'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, entouré et presque enclavé par celui du Canada. Après plusieurs arbitrages défavorables, Annick Girardin, la députée de Saint-Pierre-et-Miquelon, n'y va pas par quatre chemins : « Saint-Pierre-et-Miquelon souffre tout comme la métropole du fait que la France ne semble pas toujours se donner les moyens d'assumer son rôle de première puissance maritime européenne qu'elle doit à l'étendue de ses côtes ».

Les demandes françaises d'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins concernent plus d'un million de km². La France a déjà investi 25 millions d'euros depuis 2003 pour préparer les dossiers d'extension de son plateau continental, un budget « parmi les plus modestes des grands pays maritimes », relève un expert de l'IFREMER qui cite des enveloppes de 100 millions

60 • IDées



La stratégie maritime concerne l'exploitation de la maîtrise de la mer, elle implique les navires de combat mais aussi la marine marchande, les forces terrestres et aériennes, voire d'autres acteurs comme les diplomates, les associations humanitaires, etc. Elle recouvre un large éventail de missions.

d'euros pour le Danemark, 150 pour le Canada, 200 pour la Russie et même 750 pour le Japon.

Néanmoins, ce dispositif a bien fonctionné en 2015, permettant à notre pays d'augmenter son domaine sous-marin de quelque 579 000 km², une surface presque équivalente à celle de l'hexagone : sont acquises les nouvelles limites du plateau continental qui concernent la Martinique et la Guadeloupe (8 000 km²), la Guyane (72 000 km²), les îles Kerguelen (423 000 km²) et la Nouvelle Calédonie (76 000 km²).

La CLPC doit encore se prononcer sur les demandes relatives à la Réunion, Saint-Paul et Amsterdam, Wallis-et-Futuna et Saint-Pierre-et-Miquelon. Un dossier reste à déposer concernant la Polynésie française. Si toutes les demandes soumises par la France étaient validées, le domaine sous-marin français pourrait augmenter d'au « moins un million de km² », assure Benoît Loubrieu, autre chercheur de l'IFREMER.

Les droits sur le plateau continental ne s'exercent cependant que sur le sol et le sous-sol marin et non sur la masse d'eau, relevant toujours soit de la ZEE, soit du domaine international, celui de la haute-mer : « Il y a sûrement un enjeu de souveraineté mais l'enjeu principal, c'est l'exploitation des ressources du sol et du sous-sol marin », explique Walter Roest, ancien responsable du programme national EXTRAPLAC (Programme mis en place par la France en 2002, d'Extension Raisonnée du Plateau Continental). « Attention, insiste le spécialiste du droit de la mer Jean-Paul Pancraccio, cette extension des limites extérieures du plateau continental n'implique pas pour autant une domanialité ou un prétendu territoire marin de la France, contrairement à ce que l'on serait tenté de croire, mais seulement le champ d'exercice d'un droit exclusif d'exploitation ».

La messe n'est pas dite et la France peut encore gagner ses recours et obtenir gain de cause pour l'extension de son plateau continental dans le prolongement de la ZEE de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Cela dit, ces recours sont soumis à l'accord par consensus de tous les États limitrophes.

Ainsi, pour éviter la poursuite d'une confrontation avec Ottawa, une négociation est en cours qui vise la mise en œuvre d'une coopération équilibrée concernant notamment l'exploration et l'exploitation des ressources énergétiques des fonds marins.

Un grand retournement

D'autres zones font l'objet de tensions politiques, dont l'île de Tromelin, à l'ouest de l'océan Indien dans le district des îles Eparses rattachées aux Terres Australes et Antarctiques françaises. Si l'île est revendiquée par Maurice, l'Afrique du Sud et, en sous-main, la Chine, ont fait de ce dossier l'une de leurs priorités dans l'océan Indien : la première au nom d'une décolonisation qu'il s'agirait de poursuivre, la seconde conformément à son plan d'avancée méthodique des Routes de la soie. L'affaire de Tromelin, qui paraît marginale, est en fait révélatrice d'une stratégie chinoise beaucoup plus large, dite de « Grande boucle » : s'assurer une hégémonie économique et commerciale sur l'ensemble de l'océan Indien à partir duquel Pékin entend remonter jusqu'en Méditerranée ou doubler le cap de Bonne-Espérance en direction de l'Atlantique Sud et surtout de l'Atlantique Nord, débouchant sur les routes prometteuses de l'Arctique jusqu'au détroit de Béring.

La maîtrise d'une telle étendue d'eau ne désigne pas seulement son occupation, mais la capacité toujours relative à transiter et à y intercepter les manifestations ennemies « Au concept de maîtrise de la mer s'articule

la distinction établie par Corbett entre stratégie navale et stratégie maritime. La stratégie navale concerne l'acquisition et la conservation de la maîtrise de la mer ou le fait de la contester à l'ennemi, « elle engage les navires de combat, qui vont chercher à couler leurs homologues adverses ou tout au moins à les enfermer dans leurs ports (blocus militaires). La stratégie maritime concerne l'exploitation de la maîtrise de la mer, elle implique les navires de combat mais aussi la marine marchande, les forces terrestres et aériennes, voire d'autres acteurs comme les diplomates, les associations humanitaires, etc. Elle recouvre un large éventail de missions : asphyxier le trafic marchand de l'ennemi (blocus commercial), bombarder ses littoraux, y débarquer, assurer l'approvisionnement de notre pays et de nos forces, dissuader un pays neutre d'intervenir, évacuer nos ressortissants, etc. En théorie, la stratégie navale prime sur la stratégie maritime dans l'ordre chronologique : « il faut en effet conquérir la maîtrise de la mer avant de l'exploiter ».

La maîtrise de la mer constitue un formidable multiplicateur de puissance. À l'issue des deux guerres mondiales, la France, comme la plupart des pays européens, répugne à revendiquer l'attribut de puissance, toujours synonyme d'hégémonie, sinon d'oppression militaire. Pourtant, au-delà du passage aristotélicien de l'acte à la puissance – *posse existere potentia est* –, la puissance, c'est de pouvoir exister, explique Spinoza dans *L'Éthique*. Plus une chose a le pouvoir d'exister, plus elle a de puissance. Dans cette optique, la puissance ne s'exprime pas *a priori* comme force prédatrice, mais plutôt comme un « potentiel », comme une « richesse » ou un « ensemble de richesses » devant être mis en valeur optimale.

La puissance maritime française sans défense

Et c'est bien cet obstacle culturel, sinon épistémologique qui est en cause dès lors qu'il s'agit d'affirmer et d'assumer que la France, possédant le deuxième espace maritime mondial, accéderait au rang très disputé des premières « puissances » maritimes mondiales. Cette position ne va pas de soi, comme si notre pays devait perpétuellement s'excuser d'exister, d'avoir une grande histoire et une culture universelle. Alors que nos élites font souvent preuve d'arrogance, aimant donner des leçons à tout va, elles sont souvent trop silencieuses, sinon absentes des confrontations sur les questions maritimes, incapables de mettre en avant nos atouts de grande « puissance maritime mondiale ».

Comme pour atténuer la réalité d'une « France puissance maritime de premier rang », les promoteurs du Grenelle de la mer ont choisi de faire profil bas, non seulement en privilégiant une rhétorique environnementale des plus consensuelles mais aussi en multipliant d'inévitables incantations européennes dans le sens d'une « gouvernance européenne », dont nous français, sommes à peu près les seuls à partager les finalités... Les choses auraient pu en rester là, mais c'était sans compter avec le renversement spectaculaire de situation dû à l'accélération des effets du changement climatique.

Ce grand retournement, ainsi que l'hyper-compétition engendrée par la mondialisation, notamment dans l'accès aux ressources naturelles et énergétiques, nous fait revenir dialectiquement à la centralité de la puissance régaliennne. L'emboîtement gigogne de ruptures géophysiques et biologiques avec de nouveaux types de confrontations géopolitiques – crises migratoires, crises de la biodiversité, crises des ressources en eau, etc. – génère de nouveaux paramètres politiques, diplomatiques et géopolitiques.

Ces mutations transforment les pratiques sociales de la plupart des sociétés, de même que la nature traditionnelle des relations internationales et les tentatives de leur régulation.

Depuis le début des années 1990, le sociologue Bruno Latour insiste sur la façon dont notre monde contemporain se caractérise par l'enchevêtrement des environnements artificiels qu'il fabrique avec ce qui demeure des milieux naturels. Cette combinaison produit parfois d'étranges séquences qui génèrent une « hybridation » complexe plutôt qu'une simple dichotomie entre le monde naturel et nos constructions artificielles. La transformation des paysages et des écosystèmes, les pollutions industrielles et celles liées à la surconsommation façonnent de nouveaux flux et territoires, autant de supports de nouvelles menaces : pêches illégales, trafics d'armes, de drogues et d'êtres humains, pirateries maritimes, terrorismes, etc...

Dans tous les cas de figures, cette géopolitique de l'hybride – ajoutant aux menaces militaires classiques de nouvelles formes de criminalité et d'accumulation du capital – recentre les moyens de riposte sur les outils régaliens de défense, de sécurité et de souveraineté nationale. Envers et contre toute attente, la fin de la Guerre froide n'a pas amorcé un désarmement généralisé. Bien au contraire, la mondialisation qui en est issue a relancé la nécessité d'une dissuasion nucléaire et celle de la modernisation de forces armées, susceptibles de répondre à la multiplication des conflits asymétriques de notre monde actuel, et plus largement à « la guerre de tous contre tous ».

« L'activité des hommes se tournera de plus en plus vers l'exploitation des mers que les ambitions des États chercheront à dominer afin d'en contrôler les ressources »

Général de Gaulle, 1969

Résumons. La problématique des espaces maritimes et sous-marins français peut se décomposer en cinq séquences successives et complémentaires :

- l'espace maritime français, ce sont d'abord ses Outre-mer;
- son immensité nécessite un continuum effectif : défense-sécurité, recherche et développement économique;
- les possibilités d'extension du plateau continental sont importantes;
- potentiellement, l'espace maritime français fait de notre pays l'une des premières « puissances » maritimes mondiales;
- sa traduction régaliennne fait de la France l'un des acteurs maritimes de premier rang.

En dépit d'une profonde crise du multilatéralisme, les questions environnementales sont aujourd'hui appré-

hendées comme des dossiers globaux de première importance. Les Nations unies travaillent, par exemple, à la création d'aires marines protégées en haute mer, au-delà des ZEE tout en consolidant les dispositifs de lutte contre la pêche illégale. Dans tous les cas de figures, une question se pose : qui pourra assurer maintien et respect de l'ordre international en haute mer ? On revient fatalement à autant d'enjeux de défense et de sécurité. En 1969, le général de Gaulle affirmait déjà : « L'activité des hommes se tournera de plus en plus vers l'exploitation des mers que les ambitions des États chercheront à dominer afin d'en contrôler les ressources ».

Géostratégie de troisième voie

L'ancien président Clinton disait : « Quand une crise se déclenche, la première question que l'on se pose à Washington est : où se trouve le porte-avions le plus proche ? ». Dans le détroit d'Ormuz en avril 2019, un deuxième porte-avions appareille pour gagner le large des côtes iraniennes afin de relever l'*USS-Abraham Lincoln*. Récurrentes, les tensions maritimes du golfe Persique en constituent l'exemple emblématique : les crises terrestres de la mondialisation finissent toujours par se déverser dans l'eau.

Crimée, Ukraine, terrorismes de la bande sahélo-saharienne, mouvements migratoires en Méditerranée, mer d'Azov, dernièrement Hong Kong et Cachemire... Toutes ces crises finissent par affirmer une dimension maritime. La Chine et la Russie s'y distinguent en imposant leurs pratiques d'acquisitions territoriales en mer de Chine orientale, dans l'océan Arctique, en mer d'Azov ou dans l'océan Indien, souvent à l'encontre du droit international et des libertés de navigation, de transports et de transit.

Contrairement à la Russie, engagée militairement sur plusieurs théâtres (Syrie, Ukraine et Arctique), la Chine avance masquée selon son concept stratégique : « le civil d'abord, le militaire après ». En 2013, Xi Jinping annonçait son projet : la reconstitution de l'historique Route de la Soie qui reliait, il y a deux millénaires, l'Europe et l'Asie par un réseau de voies commerciales. Sous le nom de « Nouvelles Routes de la Soie », ou projet One Belt, One Road (OBOR), la Chine vise aujourd'hui à reconnecter l'Asie à l'Europe par le développement d'infrastructures à travers près de 70 pays. Au-delà du discours bienveillant de Pékin, cette stratégie affirme une volonté clairement expansionniste, sinon impérialiste. Elle éclaire partiellement, sans doute, la dernière décision de New Delhi de suspendre le « statut d'autonomie relative » du Cachemire.

En 2013, la Chine a conclu un accord spécial avec le Pakistan pour le développement d'un partenariat au sein du « China-Pakistan Economic Corridor » (CPEC).

Si la France veut encore peser sur les affaires du monde – comme l’a réaffirmé Emmanuel Macron devant l’Assemblée générale des Nations unies en septembre 2018 – elle devra le faire par la mer en optimisant ses domaines maritimes et sous-marins, ses savoir-faire industriels et commerciaux, sa recherche et sa Marine nationale.



Les investissements engagés atteignent environ 65 milliards de dollars. Prenant sa source à Kashgar, dans le Xinjiang chinois, ce corridor traverse le Cachemire et descend jusqu’à la côte pakistanaise en passant par Islamabad. Au sud, le projet débouche sur deux ports : Karachi à l’est mais surtout Gwadar à l’ouest qui constitue un emplacement éminemment stratégique pour Pékin et son allié pakistanais.

« Saint-Pierre-et-Miquelon souffre tout comme la métropole du fait que la France ne semble pas toujours se donner les moyens d’assumer son rôle de première puissance maritime européenne qu’elle doit à l’étendue de ses côtes ». Appétits et prétentions chinoises ne se réduisent pas à l’articulation de l’océan Indien et de la Méditerranée par la mer Rouge, mais englobent aussi la sous-région Madagascar/Mozambique/Afrique du Sud, autant de théâtres prétextes à de nouvelles razzias qui ne visent pas seulement les ressources naturelles. Dans cette équation régionale/globale, la rivalité Djibouti/Dubaï illustre de manière exemplaire l’intensité des enjeux portuaires dans l’océan Indien, qui concernent aussi l’Asie, l’Afrique de l’Est et de l’Ouest, jusqu’au Grand Nord. C’est ainsi que Pékin achète des ports jusqu’en Algérie et en Europe, en Grèce et en Italie... La Chine appuie les revendications de Maurice exigeant la cogestion des eaux de l’îlot français de Tromelin, celle de Madagascar sur les îles Eparses. Cette politique vise l’exploitation off-shore de gisements énergétiques découverts dans le Canal du Mozambique et celle aussi d’une voie susceptible de doubler le Cap de Bonne-Espérance.

64 • Idées

Face à une situation mondiale aussi complexe qu'évolutive, quelle peut être l'ambition de la France, compte tenu de ses moyens ? Présentée au président de la République en novembre 2018, *La Revue de défense stratégique et de sécurité* insiste sur l'un des axes stratégiques fondamentaux pour les intérêts de notre pays : Méditerranée/mer Rouge/océan Indien. Djibouti reste la base militaire française à l'étranger la plus importante, même si l'ouverture de celle d'Abou Dhabi a restreint ses capacités en hommes et matériels, dans un contexte de réduction globale du format des armées. Créée en 2008 à la demande de Nicolas Sarkozy, qui espérait pouvoir ainsi vendre le chasseur Rafale aux Émirats arabes unis (EAU), la base navale d'Abou Dhabi est devenue l'état-major d'Alindien, l'amiral commandant de la zone de l'océan Indien (ZMOI).

Avec l'ouverture de la première implantation militaire chinoise à l'étranger à Djibouti, n'est-il pas temps de rééquilibrer la présence française en faveur de cette porte de la mer Rouge ? Cette décision pourrait être la première étape d'une « route de la soie à l'envers », constituant – entre la Chine et les États-Unis – une troisième voie possible dans la nouvelle géopolitique des mers et des océans. En effet, c'est bien Djibouti qui demeure le pivot, sinon le « hub stratégique » de l'axe mer Méditerranée/mer Rouge/océan Indien. Il n'est pas surprenant que Maurice et Madagascar, avec l'aide de l'Afrique du Sud, de la Chine et de la Russie, cherchent à nous en déloger !

Pour contenir la stratégie maritime chinoise, la France a décidé d'étendre et d'élargir l'un de ses axes vitaux de défense et de sécurité : Méditerranée/mer Rouge/Indien. À partir des bases et points d'appuis existants à Djibouti, Abou Dhabi, Mayotte, La Réunion et la Polynésie, s'esquisse une nouvelle approche à prétention stratégique. Celle-ci affirme le grand dessein d'une géostratégie « Indo-Pacifique ».

En approfondissant sa coopération militaire avec l'Égypte, qui vient d'élargir et de moderniser le canal de Suez, la France entend consolider le sommet d'une pyramide qui va s'élargissant de la mer Rouge, de l'océan Indien jusqu'au Pacifique en renforçant trois partenariats principaux avec l'Inde, l'Australie et, dans une moindre mesure, le Japon.

« Pour l'instant, cette grande ambition est surtout une affaire de marins et de marchands d'armes qui se met clairement en travers de l'extension des Routes de la soie », estime un haut diplomate français, « mais il reste à cette alliance militaro-industrielle en pointillés de se concrétiser en de véritables partenariats économiques, sinon diplomatiques et politiques. Néanmoins, cette ambition Indo-Pacifique a le mérite de fixer un cap, sinon une stratégie à venir ». Portée par le président de

la République et le Premier ministre, cette ambition appelle un marquage fort.

Si la France veut encore peser sur les affaires du monde – comme l'a réaffirmé Emmanuel Macron devant l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2018 – elle devra le faire par la mer en optimisant ses domaines maritimes et sous-marins, ses savoir-faire industriels et commerciaux, sa recherche et sa Marine nationale. Et quelle plus belle illustration de cette volonté politique que la présence, au large, d'une Marine nationale moderne, diversifiée et opérationnelle incarnant la liberté de naviguer sur l'ensemble des mers et des océans du globe ?

Deux portes-avions, sinon rien !

Le 25 avril 2019, la Chine a adressé à la France une protestation officielle au motif que la frégate *Vendémiaire* aurait franchi illégalement le détroit de Taïwan. Faux et archi-faux, a immédiatement répondu le ministère de la Défense. Le *Vendémiaire* a bien franchi ce détroit, mais en respectant strictement les règles internationales qui garantissent le libre transit international dans les détroits et la liberté de navigation, y compris dans les ZEE (jusqu'à 200 milles nautiques).

Si les chocs d'escadres tels qu'ils ont pu se produire de Trafalgar (21 octobre 1805) à Midway (juin 1942) ne sont plus à l'ordre du jour, de futures confrontations navales ne peuvent être définitivement exclues. Le chef d'état-major de la Marine nationale (CEMM), l'Amiral Christophe Prazuck, le rappelle régulièrement : si notre marine reste l'une des premières du monde, plus pour ses capacités opérationnelles que par son tonnage, « elle doit rester capable de mener des combats de très haute intensité ».

Aujourd'hui, la Marine nationale ce sont : 39 000 militaires ; 3000 civils ; 10 sous-marins ; 74 navires de combat et de soutien ; près de 200 avions de chasse, de patrouille maritime, de surveillance et des hélicoptères ; 365 jours par an, 24 heures sur 24, sur tous les océans et mers du globe. Elle engage en permanence une trentaine de bâtiments, dont au moins un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE), 5 aéronefs en vol, des fusiliers et commandos-marine... soit près de 4 500 marins mobilisés en permanence, sur, sous, au-dessus de la mer et sur terre, pour préserver les intérêts du pays et garantir la sécurité des Français, en France et à l'étranger.

« En France, la Marine nationale a initié le plan Mercator, qui vise à adapter les capacités navales à l'hypothèse d'une intervention dans des mers contestées, à l'horizon 2030 », souligne le chercheur Morgan Paglia. Et d'ajouter : « si l'intégration systématique des drones (combat, observation, luttés antimines, etc.), des capa-



**Aujourd'hui,
la Marine nationale
ce sont :**
39 000 militaires ;
3000 civils ;
10 sous-marins ;
**74 navires de combat
et de soutien ;**
**près de 200 avions
de chasse, de
patrouille maritime,
de surveillance
et des hélicoptères ;**
**365 jours par an,
24 heures sur 24,
sur tous les océans
et mers du globe.**

cités de surveillance des navires dans des architectures de veille collaborative, et le renforcement des capacités offensives et défensives font partie des mesures phares, le renouvellement des plates-formes (sous-marins nucléaires d'attaque, frégates de premier rang) et la croissance quantitative de certaines classes de bâtiments (patrouilleurs, bâtiments multimissions) seront des enjeux majeurs pour garantir l'aptitude à faire face à la diversité des scénarios d'engagement. La période qui s'ouvre expose les pays européens à un dilemme qui pourrait les conduire à disperser leurs efforts. La préparation à la guerre de haute intensité en mer s'annonce à nouveau comme une tendance structurante».

Maintenir la crédibilité opérationnelle de notre Marine

Dans tous les cas de figures d'une continuité d'emploi, la masse critique est atteinte. Aujourd'hui, la Marine nationale doit pouvoir aligner plus de moyens matériels et de ressources humaines. Sur cette question précisément, le président de la République doit prendre durant l'année 2020, l'une des décisions les plus importantes de son quinquennat concernant le remplacement du *Charles-de-Gaulle*, qui arrivera en fin de mission en 2038. Sachant qu'il faut prévoir une quinzaine d'années pour construire un tel bâtiment, il s'agit d'éclaircir plusieurs questions : un ou deux navires ? Quel type de propulsion ? Quel armement ? Outre celle de l'investissement, d'autres interrogations concernent le fonctionnement d'un tel dispositif, notamment en matière de ressources humaines et d'équipages, sachant que chaque année, 3500 hommes et femmes quittent la Marine nationale et qu'elle doit en recruter autant.

En dernière instance, il d'agit d'assurer, non pas la permanence à la mer (comme c'est le cas des capacités de dissuasion nucléaire), mais la continuité d'une capacité d'alerte du Groupe aéronaval (GAN) permettant de maintenir la crédibilité opérationnelle de notre Marine. Outil capable d'opérer au-dessus et en-dessous du dioptré, répondant à l'ensemble des fonctions stratégiques, de la connaissance-anticipation jusqu'aux opérations de coercition les plus lourdes, le GAN articulé autour de deux porte-avions nucléaires permettrait à notre pays de rester « nation cadre » – seule ou en coalition – aussi bien au service de la France que pour assurer la sécurité d'autres pays européens, africains ou autres s'ils le souhaitent.

L'alternative est d'une simplicité biblique : deux porte-avions, sinon rien ! Un seul, s'il est au bassin pour entretien alors qu'il devrait appareiller dans le cadre d'une crise majeure, verrait sa crédibilité stratégique largement amoindrie. La décision ne doit pas se réduire au seul critère du coût (entre 4 et 5 milliards). Une telle dépense doit être relativisée en comparaison, entre autres, d'opérations extérieures souvent contestables (plus de 1,2 milliard en 2018). Deux porte-avions, c'est un investissement pour l'avenir à étaler sur le temps et qui aura des retombées substantielles en matière d'emploi, de savoir-faire, de recherche et de développement industriel pour nos filières nucléaires, aérospatiales, de technologies avancées et d'innovations numériques.

Un choix politique

En ouverture du salon Euronaval, le 23 octobre 2018 au Bourget, la ministre des Armées Florence Parly se livrait à un vibrant hommage à notre marine nationale : « Je suis fière de notre Marine nationale. Nos marins connaissent les défis. Ils connaissent leurs missions et leurs enjeux. Ils savent dompter la houle et faire flotter partout notre drapeau. La Marine nationale est l'un de nos cœurs stratégiques ».

Évoquant le remplacement du *Charles-de-Gaulle*, et se donnant dix-huit mois de réflexion, la ministre s'est posée trois questions :

1. celle des menaces et des missions conditionnant les contraintes d'emploi, les besoins en systèmes de combat et l'articulation nécessaire avec son escorte ;
2. celle des contraintes technologiques en 2030, tenant compte notamment de la révolution des catapultes électromagnétiques ;
3. enfin a précisé la ministre, « celle de l'innovation. Ne limitons ni notre horizon, ni notre imagination. Nous ne devons pas refaire à l'identique, mais chercher les capacités les plus ingénieuses, les plus utiles et les plus efficaces. Faisons de ce porte-avions, une véritable base avancée de notre Marine, aiguillon de notre innovation ».

Bien que parlant du futur porte-avions au singulier, la ministre conclut : « Par ces études, nous pourrions déterminer, aussi, le nombre d'unités dont la France et l'Europe auront besoin à terme. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs, le temps est à la conception, pas encore à déterminer combien de navires sont nécessaires. Nous avons 18 mois devant nous. 18 mois passionnants et exaltants. Les études s'achèveront en 2020, je les suivrai avec la plus grande attention. Et alors, nous serons en mesure de proposer des choix au président de la République ». Quitte à éviter de « mettre la charrue avant les bœufs », la ministre ferait œuvre utile en se demandant si, avant

« de déterminer le nombre (de porte-avions) dont la France et l'Europe auront besoin », les « besoins » de notre pays correspondent à ceux de cette « Europe » dont la politique étrangère et la politique de défense demeurent bien hypothétiques. L'ancien projet de construction d'un porte-avions commun avec le Royaume-Uni s'est révélé une entreprise irréaliste et finalement catastrophique. À l'évidence, les leçons de cet échec cuisant n'ont pas été tirées.

Même si l'engagement d'un ou de plusieurs porte-avions peut se concevoir dans le cadre de missions communes à des alliances durables ou de circonstances, leur construction et leur armement paraissent difficilement concevables en dehors d'un cadre étatique national strictement délimité.

En définitive, le porte-avions, remplacé, modernisé et doublé par un deuxième bâtiment, garantirait trois constantes :

1. la synthèse opérationnelle entre l'arme aérienne et la force navale ;
2. la mobilité, la capacité d'éloignement et la durée dans le temps ;
3. une composante supplémentaire et indispensable à la dissuasion nucléaire.

Serait ainsi assurée la continuité d'une capacité d'alerte du Groupe aéronaval, actionnable en cas de crise majeure, imposée par la nécessité stratégique d'une mondialisation qui rend les mers de plus en plus dangereuses. Non réductible à une question de coût et de moyens, le remplacement du *Charles-de-Gaulle* se formule dans les termes d'un choix politique majeur : celui d'une réelle prise en compte du deuxième domaine maritime mondial, de ses potentialités et des responsabilités qu'il génère.

La mer et les océans d'aujourd'hui sont le théâtre pour les compétitions d'un nouveau monde. Au large, s'exprime la puissance, appuyée sur les progrès technologiques, la ressource humaine et la volonté politique. Les flottes hauturières restent le privilège des grands pays qui, somme toute, alignent des moyens limités face à la démultiplication de toutes sortes de criminalités maritimes, face aux risques démographiques et environnementaux, face à la vulnérabilité des passages resserrés. La mer n'est pas encore un champ de bataille ouvert, mais bien des affrontements y couvent, d'autres s'y préparent et s'y nouent... Entre les prétentions hégémoniques de Washington et Pékin, la France a les moyens de reconquérir sa part d'indépendance, de liberté et de délivrer à nouveau un message universel.

La mer et les océans d'aujourd'hui sont le théâtre pour les compétitions d'un nouveau monde. Au large, s'exprime la puissance, appuyée sur les progrès technologiques, la ressource humaine et la volonté politique.



L'Afrique de l'Ouest est mal partie



Faut-il réécrire le livre phare de René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie* ?, publié en 1966 ? Nous n'aurons pas cette prétention pour IDées, mais nous souhaitons faire partager à nos lecteurs les observations d'une des meilleures connaisseuses et pratiquantes de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, Leslie Varene, fondatrice d'IVERIS.



Les Français qui gardent l'image de l'Afrique des Pères blancs, des villages de brousse, des marabouts et aussi du Club Med, réveillez-vous! Cette Afrique-là est morte. Dans quelques années, voire quelques mois, la majeure partie de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel sera de fait interdite au voyageur européen, hors escorte armée ou mission spéciale. Dans quelques mois, ou quelques années, la zone d'instabilité qui se déplace aux alentours du Sahel interdira tout déplacement hors de capitales d'ailleurs mal sécurisées. Et dans quelques semaines ou quelques mois, les forces étrangères rejetées comme occupantes par une majorité de populations conquises à l'idée des crimes coloniaux et des réparations qui leur sont dues, connaîtront un événement grave, dont l'assassinat de 6 humanitaires français à Kouré n'est qu'une répétition. Il est urgent de redécouvrir la « doctrine Bentégeat », et de construire la solution de sortie d'une guerre que nous ne pouvons ni conduire, ni gagner. Nous rédigeons ceci au moment où des milices islamistes qui font allégeance à ISIS viennent de s'emparer d'un important port, au nord du Mozambique, suscitant la crainte d'un califat aux bords de l'Océan Indien. Rien de commun avec l'Afrique de l'Ouest, sinon la globalisation d'un Islam radical loin d'avoir épuisé sa dynamique face à des États corrompus, faillis, ou impuissants. IDées est heureux d'ouvrir quelques lumières sur l'Afrique que nous ne voulons pas voir pour ce qu'elle devient – et sur ce que nous avons laissé faire.

L'Afrique de l'Ouest se dirige vers l'abîme...

Par Leslie Varena

Au cours du mois d'août 2020, presque tous les États francophones d'Afrique de l'Ouest ont célébré le 60^e anniversaire de leur indépendance. Si ces commémorations n'ont donné lieu à aucune scène de liesse, ce n'est pas en raison de la pandémie de coronavirus, mais à cause de la situation alarmante dans laquelle ces pays se trouvent. Tous les voyants sont au rouge: indices de développement humain dans le bas du tableau, situation sécuritaire alarmante, net recul de la démocratie. C'est dans cet état d'empilement des crises que les citoyens de cinq pays de cette partie du monde se rendront aux urnes pour élire leur président au cours du dernier trimestre 2020. Si ces élections sont toujours porteuses de risques, cette année les menaces atteignent un niveau de gravité sans précédent.

De l'Afro optimisme à la consternation

Au début des années 90, après le discours de François Mitterrand à la Baule, annonçant que l'aide de la France serait conditionnée au multipartisme et à la bonne gouvernance, les Africains des pays francophones nourrissaient des espoirs légitimes. La fin des partis uniques, l'avènement de la démocratie, les grandes conférences nationales, leur laissaient à penser que l'avenir serait plus lumineux. C'était sans compter sur la ruse des Présidents de l'époque qui, pour rester dans les clous de

Six décennies après les indépendances, cette sous-région traverse une crise historique inédite. Les risques encourus le sont surtout et avant tout pour les populations qui sont toujours les premières à payer le plus lourd tribut et le prix du sang.

cette nouvelle donne, ont fabriqué de toutes pièces journaux et partis dits d'opposition, les finançant et les manipulant à loisir.

Ainsi est née une véritable culture de la corruption en politique avec son lot « d'opposants alimentaires », de petites et grandes combines : achats de voix et des consciences des observateurs étrangers, prévarication des fonctionnaires et des membres des Commissions électorales dites indépendantes, etc. Trente ans plus tard, le bilan est accablant, les élections gagnées à la loyale dans ces parties du continent se comptent sur les doigts d'une seule main et les discours des citoyens ressemblent à s'y méprendre à ceux des années 1970 tant la régression démocratique est forte. La responsabilité des acteurs internationaux : France, Union européenne, États-Unis, Nations Unies, Union africaine, organisations sous régionales, Francophonie est immense. Ces organisations et États ont, pour leurs intérêts particuliers et / ou géopolitiques, au mieux fermé les yeux sur des scrutins non-crédibles, et presque toujours validé des élections fraudées. En adoubant des présidents illégitimes, ils ont contribué à créer la situation explosive tant sur le plan politique que sécuritaire qui prévaut aujourd'hui dans les pays d'Afrique francophone.

5 élections, 4 enterrements démocratiques

C'est dans ce contexte qu'auront lieu les élections présidentielles en Côte d'Ivoire et en Guinée en octobre, au Burkina Faso en novembre, au Niger et au Ghana en décembre.

Si Accra est désormais habituée à voter dans des conditions apaisées, c'est en partie parce que dans certains pays anglophones la démocratie se porte mieux, mais c'est aussi et surtout en raison de la figure tutélaire de l'ancien président Jerry Rawlings (1981-2001). Bien qu'étant arrivé au pouvoir par un coup d'État, il est le premier Président à avoir permis une alternance pacifique dans son pays. Malgré son retrait de la vie politique, il est unanimement respecté et veille toujours attentivement au bon déroulement de la vie démocratique ghanéenne.

Dans les quatre autres pays, aucune condition n'est remplie pour que les campagnes électorales se déroulent dans des conditions apaisées et que le résultat sorti des urnes soit accepté par tous. Il ne s'agit donc pas de se questionner sur de potentiels risques, mais d'anticiper et de mesurer l'ampleur et

la gravité des crises pré et/ou postélectorales à venir. En Guinée Conakry et en Côte d'Ivoire, les troubles ont déjà commencé, les Présidents en exercice ayant cédé à la tentation du pire. Selon un schéma pitoyablement classique, Alpha Condé et Alassane Ouattara ont modifié leur Constitution afin de pouvoir arguer du fait qu'une révision de la loi fondamentale remet les compteurs à zéro. Ce n'est donc pas un troisième mandat, interdit dans les textes, mais le premier d'une nouvelle République !

Des réconciliations nationales illusoirs

À Conakry, les manifestations durent depuis octobre 2019, date à laquelle le président a fait part de ses velléités de changer la Constitution. Ces rassemblements sont durement réprimés avec des morts et des emprisonnements à la clé. La situation devrait encore se « durcir » au fur et à mesure que l'élection présidentielle du 18 octobre approche. Les tensions entre les communautés peules et malinkés sont telles que certains Guinéens n'excluent pas le risque d'une guerre civile si, et cela est tout à fait prévisible, Alpha Condé se proclame vainqueur au terme d'une élection non-crédible, non-libre, non-transparente, selon la formule consacrée. En Côte d'Ivoire, dès l'annonce de la candidature d'Alassane Ouattara, le 6 août 2020, veille de la fête de l'indépendance, des rassemblements ont eu lieu à Abidjan et dans quelques villes intérieures. Faut-il rappeler qu'en 2010, c'est au nom de la démocratie que la France soutenue par les États-Unis, les Nations Unies et l'Union européenne avait choisi l'option militaire pour installer ce président. Ce conflit avait engendré des milliers de morts, au moins 16 000, selon la Commission Vérité et Réconciliation. Dix ans plus tard, le « démocrate » ne veut plus partir ! L'élection de 2020, convoque les mêmes acteurs Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié, avec en coulisses Laurent Gbagbo qui bien qu'acquitté par la Cour Pénale internationale ne pourra pas se représenter. Les conditions qui ont conduit à l'explosion de 2011 sont à nouveau réunies. Le pays n'est pas réconcilié, 8 000 hommes, qui n'ont pas été réintégrés dans l'armée, sont dans la nature avec armes et bagages, le pays est à cran, des conflits réguliers opposent les communautés allogènes principalement burkinabè, guinéenne et malienne avec les autochtones du centre et de l'ouest du pays. Au Niger et au Burkina-Faso, les situations sont quelque peu différentes. Le premier,



Les groupes terroristes prospèrent sur la pauvreté, c'est même l'un de leurs premiers facteurs de recrutement.

Mahamadou Issoufou, a décidé de respecter la règle constitutionnelle. Il termine son deuxième mandat et ne se représente pas, mais il a désigné son poulain, l'ancien ministre de l'intérieur, Mohamed Bazoum. Le second, Roch Marc Christian Kaboré, n'est au pouvoir que depuis 2015 et compte bien rester dans son fauteuil et ce dès le premier tour. Si dans les deux cas, les campagnes électorales devraient être plus apaisées, cela ne signifie pas, pour autant, que le résultat des urnes ne sera pas contesté et que cela ne donnera pas lieu à des crises postélectorales. Ces crises seront d'autant plus violentes que ces deux pays sont minés par le ressentiment de certaines communautés, (surtout Peules et les Touaregs,) victimes civiles des exactions commises par leurs forces de défense et de sécurité « au nom de la lutte antiterroriste ». D'autre part, bien sûr par la présence de groupes armés terroristes sur leur sol, principalement, l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (JNIM) qui instrumentalisent toutes les failles des États et prospèrent sur l'illégitimité des présidents mal élus.

La propagation de la débâcle...

Car bien entendu, ces risques électoraux viennent se surajouter à la crise sécuritaire qui prévaut dans toute la partie sahélienne de cette sous-région. D'autant que le Mali, épice de la guerre qui se déroule depuis 8 ans dans le Sahel, est actuellement en proie à une grave crise politique - survenue d'ailleurs après une fraude lors des élections législatives - et dont personne ne peut prédire l'issue. Malgré la présence des forces étrangères, l'opération française Barkhane et celle de maintien de la paix des Nations Unies, les terroristes ne cessent de gagner du terrain dans ce pays en recrutant toujours plus au sein des populations.

La situation se dégrade également au Burkina Faso et au Niger. Le territoire sur lequel règne ces trois États se réduit comme peau de chagrin. À ce rythme, bientôt seules les capitales seront sanctuarisées. C'est d'ailleurs

la principale leçon à retenir de l'attaque du dimanche 9 août à Kouré au Niger où six membres français de l'ONG ACTED et leurs deux guides ont trouvé la mort. Malgré toutes les armées étrangères présentes dans ce pays : France, États-Unis, Italie, Canada, Allemagne, Emirats Arabes Unis et leurs équipements sophistiqués, satellites, drones, les assaillants ont réussi à frapper à 60 km de Niamey.

Si la Côte d'Ivoire et la Guinée Conakry, se retrouvent en proie à des troubles politiques, les terroristes ne manqueront pas d'en saisir l'opportunité, leur stratégie consistant à étendre leur action aux pays côtiers du très stratégique Golfe de Guinée. Ils sont déjà à leurs portes, comme l'a montré l'attaque à la frontière ivoiro-burkinabé du poste de Gendarmerie de Kafolo en juin 2020. Par ailleurs, tous ces États sont interdépendants, en cas de troubles leurs populations se réfugient d'un pays à l'autre, exportant ainsi leurs problèmes et la misère.

Car les groupes terroristes prospèrent également sur la pauvreté, c'est même l'un de leurs premiers facteurs de recrutement. Ces pays leur offrent des opportunités puisqu'ils se retrouvent tous dans le bas du tableau de l'indice de développement humain. Ainsi, la Côte d'Ivoire, premier producteur de cacao au monde est classée 165 sur 189, derrière des pays comme l'Afghanistan et la Syrie pourtant en guerre depuis plus d'une décennie. Le Niger est bon dernier, le Burkina Faso est 183ème, la Guinée Conakry, cinquième producteur mondial de bauxite, riche en or, fer et diamant atteint la 175^e place.

Six décennies après les indépendances, cette sous-région traversent une crise historique inédite. Les risques encourus le sont surtout et avant tout pour les populations qui sont toujours les premières à payer le plus lourd tribut et le prix du sang. Mais ces menaces pèsent aussi sur les pays d'Europe du Sud qui seront confrontés à une hausse importante de la pression migratoire, à la propagation du terrorisme aux portes de l'Europe et à des besoins humanitaires sans précédent.

DONNER DU SENS À L'ARGENT

Financer le localisme et la transition écologique

Un rapport des Financiers Éveillés



Le sujet est majeur. Au croisement de la reconquête des territoires, de l'écologie et du patriotisme économique, il est aussi éminemment politique. Comment mobiliser pour un projet national et social la formidable industrie financière qui s'est développée depuis cinquante ans ? Elle a si bien su promouvoir ses intérêts qu'elle paraît quelquefois être le premier pouvoir, installé au cœur même de l'État. Il s'agit de la remettre au service de la société, et de cette transition écologique et locale qui va devenir l'impératif de l'action publique. Nous avons jugé important de donner ici, dans ce premier numéro de la revue IDées, un résumé du rapport qui nous a été présenté (lire p.105), et de l'ouvrir sur les enjeux politiques qu'il comporte.

IDées • 73



1

Un défi d'ampleur, des circonstances favorables



Financer des réductions d'échelle, des circuits courts, des économies circulaires. Et aussi, financer des biens communs, des services gratuits, des écosystèmes, pourquoi pas la biodiversité? Voilà qui impose d'en finir avec la désastreuse affirmation de l'Autrichien Ludwig Von Mises, selon laquelle « ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur ». Voilà qui va à rebours d'une évolution commencée dans les années 1960, sous l'influence de la société du Mont Pélerin, de Hayek et de Friedman, maîtres à penser revendiqués de Mme Thatcher, d'abord, puis de Ronald Reagan et de la révolution libérale qui va gagner de place en place tous les pays occidentaux.

Cette révolution placée sous l'égide de la finance de marché se résume en « trois D »; déréglementation, décloisonnement, désintermédiation. Inutile de développer ces « trois D » encore à l'œuvre aujourd'hui, et qui procèdent de la même et unique affirmation : les marchés sont autorégulateurs, et toute règle, toute limite, toute frontière, ne font qu'altérer la qualité des prix qui se forment naturellement par la confrontation des acheteurs et des vendeurs, et de leurs anticipations respectives.

Cette révolution se réalise concrètement en instaurant une mobilité toujours plus grande des capitaux et de ces facteurs de production que sont biens, services et hommes, en instaurant une abstraction toujours plus grande, ni la géographie ni l'histoire ni quelconques différences culturelles ou politiques ne devant faire de différence, en exerçant une pression continue pour des rendements financiers toujours plus élevés, ce rendement financier devenant le seul et unique critère sur lequel l'industrie financière accepte d'être jugée, sur lequel les entreprises sont donc valorisées, leurs dirigeants appréciés, les activités économiques financées. Dans la maison de la finance de marché, un investissement à long terme est un investissement à court terme qui n'a pas marché, et aucune limite ne peut exister au rendement financier d'un capital investi, pas plus qu'à l'enrichissement personnel. Voilà qui va présider dans les années 1990 à l'avènement de la « bonne gouvernance », c'est-à-dire la prise de pouvoir des financiers sur l'entreprise, voilà qui va déterminer l'OPA sur les équipes dirigeantes, désormais rémunérées en fonction du rendement qu'elles assurent aux actionnaires, et dans ce but, rémunérées essentiellement en actions, donc séparées des salariés, voilà aussi qui va aboutir à la révolution comptable des années 2000, quand l'entreprise dont les comptes établissaient l'échange avec des fournisseurs, ses clients et l'État, se voit donner comme seul interlocuteur le marché financier, à l'issue de la réforme dite « du prix de marché » (comptabilité à valeur de marché, *mark to the market*).

**Dans la maison de la finance de marché,
un investissement à long terme est un investissement
à court terme qui n'a pas marché.**

À la suite d'un processus historique majeur dans le déploiement de la démocratie libérale, aboutissant à la société des individus, les Nations ont confié à l'économie, au marché, et à l'abondance qu'ils garantissaient à tous, leur fonctionnement visible. Le pacte entre l'abondance et la liberté a porté la plupart des sociétés occidentales vers des horizons inédits, qui vont du pouvoir des minorités revendiquées à la fabrique du désir par une industrie marketing devenue dominante.

Le moment historique que nous vivons est le moment où ce pacte est rompu.

Pour la majorité des citoyens, aux États-Unis comme en France, le système travaille contre eux, au bénéfice du plus petit nombre; la question de l'égalité et de la justice n'est pas traitée par le marché et la finance. Est profondément ressenti l'écart croissant entre les moyens financiers, techniques, numériques qui s'étalent partout, et notre capacité collective à décider de notre avenir; comme l'écrit Marcel Gauchet, nous ne savons pas la société que nous faisons, et nous ne savons plus nous donner cette orientation historique qui est la manifestation de l'autonomie.

Enfin et surtout, la manifestation la plus évidente de cette incapacité collective est la dégradation de l'environnement, des conditions de vie, et plus encore, de l'espèce humaine. Quelles qu'en soient les manifestations, et elles vont de l'épuisement des sols aux événements climatiques extrêmes, de la chute du nombre d'insectes, d'oiseaux, de mammifères, à la réduction de l'espérance de vie humaine aux États-Unis et en Grande-Bretagne, des pathologies provoquées par la pollution de l'air et de l'eau à l'obésité et ses ravages sur la santé humaine, elles imposent trois constats, et une conclusion :

– la croissance ne signifie plus progrès. Bien davantage, l'anthropocène est le nom savant donné par les géologues à une réalité violente; l'industrie humaine est devenue le premier facteur des changements géologiques planétaires, et ces changements ni voulus, ni gérés ni maîtrisés sont les externalités d'activités économiques qui n'en tiennent aucun compte. Autant dire que nos comptes sont faux, et nous ne pourrons continuer à tenir pour gratuites l'émission de CO₂ par les moteurs atmosphériques, la destruction des espèces par l'agrochimie, la déforestation et ses effets sur le régime des eaux et la capture de CO₂.

– Le prix à payer pour la quête de rendements financiers croissants est celui de la destruction du monde comme monde, diversité, gratuité, vie. La globalisation qui a succédé à des épisodes anciens et multiples de mondialisation n'est qu'en partie géographique – l'extension mondiale des chaînes de production. Elle est bien davantage l'extension des relations de marché à des domaines qui lui étaient soustraits – de l'accès aux plages aux relations amoureuses. Et elle est tout autant l'universalisation du régime de la propriété privée à la suite de la privatisation d'à peu près tout – et notamment de la vie. La brevetabilité du vivant ouvre un champ inouï et immense à l'industrie, dont PMA et GPA ne sont que les prémices, l'aboutissement étant la commande sur catalogue des caractères de l'enfant à naître – un enjeu à 1000 milliards de dollars pour ceux qui croient qu'un être vivant se résume à ses gênes!

– L'artificialisation des conditions de la vie humaine, telles que les métropoles en donnent l'exemple, telles que la climatisation et le numérique en sont les moyens, conduit à une impasse. Impasse parce qu'il n'y a pas de solution sans prix à la séparation de l'homme et de son milieu. Le bilan d'une voiture électrique sur toute sa durée de vie est catastrophique par rapport aux voitures à moteurs atmosphériques de dernière génération. Le numérique devient l'un des premiers consommateurs d'électricité, donc l'un des premiers émetteurs de CO₂, et le refroidissement des énormes serveurs utilisés, par exemple pour miner le Bitcoin, consomme l'eau dans des volumes bientôt insupportables. En d'autres mots, la technique ne résoudra pas tous les problèmes posés par la technique. La fuite en avant préconisée au nom d'un scientisme aveugle par les tenants du « toujours plus » exprime seulement les ravages d'un cloisonnement qui conduit encore certains des tenants des sciences « dures » à ignorer les enseignements de plus en plus consistants de la science des systèmes vivants complexes qu'est l'écologie et à devenir sans doute malgré eux, les nouveaux obscurantistes.

La conclusion est simple. Les rendements financiers attendus des investisseurs et promis par l'industrie de la gestion sont incompatibles avec le renouvellement des ressources naturelles et de la vie. Une pression sans cesse croissante sur un stock de ressources limité ne peut qu'enclen-

cher des phénomènes de ruine, ce que d'autres nomment effondrement. Une économie linéaire, sur le modèle « produire, consommer, jeter » ne peut répondre au besoin croissant de maîtriser les externalités des activités humaines. L'abstraction du calcul économique est destructrice de la réalité locale, singulière, déterminée, des conditions de la vie humaine. Et la contradiction entre la demande de rendement financier élevé, et l'exigence de conditions de vie d'une meilleure qualité ne peut être levée qu'à la suite d'une profonde réorientation de la finance et de ses critères d'appréciation.

Les conditions actuelles de taux bas, voire négatifs, l'évidence de bulles d'actifs non soutenables et la crise du modèle d'affaire de la gestion financière (comment financer des emplois bien rémunérés en offrant une rémunération insignifiante ou nulle aux capitaux gérés?) offrent une opportunité manifeste à l'industrie de la gestion, aux banques et aux sociétés d'assurance, pour refonder leur apport de valeur sur le sens donné à un investissement riche d'externalités positives, pour le territoire, pour la qualité de vie, pour l'environnement et la biodiversité.

2

Transition écologique, transition territoriale, transition politique



Les Financiers Éveillés qui ont rédigé le rapport *Donner du sens à l'argent* sont conscients de l'ampleur du sujet. De quoi s'agit-il en effet? De changer les critères de mobilisation de l'épargne et de l'investissement, d'allocation des capitaux, en vue d'une relocalisation des industries et d'une qualité territoriale accrue, en vue de réussir une transition écologique qui va de l'énergie à l'alimentation en passant par le commerce et l'industrie, par la santé et par la démographie, en vue enfin de rendre à la société politique son autonomie par rapport à l'économie, au marché, et à la finance elle-même. La transition écologique et territoriale concerne tous les secteurs d'activité, elle met en jeu les stratégies des entreprises comme leurs modèles d'affaire et de management, et elle bouleverse les notions de résultats, de bénéfices et d'utilité.

Il s'agit de rien moins que de modifier les logiques d'une industrie financière qui a pris, au cours des cinquante dernières années, un pouvoir inouï sur nos sociétés et nos représentations. Car il s'agit de rapprocher le rendement global d'un investissement financier de l'utilité réelle, et le succès économique de la contribution au progrès des conditions de vie.

Il s'agit notamment d'utiliser le principal levier capable d'initier cette nouvelle révolution financière, et qui est l'exigence du client.

C'est l'un des points importants que ce rapport met en évidence. La quasi-totalité des démarches de notation environnementale, d'intégration de la « RSE » dans les évaluations, de taxonomie des activités, sont négatives et consistent à exclure des secteurs ou des activités des allocations d'actifs; énergies fossiles, nucléaire, armements, etc. sont les plus généralement visés, dans des conditions d'arbitraire voire de manipulation qui mériteraient plus d'examen. Les spécialistes observent

Il s'agit de rapprocher le rendement global d'un investissement financier de l'utilité réelle, et le succès économique de la contribution au progrès des conditions de vie.

d'ailleurs que les actions en ce sens semblent n'avoir aucun effet sur la capacité des entreprises visées à se financer (par exemple, pour l'exploitation des carburants fossiles...). Beaucoup sont aussi source de confusion, notamment quand certains critères, sur la « diversité » ethnique et culturelle, sur la mobilité, etc., favorisent de fait un globalisme dont ils entendent corriger les conséquences...

À ce point de vue négatif, il faut substituer un point de vue positif, celui du rendement global, celui du dividende extrafinancier, celui du progrès territorial. Et il faut engager la révolution de l'épargne et de l'investissement pour que leur première exigence soit de contribuer à une meilleure qualité de vie des épargnants et des investisseurs.

Le rendement non financier

Le principe devrait aller de soi. Il est ignoré. Pas par hasard. Le dogme globaliste auquel adhère l'Union européenne et que promeuvent activement banques et sociétés d'assurance au détriment des Nations, tend à désarmer le citoyen au profit de l'individu et à écraser toutes les différences et les singularités locales et territoriales au profit d'une unité planétaire et d'une uniformisation des sociétés humaines orientées au seul profit des sociétés privées.

Le principe est pourtant d'évidence. Tout épargnant, tout investisseur, est attentif aux intérêts versés, aux dividendes payés, au rendement de ses placements. C'est vrai du livret de Caisse d'Épargne comme de l'assurance vie ou du Plan d'Épargne en Actions (PEA). Et tout est fait pour que ce rendement soit et ne soit que financier. En réalité, l'épargnant et l'investisseur peuvent aussi tirer un intérêt non financier qui augmente leur rendement global, comme ils peuvent subir un désintérêt non financier qui le diminue. Si leur investissement contribue à rendre plus performantes des entreprises américaines ou chinoises qui détruisent des emplois en France, dans leur

région, et conduite à la faillite des sous-traitants locaux, s'il finance des entreprises polluantes qui dégradent le cadre de vie et le paysage, par exemple en installant un parc éolien sous leur fenêtre, ils subiront une perte de rendement global qui peut être supérieure au rendement financier de leur placement.

À l'inverse, si leur investissement aide une entreprise locale à créer des emplois, à attirer des salariés, donc à maintenir l'école et les commerces de centre-ville ouverts, s'il contribue à diffuser sur les marchés locaux des produits alimentaires de bonne qualité, au bénéfice des producteurs locaux, notamment des cultures « bio », de l'agroforesterie ou de la permaculture, ou encore s'il participe au développement d'innovations qui améliorent les conditions de vie, leur rendement extra-financier vient s'ajouter au rendement financier et peut produire un rendement global exceptionnel.

Mon argent fait ma qualité de vie. Pas par le montant de zéro sur le compte en banque ; par son investissement actif, local, solidaire. Par l'association qu'il permet entre l'investisseur et la qualité économique de sa région. Par la participation de l'épargnant à la transition écologique. Par le lien qu'il renoue entre l'argent et le progrès réel.

L'argument est particulièrement pertinent concernant les retraités, qui par leur épargne investie à propos, peuvent ou pourraient grandement participer au progrès du quartier, de la ville, du village où ils ont choisi de vivre, à condition qu'ils en soient conscients, qu'ils soient informés sur la destination de leur placement, qu'ils aient leur mot à dire sur l'allocation d'actifs gérée en leur nom. L'assurance-vie peut y trouver un regain d'intérêt, et vendre un rendement non financier, à défaut d'un rendement financier limité par les taux négatifs. Et maints retraités aisés peuvent y trouver une autre raison de vivre, en devenant associés engagés d'entreprises proches plutôt qu'actionnaires passifs de multinationales indifférentes.

18 IDées
Il ne s'agit pas de nier les avantages de la diversification, ni de sous-estimer les risques qu'une allocation d'actif concentrée sur un territoire, un secteur ou des PME-ETI peuvent présenter. Il s'agit de privilégier l'impact local, direct ou indirect, de l'allocation d'actifs sur la qualité de vie de l'investisseur, et d'en tirer les conséquences qui maximiseront cet impact extra-financier par rapport au seul impact de rendement financier.

Pour le dire autrement, les externalités des investissements financiers sont généralement sous-estimées, quand elles ne sont pas purement ignorées.

Une grande partie des investissements financiers des Français et des Européens a alimenté une globalisation qui a ruiné leur territoire, favorisé des groupes qui polluent les sols et s'approprient la biodiversité, appauvri les classes moyennes. L'industrie de la gestion d'actifs s'est globalement montrée indifférente aux effets collatéraux de ses allocations d'actifs, sans lesquels jamais les monstres totalitaires que sont devenus les « GAFAM » n'auraient pu acquérir leur pouvoir exorbitant.

Un tel aveuglement ne nous est plus permis. Choisir sa banque selon ses engagements locaux, régionaux, nationaux, contre la globalisation, l'ouverture des frontières et la financiarisation fait partie du devoir citoyen. N'ouvrons pas des comptes chez ceux qui détruisent la France, prônent l'ouverture des frontières et veulent imposer une « diversité » que refusent les Français qui en subissent les conséquences ! Ne confions pas notre épargne à des établissements qui abritent des agents américains chargés de contrôler toutes leurs opérations de financements internationaux en conformité avec le terrorisme juridique américain, au service des intérêts géopolitiques des États-Unis !

Prendre en compte dans ses investissements la manière dont les entreprises intègrent leur responsabilité sociale, environnementale, et aussi territoriale et nationale ; prendre en compte les impacts de l'investissement sur le lieu ou la région où vit l'investisseur ; prendre en compte la contribution de l'entreprise financée aux ambitions nationales et aux priorités stratégiques ; autant d'informations manquantes qui rendront tout son sens à l'acte d'investissement, un acte de prise de risques au bénéfice d'activités utiles, de projets bénéfiques, d'entreprises responsables,

dont le rendement financier est très loin d'épuiser le sens.

Le défi d'innovation est majeur ; il s'agit de faire valoir ce qui n'a pas de valeur monétaire. Il s'agit de financer des qualités, pas des quantités. Et il s'agit de donner à l'épargne un autre sens que celui du rendement financier. Le défi pourrait être un défi de survie pour une industrie de la gestion qui aujourd'hui encore, est massivement destructrice de ressources, de patrimoines et de qualité de vie, et qui ne peut différencier ses offres par des rendements devenus insignifiants.

La responsabilité territoriale des entreprises

Le mouvement d'abstraction croissante qui a saisi l'économie quand elle a prétendu au statut de science, et de science dure, la conduit à ignorer la géographie. La gratuité des transports est la clé de la globalisation ; l'artificialisation des conditions de vie dans les métropoles permet à la fois les économies d'échelle, en rendant pertinent le produit unique pour la ville unique, et les mouvements de population, supprimant les adaptations séculaires des sociétés humaines au climat et au territoire. L'expression achevée de cette fuite est donnée par les indicateurs dits « de RSE » (Responsabilité sociale et environnementale) qui se gardent bien d'inclure aucun élément de responsabilité de l'entreprise par rapport aux territoires sur lesquels elle opère, aux sociétés auxquelles elle vend ses produits et services, encore moins aux Nations.

Les faits sont là. Au nom du culte de la « diversité » individuelle, et de la « RSE », des entreprises incitent à ne pas respecter la loi et imposent aux sociétés européennes, comme à d'autres, un modèle multiculturel qui n'est pas le leur et qu'elles n'ont pas choisi. Au nom de leur prétendue responsabilité sociale, ou de leur mission, elles entendent promouvoir un individualisme radical qui sert leurs intérêts bien compris, celui du gouvernement du désir qu'elles créent, et que ne limitent plus ni citoyenneté, ni famille, ni religion. Ces entreprises doivent être désignées et sanctionnées. Au nom de la globalisation, des entreprises pratiquent une optimisation fiscale agressive, utilisent le travail détaché ou l'embauche de migrants pour se soustraire à leurs obligations légales, tourner le droit du travail tout en se vantant de financer ONG et Fondations. Et

La première responsabilité d'une entreprise privée est de respecter la loi, de payer l'impôt et se conformer aux mœurs et à la culture des sociétés où elle produit, vend, recrute et forme.

d'autres financent des campagnes de publicité, de lobbying ou des formations ouvertement contraires aux mœurs, aux traditions et aux croyances des sociétés où elles sont implantées.

La première responsabilité d'une entreprise privée est de respecter la loi, de payer l'impôt et se conformer aux mœurs et à la culture des sociétés où elle produit, vend, recrute et forme. Et c'est de contribuer à la bonne santé du territoire.

C'est pourquoi il est important de calculer un indicateur de responsabilité nationale et territoriale, qui complète et réforme la «RSE», prenant en compte l'impact de l'entreprise sur ses lieux d'implantation, sous l'aspect du respect des lois fiscales et sociales et de la conformité à la culture et aux mœurs locales.

C'est pourquoi les collectivités doivent pouvoir appeler au boycott des sociétés qui ne respectent pas leurs préférences, qui ne paient pas l'impôt, ne respectent pas le droit du travail, enfreignent les règles que les croyances ou les traditions ont instaurées.

C'est pourquoi le principe «financier - pollueur - payeur» doit être adopté. Le principe est que s'il y a remontée de dividendes, il y a coresponsabilité. Les investisseurs, institutionnels ou privés, qui financent des entreprises gravement coupables sur le plan environnemental, doivent pouvoir être tenus pour coresponsables des dommages qui ont grossi leurs dividendes, dommages commis par la ou les sociétés qu'ils ont financées.

Quand la technique sert le local

La chance de la transition locale qui converge avec la transition écologique est que l'évolution technique vienne à l'appui d'une évolution qui satisfait une demande montante des consommateurs, et qu'elle crée des opportunités pour les investisseurs. Dans l'industrie, l'avenir se dessine en faveur d'un puissant mouvement de relocalisation, tel que Donald Trump en a pris l'initiative aux USA:

– le raccourcissement des chaînes de valeur est en cours. Il obéit à trois priorités: la maîtrise des risques, notamment géopolitiques, les coûts de la distance qui vont exploser, la qualité que les contrats et les normes ne suffisent pas à assurer.

– le retour de la proximité est à la fois permis par les techniques et demandé par les clients; le temps des déséconomies d'échelle est venu, la valeur ajoutée venant des petites séries, de la personnalisation, des appellations d'origine, etc.

– l'intelligence artificielle, les objets connectés, les outils de fabrication de nouvelle génération (imprimantes 3 D), permettent de produire au plus près des lieux de consommation dans des conditions d'adaptation fine, voire de personnalisation poussée.

La responsabilité nationale et territoriale des entreprises

De même que l'économie néoclassique ignore la géographie, les Nations et les identités – un consommateur, un épargnant, un entrepreneur, sont les figures abstraites et universelles que seules veut connaître le calcul économique – de même les notions de responsabilité environnementale et sociale (RSE) des entreprises ont-elles été construites par des organisations internationales et des lobbys globalistes contre les Nations, contre la liberté des peuples et contre la diversité des cultures, des mœurs et des lois. C'est ainsi que des établissements bancaires, des multinationales, des institutions financières, incluent dans leurs engagements dits de «RSE» des actions en faveur d'une immigration non contrôlée qui fait d'eux les complices des trafiquants d'esclaves modernes, souvent par le biais de fondations et d'ONG qu'ils financent, au mépris des choix des peuples, des Nations et des lois.

Une authentique approche du soutien à la responsabilité sociale, environnementale et territoriale doit intégrer trois éléments d'appréciation:

- l'entreprise responsable est celle qui paie les impôts et les charges là où ils sont dus. Financer

la transition écologique et locale, c'est d'abord refuser d'investir dans des sociétés qui font de l'optimisation fiscale agressive ou de la fraude fiscale le moyen de bénéfices qui iront ensuite financier des ONG ou des Fondations et conférer à leurs dirigeants les bénéfices du crime et le privilège du Bien. La quasi-totalité des GAFAM sont dans cette situation.

- L'entreprise responsable respecte la diversité des cultures, des mœurs, des régimes politiques. L'argent ne fait pas la légitimité. Les dirigeants d'entreprise qui utilisent leur fortune pour financer la déstabilisation de gouvernements élus, pour corrompre la presse, l'université et diffuser une propagande anti-nationale, doivent être désignés comme les ennemis de cette diversité politique qui est, plus encore que la biodiversité, au cœur de l'écopolitique.

- L'entreprise responsable obéit aux lois telles qu'elles sont dans les pays où elle produit, investit et vend. Elle respecte les préférences collectives, qui s'expriment par exemple dans les lois sur l'entrée et le séjour des étrangers, et sur l'acquisition de la citoyenneté. Les campagnes de promotion d'une « diversité » imposée à des sociétés unies par les origines et les croyances de leur population, les actions de soutien à des étrangers en

situation irrégulière, font des entreprises qui s'y livrent les complices des formes modernes de l'esclavage, et les agresseurs des mutualités nationales et de la qualité sociale des pays concernés. Elles doivent exclure les entreprises qui s'y livrent des entreprises dans lesquelles un investisseur conscient de sa responsabilité nationale et territoriale peut investir, ou dont il peut acheter les produits ou les services.

Les investisseurs peuvent disposer de tous les éléments pour apprécier les engagements nationaux et territoriaux des entreprises dans lesquelles ils placent leur épargne. De nouveaux indicateurs doivent rompre avec la confusion de la « RSE » et rétablir les priorités nationales et territoriales au premier plan des critères de choix ou d'exclusion de l'investissement. Plus un euro, plus un dollar pour les entreprises qui imposent un globalisme destructeur des territoires, pour celle qui sapent l'unité des Nations en promouvant le droit individuel à la mobilité que veulent imposer les Nations-Unies au mépris de la souveraineté des peuples, plus un euro et pas un dollar pour les ONG et les Fondations qui bafouent les lois, les mœurs et les identités qui font la diversité des sociétés humaines!

3 Les conditions du succès. Quand le cadre européen atteint ses limites



Poser la question du financement de la transition écologique revient à poser la question de l'orientation des flux d'épargne vers des investissements « verts », au regard d'engagements internationaux, tels que les accords de Paris ou plus récemment le Pacte Vert de la Commission, pour ne citer que ces initiatives. Le « Pacte Vert », ou *Green Deal*, présenté par la Présidente de la Commission européenne et adopté par le Parlement le 15 janvier dernier, affiche un objectif ambitieux, celui d'un continent neutre en carbone d'ici 2050, et une série de moyens tels que : la fixation d'une taxe carbone, un plan d'action pour l'économie circulaire, une stratégie « de la ferme à l'assiette », de mobilité durable, etc. Il s'appuie notamment sur un programme d'innovation et de recherche européen, nommé « Horizon Europe »,

L'un des enjeux clefs de la transition écologique réside dans le déploiement de technologies et d'innovations locales favorisant l'émergence de systèmes plus autonomes et plus résilients [...] Et il se passe exactement l'inverse.

pour mobiliser des investissements nationaux publics et privés en faveur de technologies vertes et il inclut la création d'un « Fonds de transition juste », d'un montant de 7,5 milliards au total pour la période 2021-2027. Ce fonds fait partie du « Mécanisme de transition juste », en parallèle de deux autres initiatives : le programme InvestEU et des prêts facilités de la Banque européenne d'investissement (BEI). Au total, ce Mécanisme de transition juste est supposé permettre de lever 1 000 milliards d'investissements publics et privés d'après la Commission.

Au plan national, la dernière grande initiative législative française en ce domaine remonte à la *loi de transition énergétique pour la croissance verte* du 17 août 2015 qui comportait un arsenal de mesures portant largement sur la rénovation des bâtiments, via notamment les certificats d'économie d'énergie, mais également sur la promotion de la finance verte, illustrée par l'article 173 qui définit les obligations d'information des investisseurs institutionnels concernant leur prise en compte des paramètres environnementaux et sociaux. Pour citer l'agence Novethic, *Cet article fait de la loi TEE la première mondiale à inciter les investisseurs institutionnels à publier le reporting ESG de leurs activités [puisque] ces derniers devront indiquer la part verte de leurs portefeuilles, mais aussi la contribution de leurs investissements dans la lutte contre le changement climatique et la favorisation de la transition énergétique.*

Un premier paradoxe qui tient au caractère dirigiste et monolithique du pacte européen qui soulève des questions de fond, déjà abordées, quant à la légitimité et l'efficacité de cette feuille de route. La logique *top down* qui le caractérise est en effet radicalement inverse aux principes de subsidiarité, au localisme, à la remontée des initiatives locales, du travail des associations et des acteurs de terrain, qui semblent caractériser les initiatives réussies de transition écologique. Une logique interne contraire aux objectifs poursuivis

offre-t-elle la moindre chance de réussite au *green deal* européen ?

Au-delà de l'utilité même des grands objectifs, tels que la neutralité carbone à 2050 qui s'inscrit dans une série de cibles systématiquement manquées par l'Union européenne, l'on peut douter de la pertinence de cette injonction centralisatrice à la promotion d'une économie authentiquement circulaire. Cela est particulièrement vrai s'agissant des outils de financement.

Le problème de la concentration financière

L'un des enjeux clefs de la transition écologique réside dans le déploiement de technologies et d'innovations locales favorisant l'émergence de systèmes plus autonomes et plus résilients dont les traductions, dans les domaines de l'énergie et de l'alimentaire, sont notamment les systèmes d'autoconsommation et les circuits de distribution courts.

Or l'un des phénomènes les plus frappants que l'on peut observer en étudiant les réseaux de financements, est exactement inverse. Il réside dans la forte concentration des acteurs financiers, une concentration qui n'a cessé de se renforcer ces dernières années. Cette logique de concentration est elle-même largement favorisée par la volonté d'uniformisation du cadre réglementaire européen.

Très concrètement, dans le sillage de la crise financière de 2008, la volonté assumée par les institutions européennes, de renforcer la stabilité du système financier, a abouti à l'élaboration d'un nombre important de textes et de règlements européens qui ont eu des conséquences importantes sur les structures mêmes du système de financement.

Qu'il s'agisse de la directive sur les marchés d'instruments financiers dite directive « MIF 2 » publié en 2014 et rentrée en application en 2017, du règlement sur la réglementation des infrastructures de marché, dit « EMIR », publié en

2012, du paquet «CRD IV», qui désigne le règlement européen (*Capital Requirements Regulation – CRR*) et la directive (*Capital Requirements Directive – CRD*), transposant dans le droit de l'Union européenne les dispositions de Bâle III et applicable à compter du 1er janvier 2014, ou encore de la directive «Solvabilité II», publié en 2009 et rentrée en application en 2016, qui redéfinit le cadre prudentiel des entreprises d'assurance : l'avalanche de réformes prudentielles que les pays européens ont connu dans les dix dernières années n'a cessé de favoriser la concentration des acteurs financiers et l'uniformisation de leur modèle. Cette démarche est notamment illustrée par la quasi-disparition des banques régionales de plein exercice en France, et aussi par les attaques répétées qu'ont subies les banques coopératives dont le statut s'apparente à celui des mutuelles.

Si cette démarche, d'ailleurs largement sur-transposée par la France, peut sembler souhaitable pour les partisans d'une uniformisation du marché bancaire européen, qui demeure très fragmenté, on peut s'interroger sur la pertinence d'une telle évolution au regard des objectifs du financement de la transition écologique et locale.

Certains considèrent que la disparition de petits acteurs au profit de grands groupes favorise une plus grande stabilité du système et permet une mobilisation plus efficace de ces quelques acteurs en faveur d'objectifs communs, tel que la lutte contre le réchauffement climatique. Elle permet aussi une proximité plus grande avec le pouvoir politique, phénomène caractéristique en France où l'interpénétration de l'administration des finances, des établissements bancaires et des sociétés de gestion est à la fois considérable, opaque, et donne l'occasion de prises d'intérêt pour le moins contestables.

Certains peuvent en revanche considérer que la capacité d'innovation, la souplesse et la proximité avec des besoins de financements de plus petite taille, plus diffus, dont la rentabilité marginale est moindre, ne soient pas nécessairement favorisées par la constitution de mastodontes, plus soucieux du respect de leurs ratios de solvabilité que de leur vocation d'investisseur au service de la collectivité, comme c'était le cas des établissements d'épargne, des banques coopératives régionales et de sociétés d'assurance bénéficiant d'un fort ancrage local. Les mêmes peuvent éga-

lement souligner que l'uniformisation des statuts et des modes de gouvernance est un risque systémique, la diversité des modèles constituant un facteur de résilience indiscutable. Et ils pourraient ajouter que la centralisation exigée des risques a fait disparaître la majeure partie de cette connaissance intime du terrain, du milieu entrepreneurial et des opportunités d'affaires, qui faisaient des banques régionales des partenaires à part entière de l'économie régionale ou locale, pas des acteurs hors sol uniquement soucieux de leurs ratios et du rendement de leurs fonds propres, plus aisément nourri par les bulles d'actifs que par les concours à l'économie réelle.

S'agissant plus particulièrement des établissements bancaires, on peut s'interroger sur les conséquences de cette volonté d'uniformisation des systèmes de financement : une volonté qui tend à effacer des particularismes nationaux et régionaux souvent anciens et profondément ancrés dans l'histoire et la culture des pays concernés. La plupart des systèmes bancaires européens se sont constitués à partir d'établissements financiers opérant à une échelle locale puis régionale qui se sont progressivement formés en groupes au gré de fusions et de concentrations. Le vertige de la globalisation, porté par celui de la finance de marché, est probablement la raison d'un affaiblissement structurel des groupes bancaires européens, dont nous ne voyons que les premières conséquences ; en quoi un groupe bancaire qui se soumet à la législation anti-corruption et aux sanctions américaines, qui consacre la majeure partie de ses fonds propres à ses opérations de marché, qui promeut la globalisation et la « diversité » contre la volonté de la population, peut-il prétendre à une quelconque légitimité nationale ?

En France, le paysage financier s'organise autour de quelques grands groupes bancaires qui, pour les plus importants, exercent des activités de dépôt et d'investissement, selon le modèle dit de « banque universelle ». Certains de ces groupes, distincts des banques dites commerciales, sont des banques coopératives constituées de l'agrégation d'entités, caisses locales et banques régionales, qui disposaient d'un fort ancrage local. Il est intéressant de noter la persistance de ces identités locales dans la communication des banques coopératives. S'agissant des petites banques indépendantes, il n'en reste aujourd'hui plus que

Toute remise en cause de la globalisation, au cœur de la transition écologique, sera une remise en cause du modèle de la banque universelle alignée sur des standards internationaux.

quelques-unes, qui peinent à préserver leur rentabilité dans un environnement de taux bas particulièrement complexe.

Certes, cette tendance à la concentration n'est pas absolue et irréversible et il existe de nombreux contre-exemples. À titre d'exemple, le système financier allemand a su préserver ses spécificités en résistant à la concentration de cette industrie et maintenir un réseau dense d'organismes financiers (environ 1500 établissements de crédit, 1000 banques coopératives, 400 caisses régionales, dites *sparkassen*, 7 banques régionales). À tous égards, le modèle allemand apporte la démonstration de l'efficacité du localisme appliqué à un secteur aussi stratégique, qu'il illustre la solidité des banques de proximité face à la crise de 2008 qui a emporté plusieurs banques commerciales.

Il est cependant frappant de constater combien la volonté d'uniformisation du cadre réglementaire européen au nom du contrôle des risques peut constituer un facteur, non d'accélération mais de ralentissement de la mobilisation d'une épargne en faveur du financement de la transition écologique, de l'aveu même des opérateurs financiers (banques, assurances, société de gestion), qui souffre d'un processus de supervision de normes financières inefficace et excessivement bureaucratique. Au principe de proximité avec le marché des clients et d'intelligence territoriale, a succédé le principe de proximité avec les marchés financiers et une hostilité systématique à toute affirmation nationale ou locale.

Dans ces conditions, toute remise en cause de la globalisation, au cœur de la transition écologique, sera une remise en cause du modèle de la banque universelle alignée sur des standards internationaux, et aussi de la confusion des métiers qui s'opère entre dépôts-crédit et opérations de marché (voir sur ce sujet, notamment, les analyses et propositions de Gaël Giraud).

L'autre facteur d'accélération de cette uniformisation du système financier réside dans la poli-

tique de taux d'intérêts bas, voir négatifs, initiée par les banques centrales. Cette politique de taux s'inscrit elle-même dans le projet d'une union monétaire des pays de l'Union européenne qui présuppose une convergence des économies et des modèles nationaux, ce dont la crise financière puis la crise des monnaies en 2011 a démontré les limites.

Toute transition écologique devra remettre en question la fuite en avant de la dette publique comme privée, qui signifie rien moins que des chèques en blanc tirés sur les ressources naturelles – ou la faillite de la monnaie. Dans l'état actuel de l'économie, les niveaux astronomiques d'endettement cumulés des États appellent une augmentation intenable de la consommation de ressources naturelles (énergie, matériaux de construction, métaux, etc.). De la même manière, des rendements financiers généralisés de 15% ou 18% sont totalement incompatibles avec des accroissements naturels des écosystèmes qui ne dépassent pas 3% ou 4% par an dans les meilleures conditions!

Le poids du système bancaire et financier dans les économies européennes est devenu manifestement excessif.

Les règles de la concurrence doivent être revues pour rendre contestable le monopole bancaire, faciliter la création et le développement de nouveaux acteurs, l'innovation créatrice, notamment dans la mobilisation de l'épargne de proximité.

L'industrie de la gestion financière est une composante indispensable de la réussite de la transition écologique. Dans sa forme actuelle, elle représente un frein majeur à une transition écologique et à un localisme réussi.

La mobilisation des épargnants et des investisseurs en faveur d'une meilleure prise en compte des impacts écologiques de leurs placements est le premier levier qui changera les préférences de la sphère financière. Si elle devait s'avérer insuffisante, les pouvoirs publics devraient prendre les dispositions qui s'imposent, dans trois directions;

– mettre en œuvre le principe « financeur - pollueur - payeur » de sorte qu'en cas de sinistre écologique prévisible, la responsabilité des financeurs puisse être recherchée;

– rétablir la responsabilité de la holding ou de la maison mère dans le cas de dommages écologiques causés par une filiale insolvable, selon le principe: «s'il y a eu dividendes, il y a responsabilité»;

– subordonner l'autorisation d'exercer les métiers de banque, d'assurance et de gestion de capitaux au respect des priorités nationales.

Un processus réglementaire lent et complexe

D'une manière générale, en transférant l'essentiel des compétences dans les domaines de l'élaboration et de la supervision des normes prudentielles et comptables aux instances de supervision européennes, les États membres ont abouti à une situation insatisfaisante.

La complexité même du processus d'élaboration des normes est telle que des normes peuvent mettre 10 à 15 ans à être mise en œuvre, du premier livre vert jusqu'à la transposition. La lenteur du processus, combinée à l'hyper-sophistication du cadre, aboutit à un système, en définitive assez fragile, auquel des aménagements doivent être constamment appliqués avec, en définitive, des disparités qui peuvent être importantes en fonction des pays.

Pour prendre le sujet de la réforme du régime de Solvabilité 2 qui s'applique aux assureurs européens, qui sont les principaux investisseurs de long terme et donc les plus susceptibles de fléchir une partie de l'épargne vers les investissements dits « vert », le régime a mis plus de 10 ans avant de rentrer en vigueur et tend à favoriser les grands assureurs, au détriment des plus faibles. Surtout, la complexité des formules de calcul de solvabilité est telle que plus personne n'y comprend grand-chose, hormis les experts, si bien que les dirigeants eux-mêmes de grands organismes d'assurance avouent leur perplexité face à la sensibilité des hypothèses de calcul. A titre d'exemple, la réforme dite « Solvency 2 » a été promue par des dirigeants d'assurance français pour, selon eux, faciliter la prise de contrôle de sociétés d'assurance dans l'Europe de l'Est. Son élaboration par un Comité d'experts a abouti en réalité à contraindre les assureurs à vendre massivement des participations dans des entreprises non

cotées en France et en Europe, ouvrant la porte à des fonds extra-européens, américains et chinois notamment, et déstabilisant le capital de nombreuses ETI performantes!

S'agissant surtout de la question clef de l'investissement de long terme, et de la capacité des assureurs à investir vers des actifs de long terme, nécessaires dans le cadre d'un chantier aussi vaste que celui de transition écologique, il est patent que Solvabilité 2 a favorisé les actifs jugés sûrs (bien à tort!), tels que les placements en obligations d'État, au détriment des actifs longs et des actions, dont la part dans l'allocation des assureurs a très significativement baissé.

La taxonomie européenne

Au-delà de la question de la structure des circuits de financement, se pose nécessairement la question de la rentabilité des investissements. En termes simples, le meilleur facteur d'attractivité des flux financiers reste la promesse de retour global sur investissement qu'un investisseur est susceptible d'obtenir. S'agissant du financement de la transition énergétique, et incidemment de la promotion d'un véritable localisme, il faut d'abord s'interroger sur les facteurs incitatifs, notamment fiscaux, dont disposent les acteurs publics et privés pour rendre un investissement jugé « vert » plus attractif à moyen et long terme qu'un investissement « carboné » (sachant que le coût pour les finances publiques des engagements en faveur des énergies renouvelables pose des questions d'équité et de justice inévitables du fait des montants en jeu).

Nous disposons d'une bonne illustration de cette problématique avec la question de la taxonomie carbone. Le débat sur la fixation d'un prix du carbone est un débat déjà ancien qui a donné lieu à de nombreux débats et controverses mais sans jamais déboucher sur un système véritablement efficace. L'échec du système communautaire d'échanges de quotas d'émission (SCEQE), créé en 2005 par la Commission européenne en témoigne. Plus récemment, l'échec de la taxe carbone en France, auquel on attribue le déclenchement du mouvement des Gilets Jaunes, démontre également la difficulté de l'exercice.

Pour Christian Gollier, qui l'écrit dans *Le climat après la fin du mois*, «notre génération échouera à lutter contre le changement climatique si elle ne parvient pas à faire émerger un prix du car-

Sous couvert d'excellentes intentions, l'alourdissement des contraintes de publications, initialement facultatives puis très vite obligatoires, a toutes les raisons de favoriser l'éviction des petits acteurs au bénéfice de plus grands.

bone unique et universel pour l'ensemble de la planète [...] soit par l'instauration d'une taxe carbone mondiale, soit par un accord mondial d'allocation des permis d'émission entre pays.» Tout en convenant, en conclusion de son ouvrage que la voie est étroite. Pour notre part, nous sommes assez peu convaincus de la possibilité d'un prix du carbone universel, qui est aussi peu vraisemblable que celle d'une «gouvernance mondiale» qui serait du reste nécessaire pour en assurer le fonctionnement, d'une manière ou d'une autre. Proposer un modèle universel parfait dans sa conception mais irréalisable concrètement n'est-il pas la façon la plus élégante de ne rien faire ?

À défaut de prix du carbone, la Commission européenne s'est de nouveau emparée du sujet au travers de son projet de Taxonomie européenne qui vise à créer un langage communautaire, puis international, pour catégoriser les activités économiques en fonction de leurs externalités environnementales. Publié en mars 2020, après d'âpres débats, le rapport final sur la taxonomie européenne fixe une série d'objectifs environnementaux et permettra à une activité économique d'être labellisée écologiquement durable si elle contribue à au moins l'un de ces objectifs sans nuire de manière significative à aucun des autres.

Il est trop tôt pour apprécier les conséquences de cette initiative sur les comportements des investisseurs institutionnels et les grandes entreprises. Tout comme les PRI ou les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, elle fournit un cadre de réflexion à des acteurs désireux d'apporter des réponses à un sujet aussi considérable que la transition écologique. Cependant, si l'on ne l'envisage que du point de vue du localisme, tel que nous l'avons défini et dont on souhaite démontrer qu'il doit être un facteur clef dans toute stratégie censée permettre la transition écologique, le fait qu'il est tout à fait absent.

Non seulement le facteur en est absent, mais il faut considérer qu'il ne peut en être autrement

puisque, fondamentalement, ce type de document s'adresse aux groupes financiers et aux grandes entreprises qui ont les moyens de répondre à ces questionnaires. Sous couvert d'excellentes intentions, l'alourdissement des contraintes de publications, initialement facultatives puis très vite obligatoires, a toutes les raisons de favoriser naturellement l'éviction des petits acteurs au bénéfice de plus grands. Bien qu'il soit précisé qu'un principe de proportionnalité s'applique aux investisseurs et aux entités concernés, le système de *disclosure* a sa propre logique qui, tendanciellement, favorise les acteurs qui ont les moyens financiers de s'y conformer et exclut les plus petits acteurs.

Ce rapide éclairage sur les initiatives européennes de fléchage des investissements verts incite à beaucoup de circonspection. Il tend à démontrer que l'outil de l'information financière est adapté à des acteurs de taille significative, au sein d'un système déjà très concentré du fait notamment de l'évolution du cadre réglementaire, mais que les initiatives authentiquement locales échappent largement à ces démarches. Il indique que les règles de solvabilité et de risques rendent à la fois coûteux et difficile le soutien bancaire à des initiatives locales de petite taille. Selon un mécanisme bien identifié, les normes et les règles favorisent les grands acteurs. Si elles peuvent contribuer à faire émerger des modèles économiques inspirés de l'économie circulaire, d'une meilleure prise en compte de l'impact local des entreprises, ce ne serait qu'à la marge.

Quant au vrai sujet du rééquilibrage des relations commerciales entre des pays à bas coûts et des industries européennes durablement fragilisées du fait du choix fait d'abaisser systématiquement les barrières tarifaires, et qui ne peut passer que par la négociation d'accords de libre échanges internationaux, il n'en est nullement question à propos de ces indicateurs.

4

Le fléchage de l'épargne et les outils disponibles



À l'autre extrémité du spectre, il existe déjà un ensemble d'outils de financement nationaux qui se prêtent bien à l'orientation de l'épargne vers des besoins de financements locaux. En dépit des efforts réalisés afin de faire émerger un marché de l'épargne européen au travers de l'union des marchés de capitaux et du *passporting* des fonds partout en Europe, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les pays européens ont des structures d'épargne et donc des marchés de financement marqués par des particularismes nationaux très marqués. Cela tient tant aux spécificités fiscales qu'aux cultures nationales en matière d'épargne.

En France, pour simplifier, le patrimoine des ménages, qui s'établit à peu près à 15 000 milliards d'euros, est composé à 60% d'immobilier, comprenant la résidence principale et secondaire, le reste se répartissant en actifs financiers, dont 40% en assurance vie, 33% en dépôts à vue et livrets bancaires (dont le livret A), 21% en actions cotées en direct et 5% en actions non cotées.

L'assurance vie constitue la principale composante de l'épargne financière des ménages (1 788 milliards d'euros fin 2019, à 78% dans le cadre de contrats en euros) qui correspond pour une large part à des placements obligataires, principalement des titres souverains mais également des titres d'entreprises privés. Toutefois, du fait de l'effondrement des rendements des contrats en euros, les assureurs tendent à diriger l'épargne collectée vers des contrats en unités de compte.

La labellisation des fonds

C'est tout le sens du « fléchage » des produits d'épargne vers le financement de la transition énergétique que de capter une partie de ces flux en faveur de la transition écologique, et en particulier énergétique. Il s'est notamment traduit par la création de label pour les fonds – notamment le « label pour la transition énergétique et le climat (TEEC) » applicable aux fonds résultant de la loi de 2015, ainsi que par l'article 173 de cette même loi obligeant les investisseurs institutionnels et les gestionnaires à évaluer et publier la contribution de leur portefeuille à la transition énergétique, et de la comparer aux objectifs climatiques nationaux et internationaux.

Le label « TEEC », renommé Greefin en 2019, attribué à des fonds par des établissements de conseil, obéit à un référentiel défini par le Ministère de l'Environnement, qui pourrait davantage qu'il ne le fait valoriser la dimension locale des investissements tout en ménageant la souplesse du mécanisme. Ce label, qui se base sur un référentiel publié par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, s'articule autour d'une série de critères comprenant la définition des activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique.

Le référentiel, dont les organismes qui accordent le label (Ernst & Young, Novethic) doivent s'assurer qu'il est respecté, suggère aux fonds de définir des indicateurs d'impact destinés à mesurer la contribution effective de ses investisse-

ments à la transition énergétique et écologique, dans au moins l'un des quatre domaines suivants: changement climatique, eau, ressources naturelles et biodiversité. Parmi les indicateurs proposés figurent notamment le bilan carbone, la consommation d'eau, les dépenses en faveur de la biodiversité, etc.

Il est tout à fait envisageable, comme nous le verrons à propos de la prise en compte des critères extra-financiers et du développement de la finance d'impact, que les outils de labellisation, tels que Greenflex, se développent et s'affinent en prenant davantage en compte la dimension locale des investissements réalisés. C'est tout le sens de l'intégration des externalités positives dans l'appréciation de l'impact d'un investissement puisque celles-ci sont d'abord locales. Cela peut sembler anodin, mais cette intégration de la gratuité dans le calcul économique, qui fait écho aux recommandations du Pape Benoît XVI dans l'encyclique *Caritas in Veritate*, a des conséquences importantes sur l'ensemble de la filière. Et si ces évolutions sont encore relativement récentes, elles vont modifier profondément la manière dont les acteurs du financement opèrent dans un certain nombre de domaines.

Une autre illustration importante de cette évolution en faveur du fléchage de l'épargne vers la transition énergétique et incidemment vers une prise en compte du facteur local dans ces investissements, réside dans l'obligation à laquelle sont soumis les assureurs de proposer à leurs assurés des contrats en unité de compte qui soient labellisés ISR (Investissement socialement responsable) et destinés au financement de la transition énergétique. Depuis fin 2018, les assureurs français s'étaient engagés à inclure, dans leur offre d'assurance vie, au moins un support en unité de compte (UC) bénéficiant d'un label à caractère ISR, solidaire ou climat, notamment le label TEEC (Transition Énergétique et Écologique pour le Climat), renommé Greenfin, ou le label ISR (Investissement Socialement Responsable).

Avec la loi PACTE, à partir de 2022, les contrats d'assurance vie dits « multi-supports » à la différence des contrats dits « en euros » qui ne comptent que des obligations, devront faire référence aux trois types d'unités de compte: solidaire, TEEC et ISR. Des informations renforcées pour l'épargnant grâce à une communication,

avant la souscription, du pourcentage d'UC solidaire, TEEC et ISR présentes dans le contrat et une présentation dans le relevé annuel de la manière dont la politique d'investissement prend en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que la part du fonds euros investie dans des fonds solidaires, socialement responsables et finançant la transition écologique. Rapporté aux près de 2 000 milliards d'actifs gérés par les compagnies françaises, ces exigences vont avoir des incidences importantes, bien que progressives, sur l'orientation des flux d'épargne en faveur de la transition énergétique.

Le rôle des fonds de proximité et des régions

Parmi les outils de financement existants, les fonds d'investissement de proximité et les fonds commun de placement dans l'Innovation intègrent déjà le facteur local dans leur propriété. Nés respectivement de la loi de Finances 1997 et de la loi pour l'initiative économique de 2003, les Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) et Fonds d'Investissement de Proximité (FIP) permettent d'investir dans l'économie réelle de façon diversifiée par le financement de PME non cotées en bourse, et de bénéficier en contrepartie d'une réduction d'impôts. Ces outils, qui ont montré leur efficacité, pourraient être davantage utilisés en améliorant leur attractivité fiscale au travers du relèvement des seuils qui, pour des raisons d'arbitrages fiscaux et compte tenu de certaines dérives passées, ont été progressivement rabaissés.

Tant les FIP que les FCPI doivent respecter des critères de domiciliation géographique. S'agissant des FCPI, ils doivent être investis à 60% minimum dans des PME opérant dans le secteur de l'innovation, ces PME devant avoir moins de 10 ans d'existence, moins de 2000 salariés, et leur siège social devant se situer en Union européenne, en Norvège ou en Islande (l'Union européenne interdisant sauf exception toute spécification nationale ou régionale).

S'agissant des FIP, les critères de localisation géographiques sont plus accentués car les entreprises éligibles sont des PME « régionales » employant moins de 250 salariés et déclarant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros. Elles doivent être soumises à l'impôt sur les socié-

L'Allemagne, avec son modèle de banques régionales de plein exercice et leurs liens historiques avec les PME-ETI, intègre sans l'avoir formalisé le lien entre l'investissement et l'impact territorial. Et certains pays d'Europe, notamment l'Italie, ont développé des critères afin de favoriser autant que possible le fléchage vers des investissements locaux.

tés et exercer leur activité principalement dans une zone géographique (limitée à 4 régions limitrophes) qui est déterminée par le fonds.

Autre illustration de la prise en compte du facteur local dans la conception d'outils de financements, la concentration par les régions des compétences économiques, renforcée par la loi NOTRe de 2015. La consolidation des compétences économiques des régions qui est notamment chargée d'élaborer le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de définir les régimes d'aides aux entreprises de la région, s'est traduite par la structuration d'outils de financement dédiés aux entreprises régionales. À titre d'exemple, la région Normandie a constitué un fonds, Normandie Participation, intégré à l'agence de développement régionale et dédié au financement en fonds propres et en dette d'entreprises normandes en intégrant la prise en compte des bénéfices économiques et extra-financiers, notamment dans le domaine de la transition énergétique. La région Nouvelle Aquitaine a également structuré des véhicules similaires dédiés aux entreprises régionales, notamment pour accompagner la transition agroécologique des acteurs de la filière agricole et viticole.

Ces quelques exemples illustrent le fait que des outils existent déjà, qui intègrent le facteur de localisation géographique dans leur calibrage, tout en se conformant au cadre réglementaire européen. Inutile d'ajouter que l'Allemagne, avec son modèle de banques régionales de plein exercice et leurs liens historiques avec les PME-ETI, intègre sans l'avoir formalisé le lien entre l'investissement et l'impact territorial. Certains pays d'Europe, notamment l'Italie, ont développé d'autres critères afin de favoriser autant que possible le fléchage vers des investissements locaux. Cela démontre en termes simples que le localisme financier existe déjà sous différentes formes

et que rien de s'oppose à une cohabitation intelligente entre la volonté de générer des rendements pour le compte des investisseurs, institutionnels ou particuliers, et la volonté de favoriser un investissement enraciné localement.

Les plateformes de financement participatif

Le financement participatif apparaît comme une autre illustration de ce développement d'un certain localisme financier. Il représente par ailleurs une démarche logique dans le cadre de l'accompagnement des énergies renouvelables. De fait, les projets étant le plus souvent ancrés dans les territoires, il importe d'y associer les citoyens et riverains dans la proximité; ils seront les premiers bénéficiaires des externalités positives des projets financés. Y ajouter la possibilité d'une rentabilité financière peut aussi contribuer à favoriser l'acceptation des projets, au-delà de l'idée de « donner du sens à l'épargne ».

Le financement participatif regroupe des marchés et des acteurs divers qui peuvent concerner des types de financement différents, qu'il s'agisse du don (associé ou non à un contre-don symbolique), le prêt (avec ou sans intérêts, entre particuliers et aux entreprises ou start-ups) ou l'investissement en titres (en obligations ou en actions). L'association « Financement Participatif France » (FPF) en recense une soixantaine. La plupart s'est spécialisée des secteurs particuliers.

C'est notamment le cas dans le domaine de la transition énergétique ou agroécologique avec des acteurs comme Lendosphère, Agriland, Mimososa. La plateforme Lendosphère, lancée en 2014, a été la première plateforme spécialisée dans le financement participatif d'installations d'énergies renouvelables. Doté du statut de Conseiller en Investissements Participatifs et

Intermédiaire en Financement Participatif, Lendosphère a financé 200 projets de parcs solaires ou éoliens en s'appuyant sur une collecte réalisée auprès de près de 15 000 prêteurs.

Dans le domaine de la transition agroécologique, Miimosa est exclusivement dédiée aux acteurs de l'agriculture et de l'alimentation, avec pour objectif « la promotion des territoires, la ruralité et des valeurs » et l'accompagnement de projets de transition agricole, alimentaire et énergétique.

Si ces acteurs restent encore de taille réduite, le potentiel du financement participatif pour la transition écologique et énergétique demeure important, au point que la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a pris soin de favoriser l'investissement participatif dans les projets de production d'énergie renouvelable. C'est pourquoi le ministre de la Transition écologique et solidaire, en collaboration avec l'association Financement Participatif France (FPF), a souhaité la création d'un label pour les projets relevant de la transition énergétique et écologique financés en tout ou partie par financement participatif.

Les territoires à énergies positives

Sous l'impulsion du Ministère de la Transition énergétique, alors dirigé par Ségolène Royal, la promotion des territoires à énergies positives est particulièrement illustrative de cette volonté de promouvoir un localisme dynamique considéré comme la meilleure réponse aux préoccupations environnementales. À l'issue d'un premier appel à manifestation d'intérêt « 200 territoires à énergie positive pour la croissance verte », 212 territoires ont obtenu le titre de lauréats TEPCV et se sont vu attribuer une aide financière de 500 000 € sous forme de subventions pour soutenir leurs actions en faveur de la transition énergétique.

Pour pouvoir prétendre à ce label, toute collectivité candidate doit s'engager à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des construc-

tions, des activités économiques, des transports, des loisirs sur son territoire en proposant un « programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe dans six domaines prioritaires que sont : la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des pollutions et le développement des transports en commun, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets.

Assez logiquement, le volant financier de cette initiative pourrait tout à fait dépasser le seul octroi de subvention par le Ministère de la Transition énergétique pour faire de ce label un outil de fléchage pertinent en faveur d'un financement plus intensif des besoins liés à la transition énergétique.

L'autre vertu de cette démarche est d'organiser une saine compétition entre des territoires qui peuvent s'inspirer les uns des autres afin d'améliorer leur capacité d'innovation dans tous les domaines que recouvre cette démarche. Au 1^{er} janvier 2017, l'on dénombrait 430 territoires à énergies positives.

Ces initiatives sont autant d'illustrations de la prise en compte du facteur local dans le calibrage des outils de financement dédiés à la transition énergétique. Elles sont à la fois une réponse nécessaire à l'excessive concentration des canaux de financement, qui procède logiquement de la volonté d'uniformisation des marchés européens et une manière de tirer plus immédiatement parti des opportunités d'investissement locales opérant selon les modalités, nouvelles, de ce que l'on regroupe sous le vocable d'économie circulaire ou symbiotique. Un des éléments-clés qui doit être pris en compte, notamment dans l'appréciation d'un outil de financement, réside précisément dans l'intégration des externalités positives locale au calcul économique.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire a souhaité la création d'un label pour les projets relevant de la transition énergétique et écologique financés en tout ou partie par financement participatif.



La question de l'impact et des indicateurs d'impact



Le 9 mars 2018, Jean-Dominique Senard et Nicole Notat remettaient aux ministres de l'Economie et des Finances, de la Transition écologique et solidaire, du Travail et de la Justice, le rapport faisant part des résultats de la mission « Entreprise et intérêt général ». Soulignant alors certaines des propositions qui ont depuis été intégrées dans la loi PACTE, en particulier la modification de l'objet social des entreprises permettant d'y intégrer leur raison d'être, M. Bruno Le Maire rappelait que « l'entreprise ne se résume pas à la réalisation de profits : elle a une dimension sociale et environnementale. »

Il s'agit là d'une illustration récente d'un débat ancien portant sur la responsabilité sociale des entreprises, dont le corollaire est le rôle de l'investisseur et sa capacité à accompagner les entreprises dont il est propriétaire ou co-propriétaire, pour leur permettre de mieux répondre aux enjeux sociaux et en particulier ceux liés à la transition énergétique dans toutes ses dimensions. L'intention affichée est louable. Elle rejoint celle de l'entreprise « à mission » dont des dirigeants comme Emmanuel Faber (Danone) se sont faits les promoteurs convaincus. Constatons seulement que ces intentions risquent fort d'en rester là si l'industrie financière continue d'exiger les mêmes rendements et les mêmes retours sur investissement. Et ajoutons que les bonnes intentions ne dispensent pas d'une réflexion sur la légitimité de la « mission » que se donne l'entreprise, notamment quand celle-ci peut s'opposer directement ou indirectement aux priorités nationales, à l'identité nationale ou aux choix démocratiques des citoyens. On renverra à ce sujet à l'ouvrage de Christopher Caldwell, *The age of entitlement* et à la manière dont le *Civil Rights Act*, voté à l'initiative du président Lyndon Johnson en 1963, a été détourné de son objet au fil des décennies, grâce à la conjuration de minorités revendicatives, d'élus et d'entreprises, au mépris de la volonté populaire et de la démocratie.

Les critères extra-financiers

A déjà été évoquée la question du fléchage des investissements en faveur de la transition énergétique au travers du développement de la labellisation des investissements. Cette labellisation repose notamment sur la prise en compte de critères extra-financiers qui intègrent eux-mêmes nécessairement une dimension locale puisque la première des externalités extra-financières est locale. En effet, l'attention apportée aux conséquences d'un investissement, au-delà du seul rendement qui n'est qu'un chiffre, et d'une certaine manière une réalité dématérialisée, implique nécessairement une prise en compte plus grande de ce que l'on pourrait appeler sa « matérialité immédiate » et donc sa dimension locale, au travers des indicateurs d'impact.

La définition des indicateurs d'impact par les investisseurs est un exercice encore récent et délicat en raison de l'ampleur des enjeux liés à la transition écologique et énergétique. Tant la définition du périmètre, qui recouvre potentiellement l'ensemble des activités économiques, que le calibrage des indicateurs, qui reposent sur des hypothèses plus ou moins arbitraires, soulèvent rapidement des

problèmes d'une complexité croissante. Cependant, le choix, laissé par le référentiel, d'inciter les investisseurs à élaborer et affiner leurs propres indicateurs, plutôt que d'exiger qu'ils se conforment à un cadre trop rigide, vise à favoriser l'amélioration constante de ces indicateurs aux regards des objectifs poursuivis.

À cet égard, la nécessaire prise en compte des impacts extra-financiers générés par les investissements que ces fonds ont vocation à porter, implique nécessairement une appréciation de l'impact local de chaque investissement. C'est évident s'agissant des indicateurs se rapportant à l'objectif de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles qui suppose l'appréciation d'un contexte physique particulier. Cela l'est également s'agissant des consommations d'eau ainsi que du bilan carbone qui contient lui-même, au travers de la distinction entre les *scopes*, du plus restreint (scope 1) au plus large (scope 3) qui implique nécessairement une appréciation de la dimension locale de tout investissement.

La finance d'impact

Le développement de la finance d'impact fournit différentes illustrations de ce phénomène. Initialement cantonné au domaine de l'économie sociale et solidaire, «l'impact *investing*» tend à déborder de ce cadre, si bien que des fonds d'investissement «traditionnels» adoptent de plus en plus de méthodes de calcul des externalités positives générées par leurs investissements. Qu'il s'agisse de la création d'emploi, des tonnes de CO₂ évitées et de tout autre indicateur complémentaire du seul rendement obtenu.

En la matière, une grande diversité d'indicateurs peut cohabiter. Les objectifs de développement durables, ou ODD, élaborés par les Nations-Unies, constituent un référentiel largement adopté. Ils désignent les 17 objectifs adoptés par l'ONU en 2015 dans le cadre de l'Agenda 2030. A chacun de ces objectifs correspondent plusieurs cibles et parmi ses objectifs disparates, l'on peut citer: l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la vie terrestre, le développement de la consommation responsable, etc.

L'intérêt de ces ODD, dans la perspective d'une meilleure prise en compte de la dimension locale

des investissements, réside précisément dans la démultiplication des objectifs extra-financiers, assortis d'objectifs concrets, qui implique une prise en compte de toutes les dimensions de l'acte d'investir: sociale, écologique, politique. Là où l'investissement était perçu comme un acte strictement économique, toutes ces évolutions profondes, suscitées notamment par l'urgence climatique et les excès d'un modèle capitaliste hors-sol, favorise une meilleure intégration de tous les aspects de l'investissement, à commencer par ses implications immédiatement appréciables au plan local.

Avec l'investissement d'impact, qui souhaite aller au-delà de l'investissement socialement responsable, la dimension locale de l'investissement revient au cœur des considérations économiques jusque dans le calcul, formalisé annuellement dans les rapports que les gérants doivent proposer à leurs mandats, des indicateurs extra-financiers, qu'il s'agisse de la création d'emplois jusqu'aux nombres d'arbres plantés sur une parcelle de terre, l'assainissement d'un cours d'eau, etc.

Là encore, le développement de référentiels et d'indicateurs, guidé par des initiatives réglementaires mais principalement porté par des initiatives privées, favorisé par une saine concurrence, va se poursuivre. De la capacité d'innovation des gérants d'actifs et des investisseurs institutionnels dépendra largement l'affinement de ces critères, appliqués à des domaines aussi divers que la production d'énergies renouvelables ou l'agroécologie. Dans l'essentiel de ces indicateurs, la prise en compte de la dimension locale d'un investissement sera nécessairement favorisée et mise en valeur. C'est tout le sens, en définitive, de la transition écologique qui, portée par les dynamiques que nous avons mises en exergue, vise à réincarner et donc réenraciner des modèles économiques qui s'étaient, dans une large mesure, pensés hors-sol.

6

Conclusion

Au travers de quelques éclairages parcelaires apportés à la question du financement de la transition écologique, alimentaire, énergétique et sanitaire, nous avons souhaité démontrer combien la dimension locale des investissements redevenait une clef du débat. Les banquiers et les financiers aussi sont sensibles au climat, à la beauté des paysages, au réveil de la vie au printemps, et à la splendeur des saisons !

De différentes manières, la valorisation du local s'inscrit dans cette refonte globale de nos modes de production et de consommation, destinée préserver un capital terrestre qui a été dilapidé par des décennies d'excès. Favorisé par les progrès technologiques tout comme par les attentes des consommateurs, le facteur de proximité est l'un des enjeux des prochaines décennies.

La transition urgente des logiques financières repose entièrement sur la demande des épargnants, des investisseurs, et sur leurs exigences à l'égard de leurs gérants. Stimuler, organiser, inciter cette demande est un enjeu politique décisif pour les années à venir. Aucun élu ne peut être indifférent à une transformation des attentes de la population en faveur d'un rendement global, extrafinancier, de la richesse nationale. C'est, simplement, du nouveau visage du progrès dont il s'agit, un progrès dans lequel la croissance du PIB comme l'augmentation de la richesse monétaire ne sont plus les éléments déterminants. La crise à venir de la valeur des monnaies fondées sur la foi publique, comme le sont devenues les monnaies occidentales depuis 1973 (*fiat currencies*) rend plus urgente une refondation nécessaire.

C'est un enjeu de souveraineté économique et politique, c'est un enjeu social et financier et c'est une clef pour comprendre les interactions entre tous les domaines de la vie publique : réglementaire comme social, politique comme financier.

Dans ce cadre, la question du financement et de l'investissement dans les infrastructures qui doivent fournir un cadre de vie sain, durable, aimable, à nos sociétés, est une question capitale car elle détermine notre futur. Qu'est-ce qu'une finance qui dégrade les conditions de vie de ceux qui lui confient leurs capitaux ?

Nécessité tangible et universelle, le financement de la transition écologique tend à intégrer irrésistiblement, dans la conception même des outils et des indicateurs qui le guide, la dimension locale de tout investissement. Il va d'une abstraction croissante vers une mesure concrète de ses impacts, et d'une polarisation unique sur le rendement financier vers une évaluation riche, multifactorielle, de ses effets dans toutes leurs dimensions.

Cette finance hors-sol et désincarnée va devoir s'effacer progressivement au profit d'une finance incarnée, enracinée, au service des collectivités humaines et des Nations.

C'est non seulement souhaitable, mais c'est inévitable. Les financiers Éveillés ne peuvent avoir de doute à cet égard ; la légitimité de leurs activités est et sera en question. Et tout ce qui peut concourir à faciliter cette évolution, sur le plan économique, politique et social, sera un facteur d'efficacité et d'équilibre.

Au niveau européen comme au niveau national, nous devons engager les réformes et les initiatives qui rendront à l'épargne et l'investissement tout leur sens ; contribuer à une vie meilleure.

La finance et la banque ont-elles durablement une autre raison d'être ? ■



Cet article était extrait d'un rapport rédigé par le groupe des Financiers Éveillés consacré au financement du localisme et de la transition écologique, et présenté le 12 septembre 2020 au Palais de la Bourse de Paris par La Fondation Patriots for Europe.



Ce rapport était présenté par **Hervé Juvin**, Président de la Fondation Patriots for Europe, et suivi d'un débat entre :

Romain Le Goaster
dirigeant d'entreprise ;

Henri Malosse
30^e Président du Comité Économique et Social de l'Union européenne ;

Sébastien Meurant
Sénateur du Val d'Oise ;

Andrea Kotarac
ancien conseiller régional, région Rhône Alpes

Jérôme Rivière
dirigeant d'entreprise, Président de la délégation française du groupe Identité et Démocratie au Parlement européen.



<https://pfe-foundation.eu/entretien-herve-juvin-quest-ce-que-le-localisme/>



LA VIE

LOISIRS

- 98** **Bruxelles la belle**
Les adresses incontournables

CULTURE

- 110** **Lecture**
The age of entitlement
de Christopher Caldwell
- 112** **Paris-Strasbourg**
Les expositions de l'automne

Bruxelles la belle



(Re)découvrir Bruxelles sous tous les angles. Sa gastronomie, ses lieux culturels et insolites, ses quartiers commerçants, ses parcs verdoyants...

Vous aspirez à sortir des sentiers battus et de vos habitudes pour vivre Bruxelles comme un « vrai » bruxellois ? La rédaction d'IDées vous propose une première sélection de lieux à découvrir, par quartier, pour mieux vous repérer !

Par Yvonne Krau

Le Centre, hors des sentiers battus

■ Vous aurez certainement déjà appris à le connaître tout au moins sous l'angle de vue du touriste béotien, le centre touristique peut apparaître comme un passage obligé qu'on réserve aux week-ends où famille et amis viennent nous rendre visite. Son tristement célèbre piétonnier qui lui a fait perdre bon nombre de ses enseignes historiques, mais beaucoup de nouveaux projets originaux font le pari de reconquérir le quartier. Attention toutefois, le soir aux alentours dudit piétonnier, l'insécurité peut ne pas se limiter à un sentiment!

RESTAURANTS & GASTRONOMIE

Chez François

Nombreux sont les restaurants de poissons place Sainte-Catherine et alentours, mais celui-ci n'attire pas que les touristes et a bâti sa réputation depuis les années 20!

Quai aux Briques, 2 • +32 (0)2 511 60 89
restaurant-francois.be

Le Conteur

À chaque repas, *Le Conteur* vous raconte l'histoire de glorieux mélanges de différentes cultures et saveurs.

Rue marché aux poulets, 32
+32 (0)2 347 02 91 • le-conteur.be

Viva M'Boma

Un restaurant d'abats, sans doute le seul à Bruxelles. Pour les amateurs qui réserveront longtemps à l'avance!

Rue de Flandre, 17
+32 (0)2 512 15 93 • vivamboma.be

Frites Atelier

Le concept même de frites est totalement revisité et agrémenté des ingrédients les plus osés. Les puristes peuvent aussi les goûter nature.

Rue Sainte-Catherine, 32 • fritesatelier.com

LIEU INSOLITE

Amadeo

Une institution des bons vivants qui compte plusieurs enseignes en Belgique. *Amadeo* sert des sparesibs... à volonté!

Rue Sainte-Catherine, 26
+32 (0)495 16 77 53 • amadeus-resto.be

BOIRE UN VERRE & SORTIR

Drug Opéra

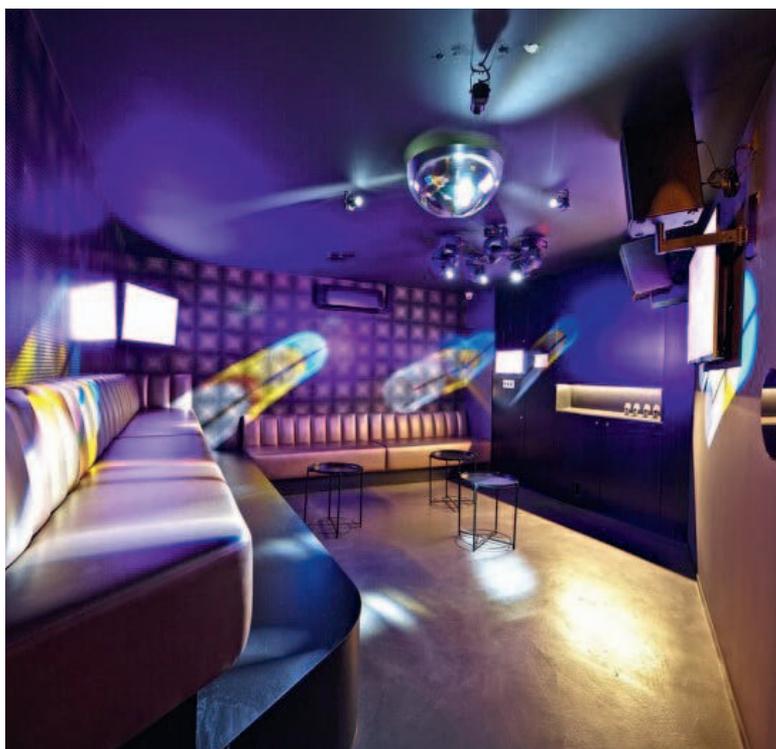
Sa décoration feutrée et sa carte vous rappelleront les bons bistrot parisiens.

Rue Grétry, 51
+32 (0)2 229 16 66 • drugopera.be

Halles Saint-Géry

Son grand espace ouvert vaut le détour, c'est également un lieu événementiel qui accueille des vide-dressings comme des concerts.

Place Saint-Géry, 1
+32 (0)2 502 44 24 • hallessaintgeroy.be



Incontournable, le BOA, situé rue du Marché au Charbon. Pour des soirées entre amis dans un cadre chaleureux Un must de la vie nocturne bruxelloise.

Le BOA

Ce concept unique de karaoké permet de louer des salles privées pour se lâcher en chantant ses tubes préférés en toute discrétion. Un lieu décalé pour les soirées de détente entre amis.

Rue du Marché au Charbon, 12
+32 (0)2 377 94 62 • boakaraokeroom.com

Wood Cutter

Comme son nom l'indique, on y lance des haches sur des cibles en bois, une bonne bière dans l'autre main!

Rue des Alexiens, 37
+32 (0)2 735 31 85 • woodcutter.be

Delirium Café

Le record du monde *Guinness World Records* du nombre de bières à la carte.

Impasse de la Fidélité, 7
+32 (0)2 514 44 34 • deliriumvillage.com

CULTURE

Il y a une foule de grands classiques qu'il faut connaître comme Bozar (Le Palais des Beaux-Arts), les Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, l'opéra de la Monnaie. Nous allons commencer ici par les incontournables qui vous permettront de vous imprégner de la culture belge et de vous pencher sur l'histoire du pays.

Le Musée Magritte

Impossible d'échapper au musée du célèbre artiste belge. À la hauteur de ce que représente l'artiste en Belgique et est une fierté pour la ville depuis son ouverture en 2009.

Place Royale, 1
musee-magritte-museum.be



Le Théâtre royal de Toone, un lieu magique pour petits et grands.

La BD et le parcours BD

Il y a bien sûr un musée de la BD: le Centre belge de la Bande Dessinée – cbbd.be. Il y a aussi les fresques BD qui prennent vie sur les murs de la capitale. La carte interactive du parcours est à consulter sur:

visit.brussels.

Le Palais du Coudenberg

Le site archéologique et musée du Palais du Coudenberg est un parcours souterrain qui emmène le visiteur à la découverte des vestiges du palais de Charles Quint.

Place des Palais, 7 • belvue.be

Théâtre du Toone

Le Théâtre royal du Toone est un théâtre de marionnettes de tradition populaire bruxelloise, actif depuis 1830. À ce jour, les mesures du Covid-19 ne lui permettent pas encore de rouvrir.

Rue du Marché Aux Herbes, 66 • toone.be

Le Musée des Instruments de Musique (MIM)

La mouvance architecturale de l'art nouveau et de l'art déco est une des particularités bruxelloise, l'édifice qui abrite le MIM en fait un excellent portrait. En prime à son sommet, une brasserie qui offre une vue extraordinaire sur la ville.

Rue Montagne de la Cour, 2 • mim.be

La Bibliothèque Royale de Belgique (KBR)

Ce nouveau musée au sein de la KBR est consacré au siècle d'or du livre manuscrit, avec les écrits de la Librairie des ducs de Bourgogne.

Rue de la Régence, 3 • kbr.be

VIRÉE SHOPING

La rue Neuve, sans charme, a l'avantage de rassembler toutes les grandes enseignes. L'Inno, tout en haut de la rue, fait figure de Galeries Lafayette local. D'autres grandes enseignes ont récemment fleuri autour de l'Opéra de la Monnaie. La rue Antoine Dansaert est réputée pour être l'écrin des créateurs belges.

Templar Soul

Fondée par une passionnée, cette marque est une ligne haut de gamme et innovante de vêtements masculins intégrant aux étoffes le symbole majeur d'une Europe occidentale.

Rue du Marché au Charbon, 15

+32 (0)488 38 41 20 • templarsoul.com



La boutique Templar Soul, où l'élégance se marie à la qualité.

Au trésor de Pénélope

Ce magasin de tapisserie typiquement belge offre un large choix de cadeaux pour les touristes et les plus old school d'entre-nous.

Rue de la Madeleine, 33

+32 (0)2 745 45 75 • autorsesordepenele.be

Van CalcSPORT

Ce magasin qui existe depuis 1878 n'offre que des valeurs sûres. On y retrouve les marques qu'on aime: Barbour, Saint-James, Aigle, Sebago et tant d'autres!

Rue du Midi, 46

+32 (0)2 511 89 64 • vancalcSPORTS.be

Chocolats Elisabeth

Les fameuses pralines belges, cadeau incontournable pour tout expat quand il retourne au pays, ont parfois des goûts surprenants. Pour les puristes du chocolat, Elisabeth est notre conseil!

Rue au Beurre, 49

Rue Marché aux Herbes, 55 • elisabeth.be

POUR SE METTRE AU VERT

Le parc de Bruxelles

Il fait face au Palais royal et a vu les Bruxellois y faire la révolution en 1830. Profitez d'une marche dans ce parc qui fût le premier parc public de la ville pour jeter un œil, au Palais royal bien sûr, mais aussi au Parlement fédéral. Station de métro et tram « Parc ».

Les Sablons, au bonheur des chineurs



■ Il est très agréable d'y flâner le dimanche car tout est ouvert pendant que le reste de la ville est calme. Les amateurs d'antiquités apprécieront les marchés qui prennent place sur le Grand Sablon et sur la place du Jeu de Balles. La rue Haute et la rue Blaes sont connues pour leurs nombreux magasins d'antiquités et de décoration, et, plus récemment, de vêtements vintage. Dans ce quartier, vous pourrez admirer l'architecture du XVII^e et l'élégance bruxelloise de nos jours.

MARCHÉS, ANTIQUITÉS & BROCANTES

Le marché des antiquités Place du Grand Sablon

Le samedi, de 9h à 17h
Le dimanche, de 9h à 15h

Le marché aux puces de la Place du Jeu de Balle

Tous les jours, toute l'année de 6h à 14h

Ciel mes bijoux

Des bijoux anciens et des sacs de marque en seconde main.

Rue Ernest Allard, 5 • cielmesbijoux.com

La vaisselle au kilo

Tout pour équiper votre cuisine et habiller votre table à très bon prix.

Rue Haute, 124 • lavaisselleaukilo.be

Mirror Mirror

Cet artisan passionné des miroirs peut aussi les découper au format souhaité.

Place de la Chapelle, 14 • mirror-miroir.be

Bernard Gavilan Vintage Shop

Un personnage du vintage de 1994 à la tête de plusieurs magasins du genre.

Rue Blaes, 162 • bernardgavilan.be

Flamant

Une marque de mobilier et décoration classique belge de renom.

Place du Grand Sablon, 36 • flamant.com

Balthazar Home

Un pop-up store d'artistes.

Place du Grand Sablon, 37

Facebook : @balthazarhomeinterior

SE RESTAURER AUX SABLONS

Coco Donuts

Des donuts agrémentés de mille façons possible: pour un craquage au milieu d'une journée de visite! (Photo à gauche)

Rue Sainte-Anne, 36 • cocodonutsbrussels.be

La fabrique en ville

Enclavé dans la ville, le parc d'Egmont est un véritable paradis de 1,5 hectare. Une ancienne orangerie est devenue un restaurant auquel on accède par la rue aux Laines.

Le parc d'Egmont

+32 (0)2 513 99 48 • lafabriqueresto.be

Châtelain, Flagey, Brugmann, les quartiers français !

■ Les Français ont commencé à s'installer en Belgique fin des années 80. Travaillant le plus souvent auprès des Institutions, ils ont trouvé très doux de vivre autour des étangs d'Ixelles et, avec le bouche à oreille, le quartier a progressivement été saturé et l'« invasion » s'est étendue vers Uccle. La place Brugmann et ses environs ont pour réputation de rappeler les plus agréables quartiers parisiens. Le Châtelain est sans aucun doute le lieu le plus jeune et branché. Les prix de l'immobiliser dans ces quartiers sont les plus élevés de Bruxelles et cette augmentation est très mal perçue des Belges... Officiellement première communauté étrangère de Bruxelles, les français représentent environ 10% de sa population qui se concentre essentiellement dans ces trois quartiers.

Châtelain

RESTAURANTS & GASTRONOMIE

Ma Jolie

Un couple de Français vous accueille dans une ambiance feutrée pour vous servir une cuisine de brasserie.

Chaussée de Charleroi, 175/177
+32 (0)2 319 74 27 • majolie.brussels

From

Cette fromagerie propose aussi des charcuteries et des sandwiches à emporter.

Chaussée de Charleroi, 136 • from-comptoir.be

Grizzly Brussels

Ce bistrot gourmand et convivial propose une cuisine de saison, sélection de vins vivants, bières belges.

Parvis de la Trinité, 10
+32 (0)2 280 64 04 • grizzlybrussels.com

Ballekes

Ce restaurant met une des spécialités belges à toutes les sauces: les boulettes accompagnées de frites.

Chaussée de Charleroi, 174
sans réservation, commande au comptoir
ballekes.be

Dam Sum

Cette néo cantine chinoise propose pas moins de 14 variétés de dim sums et d'autres recettes traditionnelles.

Parvis de la Trinité, 10
+32 (0)2 538 08 10 • damsum.com

Tiger Milk

Une cuisine aux accents sud-américains et à des prix défiant toute concurrence, le tout dans un cadre chic et trendy ! (Photo page 116).

Rue du Bailli 46 • +32 (0)2 537 37 73
igermilkrestaurants.com

La place Royale surplombe le Mont des Arts.
En son centre, la statue de Godefroy de Bouillon trône, le regard tourné vers la ville.







Le Tiger Milk, rue du Bailli, une cuisine saine et originale à petits prix.

Le bout de gras

Cette ancienne boucherie est une institution du quartier, sa carte est celle d'un bistro traditionnel avec des touches créoles.

Rue Américaine, 89
+32 (0)488 16 00 12 • leboutdegras.be

Declercq

Un restaurant au cœur des tendances et qui a pris ses quartiers dans un garage Renault toujours en activité.

Rue du Page, 46 • +32 (0)2 537 80 47
restaurantdeclercq.be

La châtelaine du Liban

Une des meilleures tables libanaises de Bruxelles. Restaurant et traiteur.

Place du Châtelain, 7
+32 (0)2 850 69 99 • chatelaineduliban.be

LES BOULANGERIES & PÂTISSERIES

De nombreuses boulangeries au savoir-faire bien français ont conquis Bruxelles. Citons ici deux best-sellers du quartier:

Blond

Chaussée de Charleroi, 142
blondboulangerie.be

Le Saint-Aulaye

Rue Américaine, 130 • saintaulaye.com

PÂTISSERIES PORTUGAISES

La présence d'une grande communauté dans la commune de Saint-Gilles explique peut-être la concentration de ces deux pâtisseries. Délicieuses et traditionnelles!

Forcado

Chaussée de Charleroi 196 • forcado.be

Wooly

Chaussée de Bruxelles, 720
woolypatisserie.com

CAFÉS OÙ TRAVAILLER

Citons deux cafés où il est pratique et agréable de prendre ses quartiers quelques heures accompagné de son laptop.

Poz cafe

Rue Defacqz, 92 • poz-cafe.be

Jat'café

Chaussée de Charleroi, 116

BOIRE UN VERRE & SORTIR

Jam Hotel

Cet hôtel branché est doté d'un roof top avec piscine et, en temps normal, organise de nombreux événements tels qu'un marché de créateurs.

Chaussée de Charleroi, 132 • jamhotel.be

La Trinquette

Rue de l'Aqueduc, 3 • la-trinquette.com

Oenotk

Rue Africaine, 31 • oenotk.com

Pepete & Ronron

Place du Châtelain, 40 • pepeteetronron.be

Un jour à Peyrassol

76, rue de l'Aqueduc
unjourapeyrassol.com

Tarzan

Rue Washington 59 •
Facebook : @cheztarzan

Le Stoefer

Bar à cocktails avec concerts et happy hour.

Rue de l'Aqueduc, 103 • lestoefer.be

Le Ram Dam

Une vaste sélection de bières et de cocktails à déguster dans une très ancienne demeure.

Rue de l'Aqueduc, 61-63
Facebook : @Ram.Dam.bxl

La Luke

Concept très original de bar à jeux de sociétés pour tous les goûts. Des animateurs passionnés cernent vos envies pour proposer et expliquer les jeux.

Rue Washington, 74 • la-luke.com

SHOPPING

Rue du Bailli, vous trouverez une foule de petits magasins de vêtements originaux et à la pointe de la mode. La rue du Page compte de bonnes adresses déco.

Patterns

Le plus tendance du vintage

Rue Américaine, 40

Pimlico

Rue du Bailli, 28

Degrif

Rue de Simonis, 49

Guermantes décoration

Rue du Page, 28

Hopono

Rue Simonis, 55 • Rue du Bailli, 48
hopono-shop.com

Rose

Rue de l'Aqueduc, 56

MARCHÉ

Le marché du Châtelain

La place du Châtelain accueille tous les mercredis un marché, qui, en temps normal, prend des airs d'apéro urbain. Pour le moment les normes interdisent la consommation d'alcool debout, rendant cette activité impossible.

CULTURE

La Patinoire Royale

Cette ancienne patinoire accueille aujourd'hui la galerie Valérie Bach. La taille impressionnante et l'authenticité de l'édifice valent le détour ainsi que son petit restaurant attenant: «Martine».

Rue Veydt, 15 • prvbgallery.com

Le Musée Horta

Le Musée Horta est établi dans la maison personnelle et l'atelier de l'architecte Victor Horta, grand maître du style art nouveau.

Rue Américaine, 25 • hortamuseum.be

POUR SE METTRE AU VERT

Le parc Tenbosch

Un ravissement vallonné avec une grande densité d'essences et deux plaines de jeux pour enfants.



Flagey

POUR SE RESTAURER

Ellis gourmet burger

Place Eugène Flagey, 13
+32 (0)2 486 15 00
ellisgourmetburger.be

Les supers filles du tram (burger)

Rue Lesbroussart, 22 • +32 (0)2 648 46 60
superfillesdutrtram.be

Le Comptoir à Croquer

Une sélection de plats à grignoter et à partager. Très pratiques à emporter pour flâner autour des étangs.

Rue Lesbroussart, 2 • +32 (0)02 567 11 37
lecomptoiracroquer.be

Capoue

Cet excellent artisan glacier compte plusieurs enseignes à Bruxelles.

Rue Lesbroussart, 2
+32 (0)02 649 55 30 • capoue.be

BONNES ADRESSES JAPONAISES

Kokuban

Une cuisine japonaise traditionnelle fine avec une grande variété de choix.

Rue Vilain XIII, 53
+32 (0)2 611 06 22 • kokuban.be

Umamido

Umamido est spécialisé dans les ramens, ces soupes traditionnelles japonaises, et dans les gyoza.

Chaussée de Vleurgat, 1
+32 (0)2 640 40 57 • umamido.be

Super marché japonais Tagawa

Chaussée de Vleurgat 119
+32 (0)2 640 40 57

À DÉCOUVRIR DANS LE QUARTIER

Le marché de la place Flagey

Vous y trouverez fleurs, fruits, légumes et vêtements du lundi au vendredi de 07h à 13h. Tous les produits les samedi et dimanche de 07h à 13h30.

Boulangerie La fleur du pain

Une des meilleures de Bruxelles.
Place Eugène Flagey, 24
lafleurdupain.com

Restaurant La meute

Une bonne adresse pour qui aime la viande irlandaise très tendre aux cuissons parfaitement maîtrisées.

Rue Lesbroussart, 6
+32 (0)2 476 75 42 86
restaurantlameute.business.site



Le tour des étangs d'Ixelles fait environ 3 km. Idéal pour les promenades

BOIRE UN VERRE & SORTIR

La place Flagey est très festive en soirée, beaucoup d'étudiants se retrouvent dans ses cafés, le plus connu étant le Belga.

Café Belga

Place Eugène Flagey, 18 • cafebelga.com

Le variétés

Place Sainte-Croix, 4 • levariétés.be

Bistro Nazional

Pour y déguster de délicieuses et authentiques spécialités italiennes.

Rue Lannoy, 2 • bistrnazionale.be

L'Architecte

Place Eugène Flagey, 19

CULTURE

Le centre culturel Flagey

C'est l'un des plus importants de Bruxelles. Il prend place dans un bâtiment à l'architecture moderniste des années 30 qui abritait autrefois l'Institut national de Radiodiffusion belge.
flagey.be

Isabelle de Borchgrave

Cette artiste s'adonne à l'art contemporain à travers le papier. Son atelier se visite en groupe et des expositions prennent place régulièrement dans son espace de la chaussée de Vleurgat.

isabelledeborchgrave.com

SHOPPING

Le jardin d'Apollon

Magasin spécialiste du Bonzaï.
Rue Lesbroussart, 30

Librairie Flagey

Une librairie spécialisée en BD, mangas, comics, littérature de genre. Les amateurs du genre y trouveront forcément leur bonheur.

Place Eugène Flagey, 29
librairiesflagey.com

Fox et compagnie

Une sélection de jeux et jouets qui respecte les valeurs d'authenticité et de qualité.

Place Eugène Flagey, 33
foxetcompagnie.be

POUR SE METTRE AU VERT

L'Abbaye du bois de la Cambre

Le tour des étangs d'Ixelles fait environ 3 km. Tout au bout, vous trouverez un magnifique parc verdoyant, ancien jardin de l'Abbaye du Bois de la Cambre. Vous pourrez ensuite rejoindre le bois de la Cambre très facilement.

Brugmann

RESTAURANTS ET GASTRONOMIE

Restaurant Brugmann

Un restaurant gastronomique dans un hôtel de maître majestueux.

Avenue Brugmann, 52/54
+32 (0)2 880 55 54 • brugmann.com

La Canne en ville

Une haute cuisine, récompensée par une étoile au Guide Michelin.

Rue de la Réforme 22
+32 (0)2 347 29 26 • lacanneenville.be

Maison Dandoy

Une biscuiterie traditionnelle qui a pignon sur rue en Belgique.

Place Georges Brugmann, 9A
maisondandoy.com

Maison de De Coninck

Un caviste réputé depuis 1886.

Rue Vanderkindere, 376
deconinckwine.com

Voltaire

Ce restaurant traiteur propose une sélection de plats préparés en fonction des produits de saison.

Place Georges Brugmann, 4
+32 (0)2 347 77 29

La néo-cantine ICI

Des produits frais, un cadre moderne, et un excellent brunch le dimanche.

Rue Darwin, 35 • +32 (0)2 343 88 57

Maru

Un restaurant coréen traditionnel, le barbecue à table est extraordinaire.

Chaussée de Waterloo, 510
+32 (0)2 346 11 11
Facebook : @marubrussels



Kamo

Ce restaurant japonais étoilé propose aussi des lunches à un tarif abordable.

Chaussée de Waterloo, 550A
+32 (0)2 648 78 48 • restaurant-kamo.be

Benoît Nihant

Cet artisan du chocolat est l'un des rares Cacaoféviens en Belgique.

Chaussée de Waterloo, 506
benoïtnihant.be

BOIRE UN VERRE ET SORTIR

L'Harmonium

Un Stam café de quartier doté d'une programmation culturelle et artistique très dynamique en temps normal.

Rue Vanderkindere, 293 • lharmonium.be

Chez Franz

Un charmant troquet de quartier qui calme aussi les petites faims.

Av. du Haut-Pont, 30 • chezfranz.com

SHOPPING

La rue Darwin

Elle compte plusieurs pépites en matière de mode et de déco à découvrir au grès d'une courte promenade.

Librairie Candide

Dans le foisonnement de la production éditoriale, les libraires de candide tentent de vous proposer une large sélection d'ouvrages destinés à vous divertir.

Place Georges Brugmann, 2
librairie-candide.be

Scène de ménage

Une charmante boutique de décoration qui mélange moderne et ancien.

Place Georges Brugmann, 4
Facebook : @Scènes-de-Menage

Kelly

Un magasin de vêtements pour femme à la sélection colorée et qui a maintenant un rayon homme à l'étage.

Place Georges Brugmann, 36
kellyshop.com

Aniway

Tout pour nos meilleurs amis à poils !

Rue Vanderkindere, 352

POUR SE METTRE AU VERT

Le parc de l'Abbé Froidure

Ce parc atypique, en plein cœur d'un îlot, est accessible par l'avenue Brugmann et la rue Franz Merjay.

Bien évidemment, le commerce bruxellois a été fortement éprouvé par le confinement comme partout ailleurs. À l'heure où nous écrivons ces lignes, toutes les adresses que nous recommandons tiennent bon, cependant, nous ne pouvons garantir que ce sera le cas de toutes dans un futur proche. Certaines des activités annoncées peuvent également être interrompues. Nous vous invitons donc à vous renseigner sur les dernières mesures mises en place.





Les bonnes adresses bios et saines

■ Bruxelles offre quantité de bonnes adresses en matière de bio, de produits sains et de recettes savoureuses mitonnées avec des produits de saison. Pour ceux qui souhaite manger plus sainement, tout simplement, comme pour les végétariens les plus strictes, il y en a pour tous les goûts ! Et là encore, la liste n'est bien sûr pas exhaustive.

RESTAURANTS ET GASTRONOMIE

The Avocado Show

Boulevard Anspach, 66
+32 (0)2 633 21 04 • theavocadoshow.com

Martine

Chaussée de Charleroi, 80
+32 (0)2 454 54 51
martine-restaurant.be

Le Botaniste

Rue du Bailli, 10
+32 (0)2 375 48 43 • lebotaniste.be

Tero

Rue Saint Bernard, 1
+32 (0)2 347 79 46 • tero-restaurant.com

Ôtap

Place Albert Leemans, 10
+32 (0)2 472 75 47 38
otaprestaurant.com

Bouchery

Chaussée d'Alsemberg, 812/A
+32 (0)2 332 37 74
bouchery-restaurant.be

Le local

Rue de la Longue Haie, 51
+32 (0)2 647 68 03 • lellocalbxl.be

The Judy Vegan

Rue des Capucins, 55
+32 (0)2 540 80 38 • thejudyvegan.com

Be Nuts

Rue de la Victoire, 232
+32 (0)4 87 48 21 22 • benuts.cafe

Tan

Rue de l'Aqueduc, 95
+32 (0)2 537 87 87 • littlegreenbee.be

Bio Shanti

Avenue Adolphe Buyl, 70
+32 (0)2 647 88 60 • bioshanti.be



La Tsampa

Rue de Livourne, 109
+32 (0)2 647 55 43 • tsampa.be

LES SUPERMARCHÉS

The Barn Bio Market

Chaussée de Charleroi, 92
Rue de la Tulipe, 22 • Place Saint-Pierre, 38
thebarn.bio

Bio c'bon

Chaussée de Charleroi, 18
Chaussée de Waterloo, 720 •
Alsembergsesteenweg 676/678
Rue de l'Eglise, 120 • bio-c-bon.eu

Sequoia

Chaussée de Saint-Job, 532
Rue de l'Eglise, 101
Rue des Bégonias, 10-16
Rue de Genève, 10 • Rue Gray, 2
Rue Lesbroussart, 123
Chaussée de Waterloo, 512
sequoia.bio

Bio marché

Rue des Champs, 4 • Du lundi au dimanche
de 10 h à 20 h • bio-marche.be

LES MARCHÉS BIOS

Marché de la glacière

Rue de la Glacière, 18 • du mardi
au vendredi de 12 h à 20 h et le samedi
de 10 h à 18 h • marchebio.be

Les Marchés des Tanneurs

Rue des Tanneurs, 58 • Du mardi au
vendredi de 10 h30 à 17 h et les samedis et
dimanches de 10 h à 16 h • terrabio.be

Symbiose Marché Bio

Avenue des Saisons, 82
Du lundi au samedi de 11 h à 19 h
Facebook : @SymbioseMarcheBio

Le marché bio de la place du Luxembourg

Place du Luxembourg
Le mardi de 12 h 30 à 20 h 30

Le marché bio du Be Here

Rue Dieudonné Lefèvre, 4
Du mardi au samedi de 10 h 30 à 17 h 30

À DOMICILE

Pack N'Joy

Des packs permettant de faire jusqu'à
une semaine de détox.
packnjoy.be

Hello Fresh

Livraison à domicile de packs contenant
ingrédients et recettes.
hellofresh.be

Les paniers bios

Vous trouverez différentes options avec
livraison ou retrait sur le site BioGuide.
bioguide.be



Dans notre prochain numéro, l'article consacré
aux italiens de Belgique vous fera découvrir leurs meilleures
adresses de restaurants et boutiques.

La brasserie du musée des Instruments de Musique, rue Montagne de la Cour, offre une vue extraordinaire sur Bruxelles.







LA LOI «CIVIL RIGHTS ACT»

Les limites du droit américain

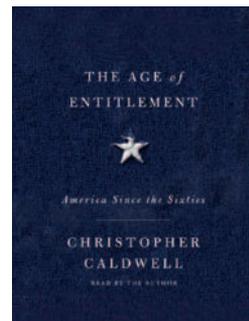
En ces temps où les dérives des États-Unis et de l'Union européenne interrogent tout ce que nous croyions savoir sur la démocratie, le droit et le progrès, le livre de Christopher Caldwell est une lecture indispensable. Vivement sa traduction en français !

Par Hervé Juvin

Le propos est simple. La loi connue sous le nom de « Civil Rights Act » et votée en 1964, à l'initiative du Président Lyndon Johnson qui y voyait le moyen de construire la « grande société » dont il rêvait, a été presque unanimement saluée pour ses bonnes intentions ; assurer l'égalité entre citoyens américains sans distinction de race, de religion ou d'opinion. Elle marque le sommet du mouvement pour les droits civiques aux États-Unis. Soixante ans plus tard, elle est devenue l'une des armes de destruction massive de l'Amérique et de la démocratie. Elle permet d'imposer comme fête publique le jour de l'assassinat de Martin Luther King, même contre le vote de la majorité des habitants, d'interdire les critiques, tout débat contre le droit à l'avortement et les modalités de son exercice, ou de légitimer dans les Universités un véritable terrorisme des minorités qui, par exemple, exclut toute prise de parole supposée « conservatrice » (en France, Sylviane Agacinski ou Alain Finkielkraut en seront victimes). Et elle rend légitime des interdictions professionnelles, des censures, des persécutions en tous genres, pour qui enfreint un nouveau code de la parole et des idées, plus contraignant et plus impitoyable que ceux des vieilles religions, plus rigoureux et inquisiteur que la vieille morale des familles et des Républiques.

Démocratie du peuple contre démocratie des juristes

Comment en arriver là ? Le point est décisif. Quand les juges, les comités d'experts et les minorités bruyantes utilisent le droit pour limiter le champ de l'expression et du débat politiques, pour réduire le poids du suffrage universel, voire en invalider les conclusions, et faire taire la majorité, la voie est ouverte qui conduit à la dictature du droit et des juges au service des minorités. Les politologues multiplient les termes – démocratie substantielle ou principielle contre démocratie formelle ou procédurale, etc. – qui brouillent une réalité simple ; d'un côté, le



The age of entitlement
par Christopher Caldwell
éd. Simon and Schuster, 2020



Christopher Caldwell
Diplômé de Harvard où il a étudié la littérature anglaise, il est un spécialiste des affaires politiques européennes. Il est éditorialiste au *Financial Times* et rédacteur au *Weekly Standard* ainsi qu'au *New York Times Magazine*.



Pour gouverner, ils doivent se réclamer d'une autre source de légitimité. Elle ne vient plus de Dieu, de la naissance, elle viendra donc de la Loi.

peuple se prononçant au suffrage universel est seul légitime à décider des lois et des règles; de l'autre, le peuple n'est légitime à débattre et voter que dans le cadre défini par le juge constitutionnel et la charte des Droits de l'homme. Démocratie du peuple contre démocratie des juristes, légitimité du peuple contre légalité des juristes; est-il un débat plus actuel, y compris et surtout peut être, dans l'Union européenne ?

Une démocratie sous tutelle

Le débat historique est éclairé par les excès en tous genres, ceux du suffrage universel validant les pires dictatures, ceux des juges manipulant les lois. Le débat pratique est plus limpide. Des régimes dans lesquels les élections réunissent moins de la moitié des votants perdent toute légitimité à se réclamer de la Nation et du peuple. Pour gouverner, ils doivent donc se réclamer d'une autre source de légitimité. Elle ne vient plus de Dieu, de la naissance, elle viendra donc de la Loi, supposée universelle, éternelle, et venue d'en haut.

C'est ainsi que les juges infirment les résultats pourtant tranchés de consultations populaires, qu'ils imposent des lois contraires aux convictions de la majorité des citoyens, qu'ils s'arrogent un droit de tutelle sur la démocratie. La démocratie dirigée, la démocratie sous tutelle, la démocratie des Droits de l'Homme est-elle encore une démocratie? Le sujet est le plus actuel qui soit. Il déchire les États-Unis, il hante une Union européenne qui entend de plus en plus se dispenser du suffrage; qui imagine un gouvernement prendre le risque de mettre aux voix la ratification du pacte sur les migrations, dit « de Marrakech », qui consacre un droit individuel à la migration et s'attaque à la notion même de citoyenneté, fondement de la société politique? Il n'a pas fini de réveiller le débat le plus ancien et le plus vital qui soit, celui de l'autonomie des peuples, celui des limites du droit, celui d'Antigone et de la justice contre la loi.

Les expositions d'automne

À Paris, des aquarelles, des photographies, des sculptures... et des souliers !
Strasbourg nous fait découvrir Jorys-Karl Huysmans en critique d'art éclectique.
Cet automne, la programmation des musées mêle joyeusement les genres...

Une sélection de Hélène Baste



À PARIS

En cette période particulière, nous vous invitons à consulter les sites des musées et centres d'art afin de vous assurer des conditions d'ouverture.

MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ

En couleurs

À la mort de Turner, en 1851, la nation britannique reçoit un legs sans prix. Des peintures à l'huile, mais également quantité d'aquarelles, de dessins et de croquis. Ils sont conservés aujourd'hui à la Tate de Londres. Pour la première fois, un grand choix d'aquarelles font le voyage jusqu'à Paris. Paysages de la campagne anglaise et souvenirs d'Italie

«Turner. Peintures et aquarelles de la Tate»

Jusqu'au 11 janvier • 158, boulevard Haussmann • 75008 Paris
+ 33 (0) 1 45 62 11 59 • musee-jacquemart-andre.com
Tous les jours, de 10 h à 18 h, le lundi jusqu'à 20 h 30.

Tarif : 15 €



Joseph Mallord William Turner
Vue des gorges de l'Avon, 1791

Crayon, encre et aquarelle sur papier, 23,1 × 29,4 cm

MUSÉE D'ART MODERNE

Totems

Né en Roumanie, Victor Brauner (1903-1966) flirte dès ses débuts avec les mouvements d'avant-garde, côtoyant tour à tour expressionnistes, constructivistes et dadaïstes. À la faveur d'une série de séjours parisiens, il se rapproche des surréalistes. À partir de 1938, il s'installe définitivement dans la capitale française et fréquente assidûment André Breton, Max Ernst, René Char... Déjà, sa peinture emprunte une voie singulière, multipliant, par exemple, les références à l'ésotérisme. Après-guerre, on relève sur ses toiles l'influence de la mythologie, ici teintée de magie, là d'archaïsme. Tout au long de sa carrière, Victor Brauner développe un langage original. La rétrospective, qui réunit tableaux, dessins et sculptures, permet d'en prendre toute la mesure. À la fin du parcours, on découvre que l'artiste, choisi en 1966 pour représenter la France à la 33^e Biennale de Venise, meurt avant l'inauguration de la manifestation... Au cimetière du Montparnasse, est gravée sur sa tombe une épitaphe tirée de ses carnets : « Pour moi, peindre, c'est la vie, la vraie vie, ma vie. »

«Victor Brauner. Je suis le rêve, je suis l'inspiration.»

Jusqu'au 10 janvier • 11, avenue du Président Wilson
75016 Paris • + 33 (0) 1 53 67 40 00 • mamparis.fr
Tous les jours, sauf lundi, de 10 h à 18 h,
le jeudi jusqu'à 22 h • Tarif : 12 €

MUSÉE D'ART MODERNE

Images oniriques

Sarah Moon, de son véritable nom Marion Warin, est d'abord mannequin, avant de se consacrer à la photographie dès la fin des années 1960. Une campagne de publicité pour Cacharel, on s'en souvient sans doute, lance sa carrière. La rétrospective que propose le musée d'Art Moderne invite à une promenade pleine de poésie. Défilent des portraits de jeunes filles et de ballerines, délicatement mis en scène, mais aussi des fleurs et des oiseaux aux contours flous. On ne se lasse pas de contempler ces images, tirées d'un rêve heureux.

«Sarah Moon. Passé Présent»

Jusqu'au 10 janvier • Infos pratiques ci-dessus.

MUSÉE CARNAVALET

Une réouverture (très) attendue

Installé en plein cœur du quartier du Marais, dans l'ancien hôtel particulier de Madame de Sévigné, le musée Carnavalet figure parmi les plus anciens musées parisiens. Il réouvre en janvier ses portes après une longue campagne de travaux (plus de quatre ans). Ses précieuses boiseries ont été restaurées et le parcours de visite entièrement repensé. Paris et son histoire y tiennent toujours la vedette.

16, rue des Francs-Bourgeois • 75004 Paris
+ 33 (0)1 44 59 58 58 • carnavalet.paris.fr



Les décors après restauration.

MUSÉE DU LOUVRE

Michel-Ange & Cie

Second volet de son histoire de la Sculpture de la Renaissance, initié en 2013 autour des débuts prometteurs du Quattrocento, le parcours du Louvre met en lumière l'art à son apogée avec des chefs d'œuvres signés Donatello et Michel-Ange, aux côtés d'œuvres méconnues surprenantes. Une démonstration tout en émotions, où il faut se précipiter d'autant plus que les expositions de sculptures se font trop rares.

«Le Corps et l'Âme»

Jusqu'au 18 janvier • Musée du Louvre • louvre.fr
La réservation d'un créneau horaire est obligatoire.



Christian Louboutin
Soulier *Pluminette*.

PALAIS DE LA PORTE DORÉE

Inspiration

Christian Louboutin, le célèbre chausseur parisien, est né dans le 12^e arrondissement. Enfant, il allait volontiers visiter l'aquarium tropical abrité dans le Palais de la Porte Dorée. C'était tout près de chez lui et il ne se lassait jamais d'observer les poissons multicolores. Il était aussi très séduit par l'architecture du bâtiment.

Construit en 1931 pour accueillir l'Exposition coloniale, le Palais de la Porte Dorée est un véritable fleuron de l'Art Déco. Les ornements qui scandent ses façades ont frappé l'imagination du jeune Louboutin. Il avoue même y avoir puisé l'inspiration de ses premières collections. Le Palais de la Porte Dorée a convié le créateur à présenter son univers. Quantité de souliers sont au rendez-vous. On identifie des motifs et des teintes qui rappellent les écailles colorées des poissons de l'aquarium, d'ailleurs toujours installé dans les profondeurs du Palais. Sont également présentés des modèles réalisés en collaboration avec la chorégraphe Bianca Li et le cinéaste David Lynch, de véritables œuvres d'art ! L'exposition est un prétexte idéal pour découvrir le musée de l'histoire de l'immigration qui se déploie depuis 2008 dans le Palais de la Porte Dorée. Il ne faut pas non plus boudier la visite de l'aquarium, source d'émerveillements pour tous, petits et grands.

«Exhibition(niste)»

Jusqu'au 3 janvier 2021 • 293, avenue Daumesnil • 75012 Paris
palais-portedorée.fr • Du mardi au vendredi, de 10 h à 17 h 30,
les samedi et dimanche, jusqu'à 19 h •
Tarif (Musée + aquarium) : 10 €



À STRASBOURG

MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Musée imaginaire

Jorys-Karl Huysmans (1848-1907) vient d'entrer dans la Pléiade. À la suite du musée d'Orsay à Paris, le MAMCS à Strasbourg saisit l'occasion pour rappeler que l'auteur d'*À rebours* était non seulement un grand écrivain mais également un critique d'art averti. Il a défendu avec ardeur Degas, Manet, Gauguin... Reconnaissions le, il s'est montré visionnaire ! Huysmans avait des goûts éclectiques. Il s'est ainsi enthousiasmé pour Gustave Moreau, Odilon Redon... Puvis de Chavannes, lui, ne trouve pas grâce à ses yeux. C'est peut-être sa seule erreur de jugement ! L'exposition présente des tableaux qu'il a commentés et confronte parfois l'œuvre à l'écrit... À ne pas manquer, à mi-parcours, le portrait du comte Robert de Montesquiou qui a inspiré à Huysmans le personnage de Jean Des Esseintes dans *À rebours*. Plus tard, le même Montesquiou sera chez Proust le modèle de Monsieur de Charlus.

«L'œil de Huysmans, Manet, Degas, Moreau»

Jusqu'au 17 janvier • 1, place Hans Jean Arp • 33 (0)3 68 98 50 00 • musées-strasbourg.eu
Tous les jours sauf lundi, de 10 h à 18 h • Tarif : 3,50 €



Étude publiée par Patriots for Europe Foundation

25 Boulevard Romain Rolland - 75014 – Paris – France

Numéro de SIRET : 823 400 239 00021

Président de Patriots for Europe Foundation : Andràs Laszlo

Directeur : Raphaël Audouard

Publiée en 2020

contact@pfe-foundation.eu

www.pfe-foundation.eu

Édition, conception graphique, communication
et conception éditoriale **Coté Media**

Ont collaboré à ce numéro

**Robert Atkinson & Michael Lind de *American Affairs*,
Hélène Baste, Renaud Beauchard, Les Financiers Éveillés,
Hervé Juvin, Virginie Joron, Yvonne Krau,
Richard Labévière, Xavier Raufer, Leslie Varene**

Imprimé en Belgique par **Graphius** • graphius.com

Papier 100% recyclé et produit en France • Dépôt légal octobre 2020
ISSN en cours

Crédits photos & copyright

Couverture et P.10 : Monsieur Le Chien pour IDées, 2020 / www.monsieur-le-chien.fr
Toutes les images pixabay.com

P. 74-75 © Sarayut / iStock

P. 98 à 109 Visit Brussels / Jean-Paul Remy / E. Danier / Catherine Dardenne

P. 110 Coll. Tate, Londres. © Tate

P. 111 Courtesy Christian Louboutin / © Photo Jean-Vincent Simonet

La Patriots for Europe Foundation est partiellement financée par le Parlement européen et a la seule responsabilité de cette publication. Cette publication n'est pas destinée à la vente.

